

# Un territoire en mouvement 2010-2022 bilan à mi-parcours

Rapport



Opération  
soutenue  
par :



Parc  
naturel  
régional  
des Marais du  
Cotentin et du Bessin

Une autre vie s'invente ici

## Sommaire

- 2 — Sommaire
- 3 — Préambule, Le bilan à mi-parcours, un point d'étapes partagé
- 4 — Le projet de Charte
- 5 — La Charte du Parc, un projet 2010-2022, prolongé jusqu'en 2025
- 7 — La Charte du Parc, Une gouvernance institutionnelle adaptée
- 7 — Un pilotage technique toujours partagé
- 8 — Un territoire en évolution au regard de la réforme territoriale
- 9 — L'Esprit Parc, un pictogramme basé sur les notions du Développement Durable
- 10 — Tableau de synthèse par Mesure pour l'esprit Parc
- 12 — Tableau de synthèse par Mesure, Mise en œuvre et Avis partagé
- 14 — Communication

### Vocation 1. Gérer et préserver notre biodiversité et notre ressource en eau pour les générations futures

#### Orientation 1. Conforter la biodiversité en prenant en compte les différents usages

- 19 — Mesure 1. Mettons en œuvre les directives oiseaux et habitats
- 20 — Mesure 2. Assurons la pérennité des Zones d'Intérêt Écologique Majeur
- 21 — Mesure 3. Pérennisons des pratiques agricoles et non agricoles pour maintenir ouverts les marais et les landes
- 22 — Mesure 4. Gérons les marais communaux
- 23 — Mesure 5. Préservons les espaces du littoral
- 24 — Mesure 6. Sensibilisons aux pratiques sylvicoles durables
- 25 — Mesure 7. Soutenons les espèces emblématiques
- 26 — Mesure 8. Développons des actions en faveur de la nature ordinaire
- 27 — Mesure 9. Préservons les continuités écologiques

#### Orientation 2. Assurer une gestion équilibrée de la ressource en eau

- 28 — Mesure 10. Assurons une gestion hydraulique favorable au maintien de la zone humide
- 29 — Mesure 11: Favorisons une gestion territoriale de l'eau et des milieux aquatiques
- 30 — Mesure 12. Préservons la ressource en eau potable
- 31 — Mesure 13. Améliorons la qualité des eaux de surface pour préserver les activités économiques

### Vocation 2. Maintenir et améliorer l'attractivité de notre cadre de vie

#### Orientation 3. Agir sur les paysages de demain

- 33 — Mesure 14. Agissons sur l'évolution de nos paysages
- 34 — Mesure 15. Construisons des paysages fonctionnels pour l'avenir
- 35 — Mesure 16. Améliorons la perception de nos paysages
- 36 — Mesure 17. Prenons en compte l'impact des infrastructures et des installations

#### Orientation 4. Promouvoir des projets de développement durable du territoire

- 37 — Mesure 18. Inscrivons le développement durable dans nos projets de territoire
- 38 — Mesure 19. Développons un urbanisme intégrant les principes du développement durable

#### Orientation 5. Développer une nouvelle approche de l'habitat

- 40 — Mesure 20. Développons les filières éco-matériaux
- 41 — Mesure 21. Incitons à la restauration du bâti en bauge et à l'utilisation de couvertures en chaume
- 42 — Mesure 22. Construisons de manière éco-citoyenne

### Vocation 3. utiliser l'environnement comme atout pour le développement économique

### Orientation 6. Stimuler les filières et les initiatives locales

- 44 — Mesure 23. Accompagnons l'évolution de l'économie agricole
- 45 — Mesure 24. Accompagnons les porteurs de projets à vocation économique
- 46 — Mesure 25. Incitons à consommer local
- 47 — Mesure 26. Développons la marque Parc
- 48 — Mesure 27. Favorisons une économie sociale et solidaire

### Orientation 7. Développer une stratégie touristique autour des loisirs de nature et de la découverte des patrimoines

- 49 — Mesure 28. Mettons en œuvre une stratégie concertée de tourisme durable
- 50 — Mesure 29. Développons une offre de tourisme fondée sur la valorisation des patrimoines
- 51 — Mesure 30. Créons une notoriété touristique et culturelle autour des marais blancs

### Orientation 8. Intégrer la performance environnementale dans les pratiques des acteurs économiques

- 52 — Mesure 31. Encourageons les agriculteurs à améliorer leur prise en compte de l'environnement
- 53 — Mesure 32. Favorisons la prise en compte des enjeux environnementaux dans les entreprises artisanales, commerciales, industrielles et touristiques
- 54 — Mesure 33. Incitons les acteurs publics à adopter de bonnes pratiques environnementales

### Orientation 9. Poursuivre le développement des énergies locales renouvelables

- 55 — Mesure 34. Développons la filière bois énergie
- 56 — Mesure 35. Préconisons un développement raisonné de l'éolien
- 57 — Mesure 36. Soutenons la production d'énergies alternatives

### Vocation 4. Cultiver notre appartenance au territoire pour être acteurs de notre projet et s'ouvrir aux autres

#### Orientation 10. Mieux connaître nos Patrimoines

- 59 — Mesure 37. Complétons l'observatoire de la biodiversité
- 60 — Mesure 38. Améliorons notre compréhension du fonctionnement des marais
- 61 — Mesure 39. Complétons la connaissance de notre patrimoine bâti
- 62 — Mesure 40. Renforçons nos acquis sur l'identité culturelle du territoire

#### Orientation 11. Développer une politique d'information et d'éducation au territoire

- 63 — Mesure 41. Faisons connaître ce que nous sommes et ce que nous faisons pour le territoire
- 64 — Mesure 42. Facilitions l'accès aux connaissances naturelles et culturelles
- 65 — Mesure 43. Développons une communication d'accompagnement de nos actions et de promotion du territoire
- 66 — Mesure 44. Agissons auprès des jeunes

#### Orientation 12. Créer du lien et faciliter l'implication des citoyens

- 67 — Mesure 45. Agissons en association avec les acteurs
- Mesure 46. Impliquons les citoyens

#### Orientation 13. Transférer nos expériences et agir avec d'autres territoires au niveau national et international

- 68 — Mesure 47. Faisons du Parc un territoire d'études, un laboratoire d'idées
- 69 — Mesure 48. Coopérons avec les Parcs normands et voisins
- 70 — Mesure 49. Construisons de nouvelles coopérations européennes et internationales

- 71 — Annexe, Cartes territoriales —Situation 2010 - 2017

# Préambule

## Le bilan à mi-parcours, un point d'étapes partagé

Dans le cadre de la Charte, le parc s'est engagé à mettre en œuvre et réaliser une évaluation à mi-parcours de son action.

Conduite en interne durant l'année 2017, ce point d'étape intermédiaire doit permettre au Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin et à l'ensemble de ses partenaires de vérifier la bonne conduite du projet sous tous ses aspects afin de poursuivre, réorienter ou faire évoluer ses actions et leur mise en œuvre.

La démarche a conduit à produire le présent rapport, complet et exhaustif au regard des engagements de la Charte afin d'alimenter les réflexions et les échanges.

Durant l'année 2017, des rencontres « techniques » et « élus » se sont déroulées afin d'en valider les contenus et les appréciations.

Une rencontre s'est déroulée en Juin 2017, sous la Présidence de Marc Levèvre afin d'échanger sur le bilan, valider et réorienter nos actions (§ Rencontre élus, techniciens et Partenaires / Regards croisés - Juin 2017).

Afin d'accompagner cette démarche, un document de synthèse a été produit à l'automne 2018, support des échanges lors des futures rencontres territoires qui se dérouleront en Novembre 2018 sous forme de 5 rencontres en cinq lieux de notre territoire afin de poursuivre les échanges avec l'ensemble de nos élus du territoire.

Le document de synthèse a été conçu afin d'apporter un regard plus synthétique sous forme de 24 réalisations illustratives de l'étendu du travail et du chemin parcourus par le Parc et ses partenaires au cours de nos 6 premières années de mise en œuvre du projet.

# Le projet de Charte

## Suivi de la mise en œuvre

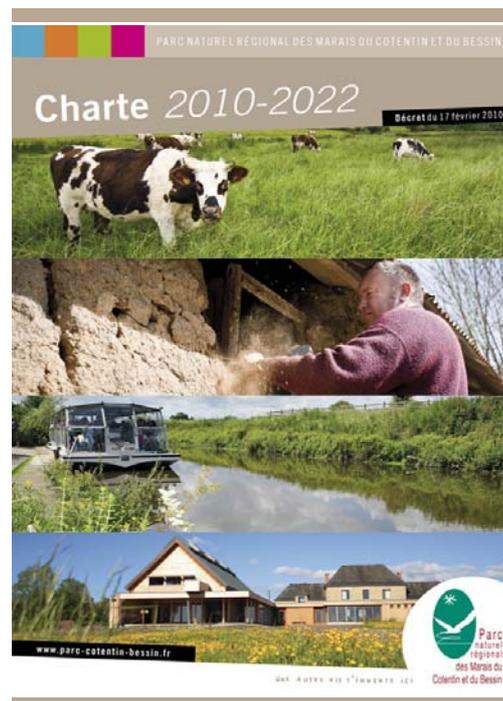
La Charte est le document de référence qui organise le projet du Parc naturel régional (PNR). Elle est issue d'une large concertation entre les acteurs du territoire (Communes, Départements et Régions). Elle définit les missions, les objectifs, les engagements du Parc et de ses partenaires.

La Charte est structurée autour de 4 grandes Vocations, à savoir, **biodiversité et eau**, **cadre de vie et aménagements**, **économie** et **l'appartenance au territoire**.

Tous les ans, le Syndicat Mixte met en œuvre un ensemble de réalisations opérationnelles mobilisant des moyens financiers (Programme d'actions) et/ou des moyens humains.

Dans le cadre des 17 projets structurant notre action, près de 1000 réalisations ont été initiées en continu ou unique sur la période 2010 à 2016.

La mise en œuvre du projet de Charte sur le territoire ne peut se faire sans la mobilisation et l'implication de chaque acteur. Les 150 communes (ou communes déléguées) et communautés de communes adhérentes, les organismes professionnels, les associations, les habitants, les élus ... et tous les services de l'État et partenaires financiers.



## Vocation 1. Gérer et préserver notre biodiversité et notre ressource en eau pour les générations futures

### Orientation 1. Conforter la biodiversité en prenant en compte les différents usages

- Mesure 1. Mettons en œuvre les directives oiseaux et habitats
- Mesure 2. Assurons la pérennité des Zones d'Intérêt Ecologique Majeur
- Mesure 3. Pérennisons des pratiques agricoles et non agricoles pour maintenir ouverts les marais et les landes
- Mesure 4. Gérons les marais communaux
- Mesure 5. Préservons les espaces du littoral
- Mesure 6. Sensibilisons aux pratiques sylvicoles durables
- Mesure 7. Soutenons les espèces emblématiques
- Mesure 8. Développons des actions en faveur de la nature ordinaire
- Mesure 9. Préservons les continuités écologiques

### Orientation 2. Assurer une gestion équilibrée de la ressource en eau

- Mesure 10. Assurons une gestion hydraulique favorable au maintien de la zone humide
- Mesure 11. Favorisons une gestion territoriale de l'eau et des milieux aquatiques
- Mesure 12. Préservons la ressource en eau potable
- Mesure 13. Améliorons la qualité des eaux de surface pour préserver les activités économiques

## Vocation 2. Maintenir et améliorer l'attractivité de notre cadre de vie

### Orientation 3. Agir sur les paysages de demain

- Mesure 14. Agissons sur l'évolution de nos paysages
- Mesure 15. Construisons des paysages fonctionnels pour l'avenir
- Mesure 16. améliorons la perception de nos paysages
- Mesure 17. Prenons en compte l'impact des infrastructures et des installations

### Orientation 4. Promouvoir des projets de développement durable du territoire

- Mesure 18. Inscrivons le développement durable dans nos projets de territoire
- Mesure 19. Développons un urbanisme intégrant les principes du développement durable

### Orientation 5. Développer une nouvelle approche de l'habitat

- Mesure 20. Développons les filières éco-matériaux
- Mesure 21. Incitons à la restauration du bâti en bauge et à l'utilisation de couvertures en chaume
- Mesure 22. Construisons de manière éco-citoyenne

## Vocation 3. Utiliser l'environnement comme atout pour le développement économique

### Orientation 6. Stimuler les filières et les initiatives locales

- Mesure 23. Accompagnons l'évolution de l'économie agricole
- Mesure 24. Accompagnons les porteurs de projets à vocation économique
- Mesure 25. Incitons à consommer local
- Mesure 26. Développons la marque Parc
- Mesure 27. Favorisons une économie sociale et solidaire

### Orientation 7. Développer une stratégie touristique autour des loisirs de nature et de la découverte des patrimoines

- Mesure 28. Mettons en œuvre une stratégie concertée de tourisme durable
- Mesure 29. Développons une offre de tourisme fondée sur la valorisation des patrimoines
- Mesure 30. Créons une notoriété touristique et culturelle autour des marais blancs

### Orientation 8. Intégrer la performance environnementale dans les pratiques des acteurs économiques

- Mesure 31. Encourageons les agriculteurs à améliorer leur prise en compte de l'environnement
- Mesure 32. Favorisons la prise en compte des enjeux environnementaux dans les entreprises artisanales, commerciales, industrielles et touristiques
- Mesure 33. Incitons les acteurs publics à adopter de bonnes pratiques environnementales

### Orientation 9. Poursuivre le développement des énergies locales renouvelables

- Mesure 34. Développons la filière bois énergie
- Mesure 35. Préconisons un développement raisonné de l'éolien
- Mesure 36. Soutenons la production d'énergies alternatives

## Vocation 4. Cultiver notre appartenance au territoire pour être acteurs de notre projet et s'ouvrir aux autres

### Orientation 10. Mieux connaître nos Patrimoines

- Mesure 37. Complétons l'observatoire de la biodiversité
- Mesure 38. Améliorons notre compréhension du fonctionnement des marais
- Mesure 39. Complétons la connaissance de notre patrimoine bâti
- Mesure 40. Renforçons nos acquis sur l'identité culturelle du territoire

### Orientation 11. Développer une politique d'information et d'éducation au territoire

- Mesure 41. Faisons connaître ce que nous sommes et ce que nous faisons pour le territoire
- Mesure 42. Facilisons l'accès aux connaissances naturelles et culturelles
- Mesure 43. Développons une communication d'accompagnement de nos actions et de promotion du territoire
- Mesure 44. Agissons auprès des jeunes

### Orientation 12. Créer du lien et faciliter l'implication des citoyens

- Mesure 45. Agissons en association avec les acteurs
- Mesure 46. Impliquons les citoyens

### Orientation 13. Transférer nos expériences et agir avec d'autres territoires au niveau national et international

- Mesure 47. Faisons du Parc un territoire d'études, un laboratoire d'idées
- Mesure 48. Coopérons avec les Parcs normands et voisins
- Mesure 49. Construisons de nouvelles coopérations européennes et internationales

## La Charte du Parc, une gouvernance institutionnelle adaptée

Statutairement, la gouvernance du Parc est fondée sur la représentation de ses collectivités adhérentes (communes, EPCI, Départements du Calvados et de la Manche, Région Normandie). La réforme territoriale engagée en 2015 a conduit le Parc à adapter sa gouvernance politique en 2016.

Les élus du Parc ont souhaité réformer les statuts pour intégrer les communautés de communes dans un nouveau collège au sein du Comité Syndical et du Bureau du Parc, instances politiques décisionnelles du Parc. Pour les communes, le choix a été de conserver leur représentativité sur la base de 150 communes historiques. Quel que soit le statut de la commune, « commune », « commune déléguée » ou « commune nouvelle », chacune dispose d'une voix au sein de l'Assemblée Générale qui permet de constituer le Comité Syndical. Cette démarche a été conduite en 2016 par un groupe d'élus volontaires issus des différentes collectivités.

Les commissions et les comités, lieux d'échanges multi-partenariaux (non décisionnels), se sont réunis selon les besoins afin d'accompagner les réflexions et la vie du Parc comme prévu dans notre Charte.

En complément, des groupes de travail spécifiques ont réuni des élus du Parc volontaires afin de travailler sur des thématiques particulières.

Au regard des changements institutionnels et du souhait de participation de certains élus, il convient toutefois que le Parc revisite à la marge sa gouvernance dans les temps à venir.



## Un pilotage technique toujours partagé

Le Parc construit au fil du temps des réalisations complexes et multi-usagers qui portent leurs fruits sur le long terme. Les mises en œuvre reposent sur des maîtrises d'ouvrages indépendantes du Parc. Notre méthode de travail, qui est devenu au fil du temps un esprit Parc est de savoir toujours associer l'ensemble des acteurs concernés dans le pilotage pour mettre en œuvre des actions, des réalisations partagées.

Depuis le décret du 17 Février 2010 et l'adoption du périmètre du « Parc » à 150 communes, la réforme territoriale a bouleversé l'organisation territoriale avec la création depuis 2015 de 11 communes nouvelles issues de la fusion de 30 communes adhérentes. Au 1er janvier 2017, le Parc comptait 120 communes dont 4 communes nouvelles ayant fusionné avec 9 communes hors de notre territoire. La création de la commune nouvelle de Carentan-les-Marais constitue désormais le pôle de vie et pôle économique le plus important du territoire avec près de 8 500 habitants .

La dynamique est engagée. Création ou poursuite de rattachement vont continuer dans les mois et les années à venir.

Conjointement, nous avons assisté au 1er janvier 2017, avec le nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), au regroupement des EPCI historiques. Sur le territoire du PNR, 6 nouveaux EPCI regroupent les 14 anciens EPCI du territoire. Le nombre de communes Parc est devenu faible dans 4 de ces nouveaux EPCI. Seules les Communautés de Communes (CC) de la Baie du Cotentin et de Côte Ouest Centre Manche demeurent des EPCI au territoire « Parc » majoritaire.

Territoire	Nombre de communes au 01/01/2010	Nombre de communes au 01/01/2017	Superficie en ha*	Nombre d'habitant 2016*
Calvados	21	18	19 329	10 639
Manche	129	102	126 670	64 732
PnrMCB	150	120	146 000	75 371

**Tableau de répartition des communes**

(Source : Insee, Superficie et Population légale 2016, basée sur les données de 2013).

## MANCHE | 129 communes

[126 670 ha. - 63 760 hab.]

Airel, Amfreville, Amigny, Angoville-au-Plain, Angoville-sur-Ay, Appeville, Audouville-la-Hubert, Aumeville-Lestre, Auvers, Auxais, Baudreville, Baupte, Beuzeville-au-Plain, Beuzeville-la-Bastille, Blosville, Bolleville, la Bonneville, Boutteville, Brévands, Brucheville, Canville-la-Rocque, Carentan, Carquebut, Catteville, Catz, Cavigny, les Champs-de-Losque, Chef-du-Pont, Coigny, Crasville, Créances, Cretteville, Crosville-sur-Douve, Le Désert, Derville, Écausseville, Écoquenéauville, Étienville, Feugères, la Feuillie, Fontenay-sur-Mer, Foucarville, Fresville, Golleville, Gonfreville, Gorges, Gourbesville, Graignes-Mesnil-Angot, le Ham, la Haye-du-Puits, Hémevez, Hiesville, le Hommet-d'Arthenay, Houesville, Houtteville, Laulne, Lessay, Lestre, Liesville-sur-Douve, Lithaire, Lozon, Magneville, Marchésieux, la Meauffe, Méautis, le Mesnil-Eury, le Mesnil-Véron, le Mesnil-Vigot, le Mesnilbus, Millières, Mobeq, les Moitiers-en-Bauptois, Montmartin-en-Graignes, Moon-sur-Elle, Morsalines, Muneville-le-Bingard, Nay, Nêhou, Neufmesnil, Neuville-au-Plain, Neuville-en-Beaumont, Orglandes, Périers, Picauville, Pirou, le Plessis-Lastelle, Pont-Hébert, Prétot-Sainte-Suzanne, Quinéville, Raids, Rampan, Rauville-la-Place, Ravenoville, Remilly-sur-Lozon, Saint-André-de-Bohon, Saint-Aubin-du-Perron, Saint-Côme-du-Mont, Saint-Fromond, Saint-Georges-de-Bohon, Saint-Germain-de-Varreville, Saint-Germain-sur-Ay, Saint-Germain-sur-Sèves, Saint-Hilaire-Petitville, Saint-Jean-de-Daye, Saint-Jores, Saint-Marcouf, Saint-Martin-d'Aubigny, Saint-Martin-de-Varreville, Saint-Nicolas-de-Pierrepoint, Saint-Patrice-de-Claiids, Saint-Pellerin, Saint-Sauveur-de-Pierrepoint, Saint-Sauveur-le-Vicomte, Saint-Sébastien-de-Raids, Saint-Symphorien-le-Valois, Sainte-Colombe, Sainte-Marie-du-Mont, Sainte-Mère-Eglise, Sainteny, Sébeville, Tribehou, Turqueville, Urville, Varengebec, Vaudrimesnil, Vesly, les Veys, Vierville, Vindefontaine

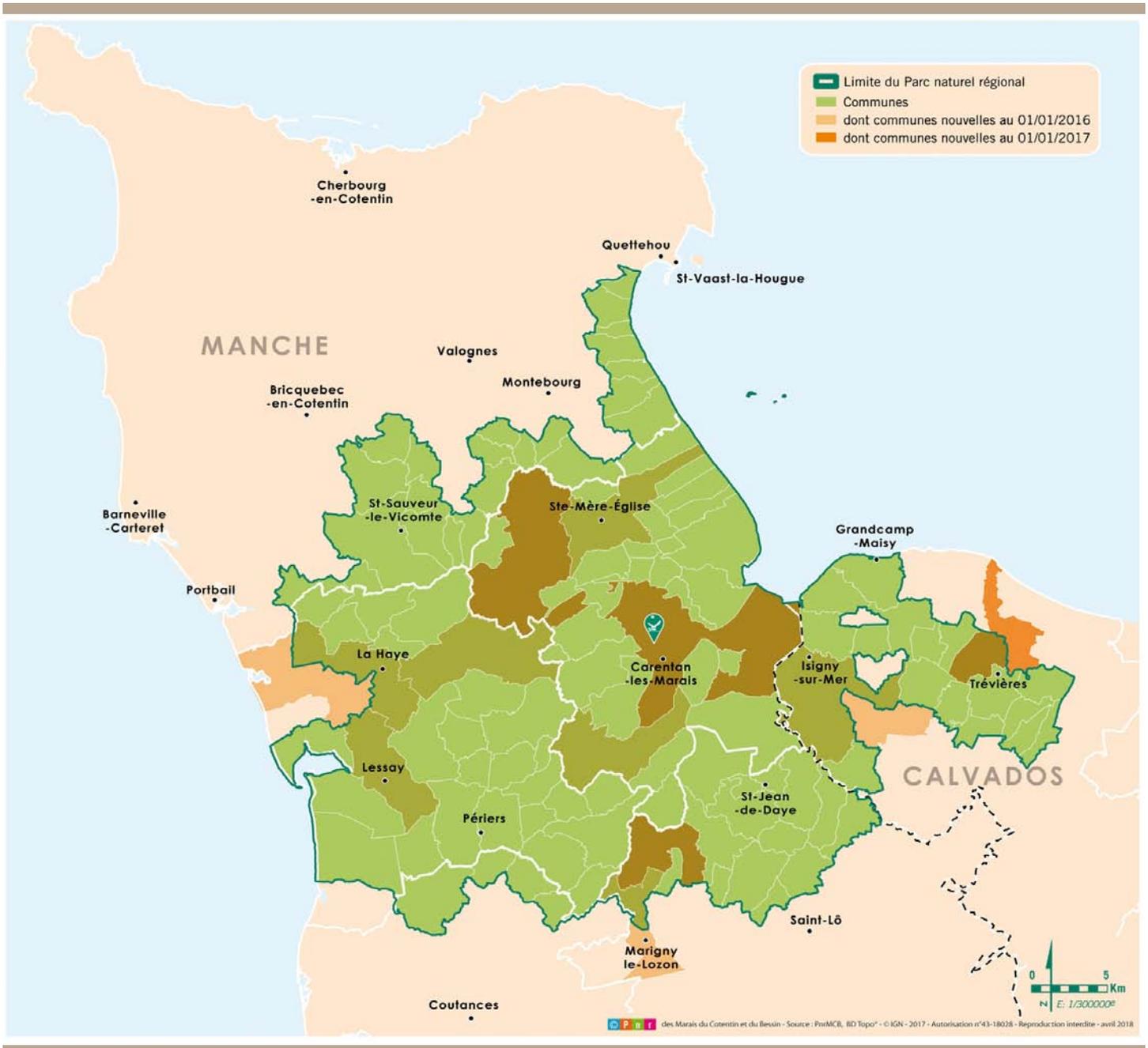
## CALVADOS | 21 communes

[19 300 ha. - 10 350 hab.]

Aignerville, Bernesq, Bricqueville, la Cambe, Canchy, Colombières, Écrammeville, Géfosse-Fontenay, Grandcamp-Maisy, Isigny-sur-Mer, Lison, Longueville, Mandeville-en-Bessin, Neuilly-la-Forêt, Osmanville, Rubercy, Saint-Germain-du-Pert, Saon, Saonnet, Trévières, Vouilly



- 146 000 ha. • 75 400 habitants
- 120 communes
- 2 départements (Manche, Calvados) • Région Normandie



## L'Esprit Parc, un pictogramme basé sur les notions de Développement Durable

Un pictogramme met en avant le thème dominant de l'action au regard du développement durable (**Patrimoine** • **Social** • **Économie**) même si l'action est naturellement à la croisée des trois piliers du développement durable.

### Indicateur « Esprit Parc,

**Valeur possible** : Classement de 0 à 3 • Note de 1 à 3 (plus fort) • une seule valeur possible •



▶▶ **Patrimoine** (biodiversité, culture, paysage),

▶▶ **Social** (formation, éducation, logement, etc.),

▶▶ **Économie** (développement local, filières, artisanat, tourisme, etc.).

## Tableau de synthèse par Mesure pour l'esprit Parc

Mesures	Patrimoine	Social	Économie
<b>Indicateur Esprit Parc</b> (Classement de 0 à 3 (Note de 1 à 3 (plus fort), une seule valeur possible))			
Mesure 1. Mettons en œuvre les directives oiseaux et habitats	3	2	1
Mesure 2. Assurons la pérennité des Zones d'Intérêt Écologique Majeur	3	2	1
Mesure 3. Pérennisons des pratiques agricoles et non agricoles pour maintenir ouverts les marais et les landes	3	1	2
Mesure 4. Gérons les marais communaux	2	1	3
Mesure 5. Préservons les espaces du littoral	1	3	2
Mesure 6. Sensibilisons aux pratiques sylvicoles durables	2	0	3
Mesure 7. Soutenons les espèces emblématiques	3	2	0
Mesure 8. Développons des actions en faveur de la nature ordinaire	3	1	2
Mesure 9. Préservons les continuités écologiques	3	2	0
Mesure 10. Assurons une gestion hydraulique favorable au maintien de la zone humide	2	3	1
Mesure 11: Favorisons une gestion territoriale de l'eau et des milieux aquatiques	2	3	1
Mesure 12. Préservons la ressource en eau potable	3	0	2
Mesure 13. Améliorons la qualité des eaux de surface pour préserver les activités économiques	3	0	2
Mesure 14. Agissons sur l'évolution de nos paysages	3	1	2
Mesure 15. Construisons des paysages fonctionnels pour l'avenir	1	3	2
Mesure 16. Améliorons la perception de nos paysages	3	2	1
Mesure 17. Prenons en compte l'impact des infrastructures et des installations	3	0	1
Mesure 18. Inscrivons le développement durable dans nos projets de territoire	3	3	3
Mesure 19. Développons un urbanisme intégrant les principes du développement durable	3	3	3
Mesure 20. Développons les filières éco-matériaux	2	1	3
Mesure 21. Incitons à la restauration du bâti en bauge et à l'utilisation de couvertures en chaume	3	1	2
Mesure 22. Construisons de manière éco-citoyenne	1	3	2
Mesure 23. Accompagnons l'évolution de l'économie agricole	1	2	3
Mesure 24. Accompagnons les porteurs de projets à vocation économique	1	2	3

Mesures	Patrimoine	Social	Économie
<b>Indicateur Esprit Parc</b> (Classement de 0 à 3 (Note de 1 à 3 (plus fort), une seule valeur possible)			
Mesure 25. Incitons à consommer local	1	2	3
Mesure 26. Développons la marque Parc	1	2	3
Mesure 27. Favorisons une économie sociale et solidaire	1	2	3
Mesure 28. Mettons en œuvre une stratégie concertée de tourisme durable	1	2	3
Mesure 29. Développons une offre de tourisme fondée sur la valorisation des patrimoines	3	2	1
Mesure 30. Créons une notoriété touristique et culturelle autour des marais blancs	3	1	2
Mesure 31. Encourageons les agriculteurs à améliorer leur prise en compte de l'environnement	3	1	2
Mesure 32. Favorisons la prise en compte des enjeux environnementaux dans les entreprises artisanales, commerciales, industrielles et touristiques	3	1	2
Mesure 33. Incitons les acteurs publics à adopter de bonnes pratiques environnementales	1	2	3
Mesure 34. Développons la filière bois énergie	2	1	3
Mesure 35. Préconisons un développement raisonné de l'éolien	0	1	3
Mesure 36. Soutenons la production d'énergies alternatives	2	1	3
Mesure 37. Complétons l'observatoire de la biodiversité	3	1	0
Mesure 38. Améliorons notre compréhension du fonctionnement des marais	3	1	0
Mesure 39. Complétons la connaissance de notre patrimoine bâti	3	1	0
Mesure 40. Renforçons nos acquis sur l'identité culturelle du territoire	2	3	0
Mesure 41. Faisons connaître ce que nous sommes et ce que nous faisons pour le territoire	2	3	1
Mesure 42. Facilitons l'accès aux connaissances naturelles et culturelles	3	2	1
Mesure 43. Développons une communication d'accompagnement de nos actions et de promotion du territoire	2	1	3
Mesure 44. Agissons auprès des jeunes	3	2	1
Mesure 45. Agissons en association avec les acteurs	0	3	0
Mesure 46. Impliquons les citoyens	0	3	0
Mesure 47. Faisons du Parc un territoire d'études, un laboratoire d'idées	3	2	0
Mesure 48. Coopérons avec les Parcs normands et voisins	0	3	0
Mesure 49. Construisons de nouvelles coopérations européennes et internationales	2	3	1

## Tableau de synthèse par Mesure pour « Mise en œuvre » et « Avis partagés »

### Indicateur « Mise en œuvre de la Mesure / Objectif de la Charte »

Valeur possible : Réalisé et achevé • Réalisé en continu • Réalisé en partie • Non réalisé mais programmé • Non réalisé non programmé •

### Indicateur de réalisation / Objectif de la Charte : c'est un avis partagé (Regard croisé) :

Valeur possible : Satisfaisant • Assez satisfaisant • Peu satisfaisant • Insatisfaisant • Ne se prononce pas •

Mise en œuvre	Nombre
Réalisé et achevé	0
Réalisé en continu	31
Réalisé en continu / Réalisé en partie	1
Réalisé en partie	15
Non réalisé, mais programmé	1
Non réalisé, non programmé	1

Indicateur de réalisation Avis partagé	Nombre
Satisfaisant	14
Assez satisfaisant	15
Assez satisfaisant / Peu satisfaisant	1
Peu satisfaisant	12
Insatisfaisant	5
Ne se prononce pas	2

Mesure	Mise en œuvre	Indicateur de réalisation Avis partagé
Mesure 1. Mettons en œuvre les directives oiseaux et habitats	Réalisé en continu	Satisfaisant
Mesure 2. Assurons la pérennité des Zones d'Intérêt Écologique Majeur	Réalisé en continu	Satisfaisant
Mesure 3. Pérennisons des pratiques agricoles et non agricoles pour maintenir ouverts les marais et les landes	Réalisé en continu	Satisfaisant
Mesure 4. Gérons les marais communaux	Réalisé en continu	Ne se prononce pas
Mesure 5. Préservons les espaces du littoral	Réalisé en continu	Satisfaisant
Mesure 6. Sensibilisons aux pratiques sylvicoles durables	Non réalisé mais programmé	Insatisfaisant
Mesure 7. Soutenons les espèces emblématiques	Réalisé en continu	Satisfaisant
Mesure 8. Développons des actions en faveur de la nature ordinaire	Réalisé en partie	Assez satisfaisant
Mesure 9. Préservons les continuités écologiques	Réalisé en partie	Satisfaisant
Mesure 10. Assurons une gestion hydraulique favorable au maintien de la zone humide	Réalisé en continu	Satisfaisant
Mesure 11: Favorisons une gestion territoriale de l'eau et des milieux aquatiques	Réalisé en continu	Satisfaisant
Mesure 12. Préservons la ressource en eau potable	Réalisé en partie	Peu satisfaisant
Mesure 13. Améliorons la qualité des eaux de surface pour préserver les activités économiques	Réalisé en partie	Peu satisfaisant
Mesure 14. Agissons sur l'évolution de nos paysages	Réalisé en continu	Assez satisfaisant
Mesure 15. Construisons des paysages fonctionnels pour l'avenir	Réalisé en partie	Insatisfaisant
Mesure 16. Améliorons la perception de nos paysages	Réalisé en partie	Assez satisfaisant

Mesure	Mise en œuvre	Indicateur de réalisation Avis partagé
Mesure 17. Prenons en compte l'impact des infrastructures et des installations	Réalisé en continu	Ne se prononce pas
Mesure 18. Inscrivons le développement durable dans nos projets de territoire	Réalisé en continu	Satisfaisant
Mesure 19. Développons un urbanisme intégrant les principes du développement durable	Réalisé en continu	Satisfaisant
Mesure 20. Développons les filières éco-matériaux	Réalisé en continu	Assez satisfaisant
Mesure 21. Incitons à la restauration du bâti en bauge et à l'utilisation de couvertures en chaume	Réalisé en continu	Satisfaisant
Mesure 22. Construisons de manière éco-citoyenne	Réalisé en partie	Peu satisfaisant
Mesure 23. Accompagnons l'évolution de l'économie agricole	Réalisé en partie	Peu satisfaisant
Mesure 24. Accompagnons les porteurs de projets à vocation économique	Réalisé en continu Réalisé en partie	Insatisfaisant
Mesure 25. Incitons à consommer local	Réalisé en partie	Peu satisfaisant
Mesure 26. Développons la marque Parc	Réalisé en partie	Peu satisfaisant
Mesure 27. Favorisons une économie sociale et solidaire	Réalisé en partie	Assez satisfaisant
Mesure 28. Mettons en œuvre une stratégie concertée de tourisme durable	Réalisé en continu	Satisfaisant
Mesure 29. Développons une offre de tourisme fondée sur la valorisation des patrimoines	Réalisé en continu	Satisfaisant
Mesure 30. Créons une notoriété touristique et culturelle autour des marais blancs	Réalisé en continu	Satisfaisant
Mesure 31. Encourageons les agriculteurs à améliorer leur prise en compte de l'environnement	Réalisé en partie	Insatisfaisant
Mesure 32. Favorisons la prise en compte des enjeux environnementaux dans les entreprises artisanales, commerciales, industrielles et touristiques	Non réalisé, non programmé	Insatisfaisant
Mesure 33. Incitons les acteurs publics à adopter de bonnes pratiques environnementales	Réalisé en continu	Assez satisfaisant
Mesure 34. Développons la filière bois énergie	Réalisé en continu	Peu satisfaisant
Mesure 35. Préconisons un développement raisonné de l'éolien	Réalisé en continu	Peu satisfaisant
Mesure 36. Soutenons la production d'énergies alternatives	Réalisé en continu	Peu satisfaisant
Mesure 37. Complétons l'observatoire de la biodiversité	Réalisé en continu	Assez satisfaisant
Mesure 38. Améliorons notre compréhension du fonctionnement des marais	Réalisé en continu	Peu satisfaisant
Mesure 39. Complétons la connaissance de notre patrimoine bâti	Réalisé en continu	Assez satisfaisant
Mesure 40. Renforçons nos acquis sur l'identité culturelle du territoire	Réalisé en continu	Assez satisfaisant
Mesure 41. Faisons connaître ce que nous sommes et ce que nous faisons pour le territoire	Réalisé en continu	Assez satisfaisant
Mesure 42. Facilitons l'accès aux connaissances naturelles et culturelles	Réalisé en continu	Assez satisfaisant
Mesure 43. Développons une communication d'accompagnement de nos actions et de promotion du territoire	Réalisé en continu	Assez satisfaisant
Mesure 44. Agissons auprès des jeunes	Réalisé en continu	Assez satisfaisant
Mesure 45. Agissons en association avec les acteurs	Réalisé en continu	Peu satisfaisant
Mesure 46. Impliquons les citoyens	Réalisé en continu	Peu satisfaisant
Mesure 47. Faisons du Parc un territoire d'études, un laboratoire d'idées	Réalisé en partie	Assez satisfaisant Peu satisfaisant
Mesure 48. Coopérons avec les Parcs normands et voisins	Réalisé en partie	Assez satisfaisant
Mesure 49. Construisons de nouvelles coopérations européennes et internationales	Réalisé en partie	Assez satisfaisant

# Communication

Axe 1, le Parc un territoire à partager.

Axe 2, le Parc, un territoire en actions.

## Ensemble des mesures de la Charte - Mesures plus spécifiques

Mesure 41 - Faisons connaître ce que nous sommes et ce que nous faisons pour le territoire

Mesure 42 - Facilitons l'accès aux connaissances naturelles et culturelles

Mesure 43 - Développons une communication d'accompagnement de nos actions et de promotion du territoire

**Publics cibles :** Habitant • Visiteur • Agriculteur • Collectivité • Élu • Gestionnaire d'espace • Collectivité • Entreprise • Milieu Institutionnel • Milieu associatif • Milieu éducatif • Milieu scientifique • Marqué Parc

**Mise en œuvre :** Réalisé en continu  
**Avis partagé :** Assez satisfaisant



Extrait de la Charte

En filigrane des différentes mesures de la charte, la communication accompagne les actions et valorise les connaissances acquises pour les partager au plus grand nombre. La stratégie de communication élaborée en 2008 repose sur deux axes principaux : « le Parc, un territoire à partager » afin de faire comprendre ce qu'est le Parc, les valeurs de développement durable et « le Parc, un territoire en action » afin d'expliquer et accompagner les actions, dont la promotion touristique.



Réalisations engagées par le Parc

### Axe 1- le Parc, un territoire à partager.

Avec la refonte de la ligne éditoriale, de la charte graphique, et le lancement d'un nouveau site Internet en 2010, la communication s'est structurée autour de thématiques bisannuelles et de nouveaux outils.

Le journal du Parc a pris le format d'un poster, avec actualités et présentation d'actions au recto, et un poster au verso valorisant le Parc ou ses acteurs, et destiné à resté en affichage.

Le site Internet a valorisé la base de données touristiques des prestataires et les actions du Parc. Il met à disposition tous les documents produits.

Des séries de vidéos en co-production ont permis d'offrir une vision dynamique du territoire.

Les communiqués mensuels pour les animations (« **les Rendez-vous** ») et ceux produits spécifiquement pour les temps forts de la vie du Parc (expositions, animations avec portes-ouvertes, « **Hiver au marais** »...) et les actions permettent une représentation régulière dans la presse quotidienne régionale.

Une politique de soutien financier et technique aux événements répondant aux valeurs du Parc a donné au PNR des occasions de visibilité, de participation lors de rassemblements (ex. Festival Mange ta soupe !).

La mise en place d'éductour de terrain en 2015, « le Tour du Parc » permet de conforter les liens avec les élus du territoire par des échanges sur leurs thématiques et la présentation concrète d'actions.

### Axe 2- le Parc, un territoire en actions.

Le choix d'une thématique bisannuelle de communication a mis en valeur le travail et la connaissance cumulée lors des études et expérimentations du Parc. La déclinaison de cette thématique en exposition, publications, animations, appels à projets éducatifs a apporté

de la cohérence et la répétition du thème un impact plus fort.

Les brochures de valorisation des connaissances engrangées par les expériences dans les différentes thématiques d'action ont dû respecter de nouvelles collections clairement identifiées : « Connaissance », « Découverte », « Conseil », ou prendre la forme de fiches techniques (§ **Toutes les mesures**). Ces publications sont réalisées en interne tant pour le rédactionnel que pour la mise en page.

La promotion du territoire, notamment en direction des visiteurs passe par des publications spécifiques, « carte touristique », « document d'appel », le document de découverte « Où voir la terre », « Où voir la nature ». Elle accompagne et alimente la connaissance du territoire. Les insertions de communication dans la presse rappellent et alimentent la notoriété du Parc dans l'imaginaire du public.

La Maison du Parc fait l'objet de supports spécifiques de communication (dépliant, affiche) afin d'être identifié comme un relais d'information et de connaissance du territoire. Les animations qui y sont proposées font l'objet d'un programme trimestriel diffusé largement (§M41).



Réalisations engagées par nos partenaires

Jusqu'en 2015, la Région Basse-Normandie organisait

le Mois des Parcs, proposant une communication commune sur les animations proposées par les 3 Parcs normands durant le mois de septembre. Cette manifestation n'a pas été renouvelée.

Le Parc participe à des opérations nationales (Fête de la nature, Nuit de la chouette, Nuit des musées...) et régionale (« Au printemps la Normandie se découvre »...).



Synthèse

Avec la stratégie de communication en 2010, l'approche est devenue plus

claire, plus opérationnelle. Le rapprochement avec les élus du territoire doit se poursuivre pour une meilleure compréhension de nos interventions.

Mais avec l'essor des réseaux sociaux, de la recherche d'expériences, l'obsolescence des outils de communication est très rapide. La raréfaction des crédits de fonctionnement conduit aussi à réduire les productions papier en remettant en question l'accessibilité de certains publics à nos documents.



- L'appropriation du territoire par ses habitants et ses élus doit se poursuivre par un renforcement de notre action de communication vers ces cibles

• Les tendances sociétales à la fois de recherches, de partage, d'individualisation, d'interactivité et d'expériences à vivre, doivent impacter notre nouvelle approche. Le développement des réseaux sociaux comme moyens de communication accompagnent et produisent à la fois ce positionnement

• Un nouveau site Internet devrait voir le jour en 2017-2018 pour mieux répondre aux attentes des internautes

• Le renouvellement de l'interprétation sur le site de l'Espace Naturel Sensible lié à la Maison du Parc, avec le nouveau document de gestion sera également l'occasion d'initier un nouvel argumentaire attractif.



- 5 éducteurs destinés aux élus du territoire
- 52 000 visiteurs du site internet en moyenne par an
- 8 documents dans la collection « Connaissance »
- 4 documents dans la collection « Conseil »
- 3 documents dans la collection « Découverte »
- des événements spéciaux.

**La Presse de la Manche**  
**C'EST DIMANCHE**

Jardinage *A propos des tourmesols* Page 27

Sur les canaux d'Amsterdam Page 30

**gros plan** Marais **Le parc a 20 ans !**

Aujourd'hui, le Parc Naturel Régional (PNR) des Marais du Cotentin et du Bessin fête ses 20 ans. Un anniversaire qu'on célèbre dans la bonne humeur toute la journée à la Maison du Parc à Saint-Côme du Mont (voir le programme complet). L'occasion de revenir aussi sur ce qu'est le PNR aujourd'hui, sur l'action qu'il a développée pendant 20 ans, et d'ébaucher son futur.

150 communes sur deux départements, 14 000 habitants sur 140 000 hectares dont 100 000 hectares de zones humides, un chiffre très élevé qui ne représente pas seulement le Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin, mais aussi l'ensemble de la région. C'est aussi une région naturelle unique, un espace naturel d'exception qui a permis au territoire de se développer et de prospérer. C'est aussi un lieu, dans le sens le plus large, qui a permis de créer un cadre de vie unique et d'offrir une qualité de vie exceptionnelle. C'est aussi un lieu qui a permis de créer un cadre de vie unique et d'offrir une qualité de vie exceptionnelle.

**Le programme d'aujourd'hui**

Ce matin, des balades à pied et à vélo ont lieu au départ de la maison du Parc, pour un matin d'été en famille.

L'après-midi, un atelier de cuisine est organisé par la Maison du Parc, pour un repas d'été en famille.

Le soir, un concert est organisé par la Maison du Parc, pour un moment de détente et de plaisir.

Plus d'informations sur le programme de la journée sur le site internet du Parc.

Publicité PNRAD

## Le Parc des marais a fêté ses 20 ans

Sous un soleil radieux, hier, le Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin a célébré son anniversaire dans la joie et la bonne humeur, avec un public venu en nombre.

Mer matin, un circuit à vélo a été organisé au départ de la Maison du Parc à Saint-Côme du Mont. Les participants ont pu profiter de la beauté des marais et de la tranquillité de la région. Le circuit a été animé par des bénévoles du Parc, qui ont offert aux participants des conseils et des conseils.

Parmi les animations, les participants ont pu profiter de la beauté des marais et de la tranquillité de la région. Le circuit a été animé par des bénévoles du Parc, qui ont offert aux participants des conseils et des conseils.

Le soir, un concert a été organisé par la Maison du Parc, pour un moment de détente et de plaisir. Le concert a été animé par des bénévoles du Parc, qui ont offert aux participants des conseils et des conseils.

Plus d'informations sur le programme de la journée sur le site internet du Parc.

Le péage-région est animé par les Fland'farmers... Double anniversaire !

Les jeux d'animation sont toujours... et un jeu de quilles.

Et voilà, on mangait sur l'herbe !

## Le parc des marais du Cotentin a 20 ans

140 000 hectares dont 27 000 humides. Il est l'un des 50 parcs français où la nature et les espèces sont préservées dans un cadre durable. Rolande Brécy, sa présidente, y veille.

« Lorsque l'on va dans les 150 communes, on sent les gens fiers d'appartenir au parc... Le parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin fête cette année ses 20 ans. Et la première à souffler les bougies sera sa présidente Rolande Brécy, maire de Fresville dans le Cotentin, première femme conseillère générale de la Manche, élue en 1993. « Tous les dix ans et maintenant quinze ans, nous présentons une charte au ministère de l'Environnement. Nous nous y tenons. » Une charte pour préserver 140 000 hectares dont 27 000 humides depuis Trevières dans le Calvados à l'Est, Montainville dans le Val de Saire au Nord et Pîtres au Sud-ouest. « 150 communes, un tiers dans la Manche, deux tiers dans la Manche... »

« Pas une réserve »

Rolande Brécy, comme Jean-François Le Grand, président du conseil général de la Manche qui l'a présidée à la tête du parc régional, ne se voit pas comme un gendarme qui veille sur la sauvegarde des marais à coups de réglementations et interdictions. « Je n'aime pas interdire. Je préfère l'adhésion de tous les partenaires : élus, associations, chasseurs et pêcheurs... Nous tenons tous à faire des marais un territoire d'exception qui continue à se développer : son économie, son tourisme. Pas une réserve. »

« Si le parc n'a pas de pouvoir, il donne un avis... en lien avec l'Ademe, les agences de l'eau et Natura 2000, souvent suite à des collectifs sur leurs Plans locaux d'urbanisme (Plu), les agriculteurs... nous avons été la défricheuse de terres agricoles parfois ingrates... sur la ligne à très haute tension (THT) de 400 000 volts... là, c'est l'implantation d'une porcherie ; là, la transformation de la taille des haies broyées en énergie verte, la mise au pied des bœufs dans les marais communaux, la protection et le nettoyage des chaudières à vapeur et des chaudières-sous... »

« Son actif encore, la sauvegarde du bâti traditionnel des marais en terre et chaumes - Plus de 1 000 maisons et murs d'enceinte. Ce savoir-faire aurait disparu. Le parc encadre des initiatives et formations d'artisans et aide sur la plus value que coûte une réhabilitation en terre. Le parc surveille encore le niveau des eaux des marais : trop haut, il ne permettrait pas la navigation ; trop bas, les pêcheurs verraient un très mauvais ciel les embarcations dans les frayères. Les portes à flot et les vidanges des marais régulent le niveau et évitent leur assèchement par l'eau de mer. »

« Je suis triste quand l'entretien dans trois ans », fait déjà la présidente qui songe ne pas représenter en 2014 au terme de ses mandats. Elle aura alors tout le temps de se consacrer à un parc qui, en 20 ans, a évolué et affirmé ses compétences.

Xavier OBIOT.

INFORMATIONS



La **Lettre aux élus**, 3 numéros par an



Le **Journal d'Information**, 2 numéros par an



Fiches Natura



Le **SAGE Douve Taute**

Document de synthèse, lettres d'infos



GERER ET PRESERVER NOTRE BIODIVERSITE POUR LES GENERATIONS FUTURES



Triptyque RNN de la **Sangsurière** et de l'**Adriennerie**



Collection connaissance

- « La baie des Veys »
- « Migrateurs »
- « Le phoque veau-marin »



Collection conseil

- « Accueillir des chauves-souris »
- « Accueillir la chouette chevêche »



Fiches pratiques **Nature ordinaire**

MAINTENIR ET AMÉLIORER L'ATTRACTIVITÉ DE NOTRE CADRE DE VIE



Collection connaissance à fleur de **PAYSAGES**



Collection conseil

- « Les essenc'ielles »
- « Restaurer son bâti terre »

UTILISER L'ENVIRONNEMENT COMME ATOUT POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE



Dépliant d'appel

- Carte de visite**
- La Maison du Parc**



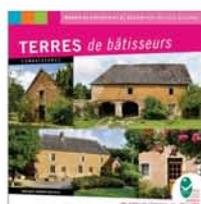
Collection **Découverte**

- Où voir la Nature/ les marais / La Terre ?**

CULTIVER NOTRE APPARTENANCE AU TERRITOIRE POUR ETRE ACTEURS DE NOTRE PROJET ET S'OUVRIRE AUX AUTRES



Brochures et affiches « **Les Rendez-vous du Parc** »



Collection connaissance

- « Terres de bâtisseurs »



Affiches mobilier urbain, expositions ...

# Vocation 1

## Gérer et préserver notre biodiversité et notre ressource en eau pour les ressources en eau pour les générations futures

### Orientations

**Orientation 1. Conforter la biodiversité en prenant en compte les différents usages**

**Orientation 2. Assurer une gestion équilibrée de la ressource en eau**



Extrait de la Charte

La préservation de la biodiversité s'inscrit sur le long terme et dans l'optique de transmettre aux générations futures un capital en bon état de conservation.

Les acteurs, notamment les agriculteurs, jouent un rôle essentiel dans cette perspective.

Au delà de sa valeur intrinsèque, le patrimoine naturel des marais, des landes, du littoral, du bocage... représente un formidable atout pour le territoire du Parc en terme d'images et de possibilités de développement économique. L'actuel projet décline les engagements nationaux et européens sur la biodiversité.

L'eau, omniprésente, imprime sa marque dans le fonctionnement de la zone humide que ce soit au travers de la gestion des niveaux d'eau ou au travers des aquifères identifiés comme ressource d'importance majeure à l'échelle du bassin Seine-Normandie. Comme la biodiversité, l'eau représente à la fois un capital et un facteur de développement. Elle doit être gérée dans le respect de cet équilibre.

De nombreuses propositions d'actions faites dans cet axe s'inscrivent dans la continuité de la Charte 1998-2008. Depuis 1991, le Parc a consacré beaucoup d'énergie et de moyens techniques et financiers à faire connaître, préserver, gérer et valoriser la zone humide. Nous sommes au cœur même de notre légitimité de Parc naturel régional.

## Mesure 1 - Mettons en œuvre les directives oiseaux et habitats

**Publics cibles :** Habitant • Visiteur • Agriculteur • Gestionnaire d'espace • Élu • Collectivité

**Mise en œuvre :** Réalisé en continu

**Avis partagé :** Satisfaisant



Le Parc est opérateur des documents d'objectifs, pour le compte de l'État, des sites Natura 2000 suivants : marais du Cotentin et du Bessin - baie des Veys, landes de Lessay - havre de Saint-Germain-sur-Ay, carrières de Cavigny - La Meauffe. Leur mise en œuvre se fait en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux.



En 2011, les deux documents d'objectifs (DO-COB) du site des Marais du Cotentin et du Bessin-Baie des Veys (directive « habitats » et directive « oiseaux ») ont été renouvelés. Le document d'objectifs (directive « habitats ») du site des fours à chaux de Cavigny-La Meauffe a été validé la même année. Un élu du Parc assure la présidence du comité de pilotage du site des Marais du Cotentin et du Bessin-Baie des Veys.

Le Parc assure l'animation des deux documents « Marais du Cotentin et du Bessin-Baie des Veys » et « fours à chaux de Cavigny-La Meauffe ».

La mise en œuvre du document d'objectif des landes de Lessay-Havre de Saint-Germain sur Ay est aussi portée par le Parc, l'animation locale est confiée à un prestataire.

Le Parc a, par ailleurs, participé à l'élaboration du document d'objectifs (directive « habitats ») de la baie de Seine occidentale depuis 2011.

Des fiches techniques de sensibilisation sur le site du havre de Saint-Germain-sur-Ay et sur le site Marais du Cotentin ont été réalisées.



Les acteurs concernés par Natura 2000 sont membres des comités de pilotage et associés, selon les thématiques des documents d'objectifs.



La mise en œuvre de Natura 2000 fait partie des politiques de préservation de la biodiversité du Parc. Les actions déclinées à ce titre se trouvent réparties dans différentes mesures de la Charte. L'élaboration du document des Ma-



rais du Cotentin et du Bessin-Baie des Veys (au titre des directives « habitats » et « oiseaux ») et du document des carrières de Cavigny ont bien été réalisés. Le Parc a été associé à celui de la baie de Seine occidentale.



Le Parc va poursuivre la mise en œuvre des documents d'objectifs existants qui sont sous sa responsabilité. Il n'y a pas de renouvellements prévus ou de nouveaux documents d'objectifs à l'échéance de la Charte • La promotion auprès du public de la politique Natura 2000 serait à refaire • Le document d'objectif de la baie de Seine-Occidentale peut amener le Parc à mettre en œuvre des actions sur son territoire littoral (Baie des Veys).



• 3 documents d'objectifs • 37 700 ha en documents d'objectifs.

## Mesure 2 - Assurons la pérennité des Zones d'Intérêt Écologique Majeur

Publics cibles : Habitant • Visiteur • Agriculteur • Gestionnaire d'espace

Mise en œuvre : Réalisé en continu  
Avis partagé : Satisfaisant



Les **Zones d'Intérêt Écologique Majeur** (ZIEM) sont les « cœurs de nature » identifiés par le Parc lors de l'élaboration de sa Charte. Elles bénéficient souvent de statuts de protection sans que cela soit systématique. Les Réserves Naturelles Nationales ainsi que l'Espace Naturel Sensible des marais des Ponts d'Ouve en font partie. Le Parc s'investit directement ou indirectement dans leur gestion.



Le Parc apporte un appui technique aux gestionnaires de sites pour l'élaboration des contrats Natura 2000 permettant de financer des travaux d'entretien des milieux. 15 contrats sur 8 sites différents ont été préparés et mis en œuvre pour 442 ha. Nous participons aussi aux comités de gestion de 6 sites.

L'**Espace Naturel Sensible (ENS) d'Aignerville** a fait l'objet d'échanges entre le Parc et le département du Calvados afin de définir une stratégie de gestion. Le Parc s'est aussi mobilisé sur la création de l'ENS d'Auxais, en relation avec les mesures compensatoires de la RN 174.

Le Parc est devenu gestionnaire de la **Réserve Naturelle Nationale du Domaine de Beauguillot** (RNN) Juillet 2014, se plaçant dans la continuité de la gestion existante. Depuis cette date, la réflexion sur le bilan à mi-parcours du plan de gestion a été engagée, ainsi que la synthèse des données patrimoniales pour préparer l'extension de la Réserve. La Réserve est aussi un haut lieu de découverte d'oiseaux pour le Parc, une moyenne de **33 000 visiteurs par an** sont accueillis.

Le Parc est aussi gestionnaire de la **RNN de la Sangsurière et de l'Adriennerie**, dont le plan de gestion a été renouvelé en 2011, en cours d'évaluation. Celle-ci montre une évolution positive du patrimoine naturel et l'intérêt de l'agriculture (fauche et pâturage) sur le site. 3 livrets ont été édités et des animations développées vis-à-vis du grand-public (10 par an) et des scolaires locaux.



Nous sommes gestionnaire, pour le compte du Conseil Départemental de la Manche, de l'ENS des Ponts d'Ouve attenant à la maison du Parc. Cet espace constitue le point d'attraction de la maison du Parc. Son plan de gestion a été renouvelé en 2016.

Le Parc a animé un groupe d'acteurs au sujet du devenir du site de la carrière de tourbe des marais de Gorges. Un diagnostic agricole et une stratégie d'aménagement touristique ont été réalisés. Les débats centrés sur la problématique de gestion de l'eau n'ont pas permis d'avancer sur la réflexion de valorisation du site souhaitée par les élus.



La gestion des sites d'intérêt écologique majeur est assurée par différents partenaires : Conservatoire du Littoral, CPIE du Cotentin, ONF, Fédération des Chasseurs de la Manche, GONm, Conseil Départemental de la Manche, Conservatoire des Espaces Naturels • La création de la Réserve Naturelle Régionale des Marais de la Taute sur des terrains appartenant au GONm • Le rôle important du Syndicat de la Sangsurière dans la gestion de la Réserve et partenariat avec les offices de tourisme de Saint-Sauveur-le-Vicomte et La Haye-du-Puits, pour les sorties.



Le Parc assure la gestion d'espaces naturels en direct (2 RNN et l'ENS des marais Ponts d'Ouve) • La prise de gestion de la RNN du Domaine de Beauguillot est une décision importante durant cette période • Le Parc est aussi fortement impliqué dans 16 sites d'intérêt écologique du territoire gérés par des partenaires • Il participe ainsi activement à un réseau d'acteurs de la biodiversité.



- Préciser les modalités de la gestion de l'ENS d'Aignerville • contribuer au dossier d'extension de la RNN du Domaine de Beauguillot et élaborer un nouveau plan de gestion • mettre en œuvre les nouveaux aménagements et la nouvelle interprétation de l'ENS des Marais des Ponts d'Ouve • réécrire le nouveau plan de gestion 2017-2026 de la RNN de la Sangsurière et de l'Adriennerie.



- surface en espaces naturels gérés directement par le Parc : **1000 ha** • surface en espaces naturels avec plan de gestion : **2012 ha** • surface en contrat de gestion Natura 2000, **442 ha sur 15 sites en ZIEM.**

## Mesure 3 - Pérennisons des pratiques agricoles et non agricoles pour maintenir ouverts les marais et les landes

Publics cibles : Agriculteur • Gestionnaire d'espace • Collectivité

Mise en œuvre : Réalisé en continu  
Avis partagé : Satisfaisant



Depuis 1992, le Parc met en œuvre les Mesures Agri-nvironnementales sur les marais en concertation avec la profession agricole. Sur les espaces non agricoles, des contrats Natura 2000 offrent la possibilité de soutenir des opérations de gestion des habitats naturels.



Le Parc a continué à animer les dispositifs **MAE** (Mesures Agri Environnementales) disponibles afin de promouvoir et soutenir des pratiques agricoles de fauche et pâturage dans les marais et dans les landes de Lessay (sites Natura 2000).

Les cahiers des charges plus stricts des **MAEt**, par rapport aux **CTE-CAD**, ont conduit à une baisse des surfaces contractualisées, laissant ensuite la place aux **MAEc** en 2015 qui ont permis une ré-augmentation des surfaces, avec une mesure de soutien remplaçant la **PHAE** (Prime Herbagère Agro Environnementale) supprimée.

En 2010, 40% de la SAU éligible en marais était contractualisée, 35% en 2013 et 44% en 2016. Dans les landes de Lessay, 31% de la SAU éligible contractualisée en 2010, 26% en 2013 et 31% en 2016. Le Parc a aussi mis en œuvre une MAEC « pré-salé » bénéficiant au havre de Saint-Germain-sur-Ay et portant la SAU contractualisée à 61% sur ce site.

Au total, sur les marais et les landes, près de 500 exploitants agricoles sont concernés par ces contrats qui représentent entre 1,3 et 1,8 M€ d'aides par an.

L'exonération de la **TFNB** (Taxe sur le Foncier Non Bâti) au titre de Natura 2000 n'a plus été promue par le Parc à partir du moment où l'État n'a plus compensé les budgets des communes (2012). (**\$M31**)



L'exonération de la TFNB, au titre des zones humides, a été instruite par la DDTM jusqu'en 2013. 66 communes ont fait la démarche pour 9 370 ha.



Les dispositifs « agri-environnement » successifs constituent des outils essentiels au soutien des pratiques agricoles de fauche et de pâturage dans les marais. Les surfaces engagées sont importantes et leur rôle pour le maintien d'un paysage ouvert de prairies est capital pour la biodiversité. Le Parc a déposé, tous les ans, un projet Agri-environnemental au bénéfice des marais et des landes.



- Poursuivre le portage des dispositifs agri-environnementaux
- Défendre leur maintien sur les zones humides
- Soutenir la mise en place d'une indemnité spéciale zones humides dans le cadre des zones défavorisées
- Mettre en œuvre expérimenter des MAE sur les zones humides de haut pays (portage par le SAGE Douve Taute).



- nombre d'agriculteurs concernés par des MAE: **480**
- surface en contrat MAE dans les marais, **10 859** ha en 2016 soit **44 %** de la SAU possible.

## Mesure 4 - Gérons les marais communaux

**Publics cibles :** Agriculteur • Gestionnaire d'espace • Habitant • Visiteur

**Mise en œuvre :** Réalisé en continu

**Avis partagé :** Ne se prononce pas



Extrait de la Charte

Ces marais, gérés en collectif par les communes, constituent un patrimoine culturel et naturel spécifique à la région. Le Parc souhaite le maintien d'une gestion collective.

Lors de l'élaboration de la Charte, environ 2 200 ha étaient encore gérés de cette façon. Le mouvement de location à bail par les communes s'est poursuivi, réduisant aujourd'hui la surface de marais collectifs à un peu moins de 1 950 ha.



Réalizations engagées par le Parc

Le Parc a poursuivi son accompagnement technique et administratif

des collectivités possédant des surfaces de marais gérés en faire-valoir direct.

Ainsi, **6 réfections de parcs de contention** ou aménagements de parc-parcs ont été réalisés.

Le Parc a aussi aidé les communes à contractualiser les mesures agri-environnementales et à organiser le reversement des aides aux usagers des marais. **1510 ha de marais** gérés en faire-valoir direct et **20 collectivités** bénéficient à ce jour de ces contrats.

En dépit de ces accompagnements divers, on note toujours une régulière diminution des surfaces de marais gérés en collectif au profit de la location à bail (- 233 ha sur 4 collectivités) ainsi qu'un phénomène nouveau de surfaces collectives gérées hors de toute contractualisation (2 communaux pour 106 ha).

La commission marais communaux s'est réunie durant cette période selon les besoins. Au surplus, quelques actions de sensibilisation sur les marais communaux ont été conduites : animations scolaires, articles dans les journaux communaux.



Réalizations engagées par nos partenaires

Poursuite de l'ouverture au public lors de la mise au marais sur la commune de Saint-Sauveur-le-Vicomte (organisation entre la commune et l'office du tourisme).



Synthèse

- La dynamique de location à bail se poursuit au détriment de la gestion en collectif
- Les marais communaux sont maintenant équipés pour l'accueil des animaux (parcs de contention et points d'eau). Les interventions à prévoir sont maintenant du domaine de la réfection
- L'expérimentation de nouveaux modes de gestion (ouverture au public, gestion piscicole...) ne s'est pas concrétisée. Un stage sur ce sujet n'a pas permis d'avancer concrètement.



Perspectives 2017-2022

- Poursuite de la veille technique et administrative auprès des collectivités, mais aussi relais d'information pour identifier des usagers
- La politique de financement des équipements d'accueil des animaux et de l'adduction d'eau potable ne sera pas poursuivie, les modalités de financement ne le permettant pas et les équipements essentiels des marais communaux étant réalisé
- Rechercher et organiser, avec une collectivité volontaire, l'ouverture ponctuelle au public lors de la mise au marais.



Chiffres clés

- nombre d'équipements rénovés : **6**
- **20** communes concernées par des MAE marais communaux.

## Mesure 5 - Préservons les espaces du littoral

Publics cibles : Gestionnaire d'espace • Collectivité

Mise en œuvre : Réalisé en continu

Avis partagé : Satisfaisant



Extrait de la Charte

Le domaine public maritime et les espaces naturels terrestres contiguës, notamment les dunes, présentent une valeur écologique reconnue. La réflexion sur la gouvernance, en matière de gestion et d'entretien des digues de protection contre la mer dans le contexte de la remontée des niveaux marins, est devenue un enjeu prioritaire depuis l'élaboration de la Charte. Les EPCI sont devenus de nouveaux interlocuteurs du Parc sur ce sujet.



Réalisations engagées par le Parc

Le Parc a porté, de 2010 à 2012, une **étude-diagnostic des ouvrages de défense contre la mer de la côte Est du Cotentin**, sur 80,5 km entre Grandcamp-Maisy et Saint-Vaast-la-Hougue. Des scénarios d'intervention et de confortement des ouvrages, établis selon le niveau de risque, ont été évalués entre 3,5M€ et 8M€. Cette étude a permis d'amener une réflexion entre Communautés de Communes et **ASA** (Associations Syndicales Autorisées) sur la gouvernance de la défense contre la mer. Elle a aussi abondé le dossier de classement des digues, réalisé par les services de l'État au titre du décret du 11 décembre 2007, relatif à la sécurité des ouvrages hydrauliques.

Depuis 2015, le Parc assiste les collectivités et les ASA pour la réalisation d'une étude de dangers des systèmes d'endiguement compris entre Quinéville et Cricqueville-en-Bessin, laquelle a été lancée en septembre 2016.

Suite à la participation au programme **LiCCo** (Littoraux et changements côtiers), du Conservatoire du Littoral, visant une sensibilisation des élus aux conséquences du changement climatique sur le littoral, le Parc a accompagné les Communautés de Communes (CC) de la côte Est pour répondre à l'appel à projet de la Région « **Notre littoral pour demain** ». La candidature a été retenue en 2016.

L'action du Parc a aussi porté sur la préservation de la population de Gravelot à collier interrompu du littoral de la côte Est, le nettoyage annuel de la laisse de mer sur 15,5 km sur les CC de Montebourg et Baie du Cotentin ainsi que 16 km sur la CC de Lessay, la préservation des milieux dunaires sur la commune de Gêfosse-Fontenay par l'organisation de la circulation et du stationnement des véhicules, la pose de panneaux d'information.



Réalisations engagées par nos partenaires

• Portage de l'étude de dangers des systèmes d'endiguement de la côte Est par la CC de la Baie du Cotentin pour le compte des gestionnaires (ASA, communes, privés, etc.) • Réponse des CC à l'appel à projet « Notre littoral pour demain » • Nettoyage des macro déchets de la

laisse de mer par les CC • Canalisation de la circulation des véhicules par les communes de Gêfosse-Fontenay et Aumeville-Lestre ainsi que par le Conseil Départemental de la Manche.



Synthèse

Le Parc s'est mobilisé fortement sur les questions du trait de côte durant cette période en appui aux Communautés de Communes et aux ASA, répondant ainsi aux engagements pris dans la Charte. Le travail réalisé a permis de faire émerger une réflexion sur la prise en compte du changement climatique dans la gestion du littoral à venir. En l'absence de démarche de la part des collectivités et de l'État au sujet des pollutions accidentelles, le Parc n'a pas eu à se positionner sur son rôle éventuel.



Perspectives 2017-2022

• Prendre en compte les incidences de l'application de la compétence **GEMAPI** par les Communautés de Communes • Poursuivre l'accompagnement des Communautés de Communes pour la mise œuvre du programme « Notre littoral pour demain » visant à co-construire une stratégie locale de gestion durable du trait de côte.



Chiffres clés

• linéaire de laisse de mer avec nettoyage différencié : **31,5 km** • linéaire de côte diagnostiqué au titre de la défense contre la mer : **80,5 km** • **3** études conduites.

## Mesure 6 - Sensibilisons aux pratiques sylvicoles durables

Publics cibles : Gestionnaire d'espace

Mise en œuvre : Non réalisé mais programmé

Avis partagé : Insatisfaisant



L'objectif est de rallier les propriétaires privés autour de pratiques sylvicoles respectueuses de la nature et de s'assurer de la compatibilité de certains boisements avec les milieux.



En dehors de la forêt domaniale de Saint-Sauveur-le-Vicomte et des forêts communales des landes de Lessay, les boisements sont privés. Ils ne représentent au total que **4%** du territoire du Parc.

Comparativement aux boisements, l'enjeu de la « forêt linéaire », le bocage, est prioritaire pour le Parc.



## Mesure 7 - Soutenons les espèces emblématiques

**Publics cibles :** Habitant • Visiteur • Gestionnaire d'espace • Milieu scientifique

**Mise en œuvre :** Réalisé en continu

**Avis partagé :** Satisfaisant



Des actions particulières, complémentaires aux approches globales de gestion des milieux sont nécessaires vis à vis de certaines espèces patrimoniales parfois localisées : chauves-souris, espèces d'oiseaux ciblées, poissons migrateurs, phoques veau-marin.



Le Parc a participé aux **Plans Nationaux d'Action (PNA)** dédiés à : la loutre, les chiroptères, le phragmite aquatique, l'Azuré des mouillères, le Butor étoilé, les odonates. Ces plans, financés par l'État, sont animés par des associations. Ils déclinent différentes actions selon les espèces : acquisition de connaissances, sensibilisation, gestion de milieux, etc. À titre d'exemple, des travaux de gestion ont été réalisés dans les marais de Pirou pour le Butor étoilé, une vingtaine de sites de marquage de la Loutre sont suivis tous les ans ; des travaux d'entretien, des pare-feu sont réalisés dans les landes de Lessay pour favoriser le papillon Azuré des mouillères ; la population d'agrion de Mercure est suivie ; la population de Grave-lots à collier interrompu des plages de la côte Est est suivie et les secteurs de nidification signalés, pour éviter leur piétinement.

Un effort particulier a aussi été fait, depuis 2010, vis-à-vis de la connaissance des chauves-souris avec la participation au suivi national **Vigiechiro** et la réalisation de prospections ciblées, notamment dans les bâtiments.

Les populations d'autres espèces emblématiques pour le Parc sont suivies : phoque veau-marin, Damier de la succise, Lamproies (frayères) ...

Deux plaquettes ont été éditées sur les chiroptères et sur le phoque dans les collections « conseil » et « connaissance ».

Une veille téléphonique pour répondre aux habitants ayant des chauves-souris chez eux (réseau SOS chauves-souris) est en place.

### **(§M37 - Complétons l'observatoire de la biodiversité)**

Présente les suivis globaux de groupes d'espèces et des habitats naturels ainsi que les outils de capitalisation et de valorisation des données.



Les Plans nationaux d'actions portés par les associations naturalistes (GMN, GRETIA, Maison de l'Estuaire, etc.).



Le Parc s'est mobilisé fortement sur les questions du trait de côte durant cette période en appui aux Communautés de Communes et aux ASA, répondant ainsi aux engagements pris dans la Charte. Le travail réalisé a permis de faire

émerger une réflexion sur la prise en compte du changement climatique dans la gestion du littoral à venir. En l'absence de démarche de la part des collectivités et de l'État au sujet des pollutions accidentelles, le Parc n'a pas eu à se positionner sur son rôle éventuel.

Le Parc est le relais sur son territoire des plans nationaux d'actions visant des espèces à enjeu de préservation. Il agit à son niveau par des études et des actions de gestion. Il suit aussi des espèces emblématiques pour son territoire au travers de la mise en œuvre des documents d'objectifs Natura 2000 ou de l'action des Réserves Naturelles Nationales.



Le classement en cours d'eau migrateurs, prévus par la réglementation et inscrit comme objectif dans la charte, n'existe plus sous cette forme mais avec une liste 1 ou 2. La liste 2 implique un travail de restauration de la continuité écologique sujet pour lequel le Parc s'est mobilisé (§M9).



• Poursuivre les actions engagées • Réaliser un diagnostic de l'utilisation des marais par les anguilles • Rechercher une méthode d'évaluation de l'état de la population de brochet des marais • Décliner sur le territoire de nouveaux Plans Nationaux d'Action • Évaluer les relations entre stationnement limicoles hivernants en baie des veys et activités humaines.



• **6** Participations aux Plans Nationaux d'Action • Nombre de données de chauves-souris récoltées : **4 800**.

## Mesure 8 - Développons des actions en faveur de la nature ordinaire

**Publics cibles :** Habitant • Visiteur • Collectivité • Milieu scientifique

**Mise en œuvre :** Réalisé en partie

**Avis partagé :** Assez satisfaisant



Extrait de la Charte

La nature dite ordinaire, sur le territoire du Parc, est en majorité représentée par le bocage et ses éléments constitutifs : haies, mares, vergers, petites zones humides. Les espaces verts, bâtiments et jardins en ville en font aussi partie. Elle constitue pour le Parc un support propice à la sensibilisation du public à l'environnement. La veille vis à vis des espèces invasives est aussi une préoccupation du Parc.



Réalizations engagées par le Parc

Le Parc a lancé en 2014 un appel à projet pour la restauration des mares.

Cet appel à projet vise les mares de bocage. Une quinzaine sont restaurées tous les ans depuis cette date (43), Une fiche sur les principes de la restauration des mares a été éditée. Le Parc contribue ainsi au programme régional de restauration des mares porté par le Conservatoire des Espaces Naturels.

La veille territoriale, vis à vis des espèces invasives, est effectuée par des agents de terrains de différents organismes comme l'ONEMA, les ASA, le Parc. De nouvelles stations de différentes espèces sont découvertes tous les ans (Jussie sur la Vire en 2016, par exemple). Deux formations à la reconnaissance des espèces ont été organisées et une fiche technique a été diffusée aux communes. En dehors de la veille, 4 sites de présence de la Myriophylle du Brésil font l'objet de chantiers d'arrachage annuel. Le Parc participe aussi à l'organisation de la lutte contre la Crassule de Helms présente sur la Vire, qui est gérée par le Syndicat de la Vire et le Conservatoire des Espaces Naturels.



Le Parc se mobilise aussi afin de sensibiliser les habitants à la nature proche par l'édition de fiches (jardin et création de mares, entretien des bords de route), ou par l'observation (depuis 2011) des dates d'arrivée des premières hirondelles et martinets par le public.



Réalizations engagées par nos partenaires

Les partenaires de terrain se mobilisent pour être attentifs à la présence des espèces invasives. La Crassule de Helms présente sur la Vire est gérée par le Syndicat de la Vire et le CEN.



Synthèse

L'appel à projet pour la restauration des mares est concluant. Vis à vis des espèces invasives, le mécanisme de surveillance territorial et d'intervention est considéré comme calé. Il s'appuie sur le plan régional « espèces invasives » porté par le CEN. Compte tenu de la difficulté, voir l'impossibilité, à maîtriser certaines espèces, le dispositif vise à ralentir leur expansion pour certaines comme la Myriophylle ou la Crassule. Pour d'autres, comme l'écrevisse de Louisiane, il ne s'agit que d'une veille sur l'ampleur du phénomène. La détection précoce est la seule garantie de limiter l'expansion de certaines espèces. • Des premières actions de sensibilisation des habitants ont été réalisées. Par contre, les actions prévues sur ce sujet auprès des agriculteurs n'ont pas été développées.



Perspectives 2017-2022

- Poursuivre le portage des dispositifs agri-environnementaux et défendre leur maintien sur les zones humides
- Soutenir la mise en place d'une indemnité spéciale zones humides dans le cadre des zones défavorisées
- Mettre en œuvre, expérimenter des MAE sur les zones humides de haut pays (portage par le SAGE Douve Taute)
- Poursuivre l'appel à projet sur les mares, mobiliser des associations locales, se mobiliser en inter-parcs Normands
- Poursuivre la veille territoriale et les chantiers localisés de traitement des espèces exotiques envahissantes
- Refaire un diagnostic de présence de l'écrevisse de Louisiane dans les marais
- Conforter la sensibilisation des habitants en développant, par exemple, les inventaires participatifs communaux avec les habitants.



Chiffres clés

- 43 mares restaurées
- 3 fiches d'information.



# Mesure 9 - Préservons les continuités écologiques des actions en faveur de la nature ordinaire

Publics cibles : Collectivité

Mise en œuvre : Réalisé en partie  
Avis partagé : Satisfaisant



Le territoire du Parc a la chance de présenter une vaste zone humide en bon état de conservation. Le bocage qui l'englobe, selon la qualité de ses composantes, constitue aussi un ensemble fonctionnel de circulation des espèces à préserver. L'enjeu du Parc est l'accompagnement des EPCI pour la prise en compte de ces continuités dans les documents d'urbanisme. La franchissabilité des ouvrages hydrauliques, pour les poissons, est devenue un axe de travail important depuis l'élaboration de la charte.



Le Parc a proposé aux Communautés de Communes de réaliser la **Trame Verte et Bleue** de leur territoire afin de disposer d'éléments de réflexion sur ce sujet, dans le cadre de l'élaboration de leur PLUI. Les CC concernées ont été celles de Lessay, La Haye-du-Puits, Sèves et Taute, Sainte-Mère-Église, élargie au périmètre de la Baie du Cotentin.

Les approches TVB intercommunale ont été homogénéisées à l'échelle du territoire Parc avec la réalisation d'une **occupation du sol orientée TVB**, les productions des sous-trames zones humides, landes boisées et bocagères disponibles dans le cadre des **Porter à connaissance** et de l'appui Parc.

En ce qui concerne la restauration de la continuité écologique, toutes les portes à flot des principaux cours d'eau sont maintenant équipées de dispositifs de franchissement pour les civelles (équipement de vantelles dans les portes à flot). Le Parc a assuré l'appui à la maîtrise d'ouvrage des aménagements de la Douve, de la Taute et de l'Aure (études et/ou travaux).

Les ouvrages de deuxième rang situés plus à l'amont à l'intérieur des marais sont au stade des études (réalisées ou en cours) : 6 ouvrages sur l'Aure, 2 sur la Taute et 1 sur la Douve (Le Merderet /Le Ham).



Portage des études et des aménagements pour la continuité écologique par les Associations Syndicales de marais (ASA de l'Aure, ASA de la Douve, ASA de la Taute) et par la CC de la Baie du Cotentin.



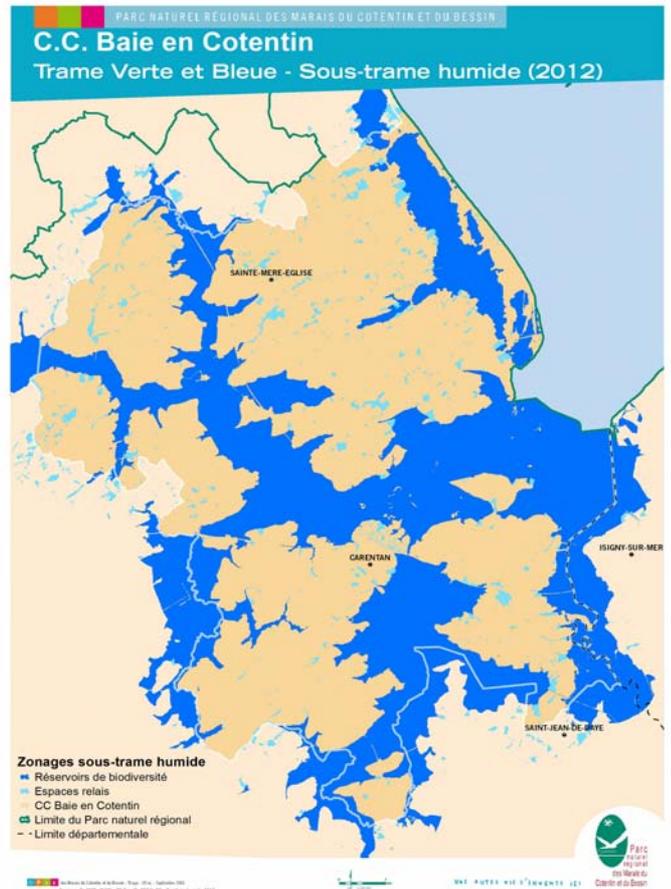
Le Parc a réalisé la Trame Verte et Bleue de 5 CC (avant la réforme territoriale de 2014) représentant **55 % des communes** et a produit les analyses à l'échelle du territoire du Parc. Un travail important de mobilisation des Associations Syndicales de marais a été conduit pour assurer la restauration de la continuité écologique des ouvrages pour l'anguille (civelles). Le Parc a assuré un rôle d'appui à la maîtrise d'ouvrage sur ces dossiers (cahiers des charges, suivi des prestataires).



- Concrétiser la restauration de la continuité écologique des ouvrages hydrauliques de deuxième rang
- Faire un diagnostic des secteurs de cours d'eau amont nécessitant éventuellement des opérations de restauration de la continuité écologique
- Développer avec les CC des programmes d'amélioration des continuités écologiques à leur échelle.



- Nombre de Communautés de Communes accompagnées : **5 sur 14** (2 sur 3, réforme de 2016)
- 55 % des communes du Parc couvertes
- Fiche méthode Occupation du Sol, Bocage et TVB
- 9 dossiers de restauration de la continuité écologique.



# Mesure 10 - Assurons une gestion hydraulique favorable au maintien de la zone humide

Publics cibles : Agriculteur • Gestionnaire d'espace

Mise en œuvre : Réalisé en continu  
Avis partagé : Satisfaisant



Extrait de la Charte

Depuis 1991, le Parc joue un rôle de médiateur reconnu et apprécié des usagers sur la question de la gestion des niveaux d'eau. Le Parc assiste les Associations Syndicales de marais qui constituent son principal interlocuteur.

L'objectif général est de favoriser une gestion permettant de maintenir les pratiques agricoles de fauche et de pâturage dans les marais, les autres activités liées aux marais et une diversité de milieux propices à la biodiversité.



Réalizations engagées par le Parc

Le Parc a poursuivi son travail historique d'appui aux **Syndicats de marais**

(ASA) sur les programmes d'entretien de fossés (préparation de dossiers loi sur l'eau, cartographie des travaux, demandes de financements), soit en moyenne annuelle :

- 265 km de linéaire de berges broyées,
- 200 km de linéaire de fonds faucardés (entretien de la végétation aquatique),
- 24 km de linéaire de fonds curés,
- et 4 dossiers « loi sur l'eau » rédigés depuis 2016.

L'assistance des ASA pour la restauration de la continuité écologique des ouvrages a été importante depuis 2013 (§M09).

Le Parc a aussi participé aux réflexions préparatoires, au déplacement des portes-à-flot de la Taute.

L'évolution de la réglementation sur le classement des cours d'eau et fossés a une forte incidence sur les possibilités de travaux et les procédures réglementaires.

Conscient de cette situation, les Syndicats de marais ont souhaité que le Parc puisse conduire, en association avec l'État, une réflexion sur les critères de **classement des cours d'eau de marais**. Un stage a été consacré à ce sujet en 2015. Il a permis de définir une méthodologie de classement adaptée au contexte de cours d'eau de marais, des cartographies et une réflexion sur les pratiques d'entretien des fossés et cours d'eau de marais.



Réalizations engagées par nos partenaires

Réalisation des travaux annuels d'entretien du réseau de fossés dans les

marais par les ASA • Mise en place du projet de déplacement des portes à flot de la Taute par la CC de Baie du Cotentin en concertation avec l'ASA des bas fonds de la Taute.



Synthèse

Le Parc a poursuivi son rôle d'appui aux ASA, de médiateur entre les usagers selon les besoins. Sa mission de médiateur entre les acteurs

du marais est cependant maintenant moins prégnante du fait d'une gestion des niveaux d'eau par les ASA stabilisée et mieux équilibrée.



Perspectives 2017-2022

- Poursuivre l'assistance aux Syndicats de marais dans le contexte de la GEMAPI.



Chiffres clés

- Nombre d'AS accompagnées : 10/21
- Linéaires 2010-2016 : broyage de berges (1853 km), faucardage de fond (1420 km) et curage (174 km).



# Mesure 11 - Favorisons une gestion territoriale de l'eau et des milieux aquatiques

Publics cibles : Collectivité • Élu • Collectivité • Milieu Institutionnel

Mise en œuvre : Réalisé en continu  
Avis partagé : Satisfaisant



La gestion de la ressource en eau, l'entretien et la restauration des cours d'eau, les questions de qualité des eaux superficielles ne peuvent se régler qu'à l'échelle de bassins versants. Les SAGE constituent les outils adaptés pour la concertation et la planification. Le Parc est le porteur du SAGE Douve et Taute. L'évolution des compétences des EPCI dans la cadre de la GEMAPI, ouvre un nouveau champ de réflexion sur le rôle du Parc à l'échelle du bassin versant de la Baie des Veys.



Le Parc a porté une étude diagnostique sur les milieux aquatiques et rivières des bassins versants de la **Sèves et de la Taute (350 km de cours d'eau)** afin de définir un programme d'entretien et de restauration. Le Parc s'est ensuite mobilisé pour aider à la structuration de la maîtrise d'ouvrage des travaux entre 2 Communautés de Communes (CC) et entre 3 ASA, et mutualiser l'embauche de 2 techniciens rivières. Les travaux ont débuté en 2016 sur le périmètre des ASA et vont débuter, en 2017, sur celui des CC.

Le Parc a par ailleurs mobiliser les CC pour lancer une démarche similaire sur le bassin versant du Merderet. L'étude va être lancée en 2018.

La démarche d'élaboration du SAGE Douve et Taute a été conduite, à partir de 2010, selon les étapes normales : état des lieux, scénarii d'évolution, validation des enjeux, validation du plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau, pour obtenir un arrêté préfectoral de validation du SAGE le 5 avril 2016. La **gouvernance du SAGE** est assurée par la **Commission Locale de l'Eau (CLE)** réunissant les acteurs.

Des lettres d'information et une synthèse du document d'objectifs ont été éditées pour accompagner l'appropriation du projet de SAGE par les élus.

En 2010-2011, le Parc a animé une réflexion pour faire émerger un contrat global pour l'eau (politique de l'Agence de l'Eau) sur le bassin versant de l'Aure et faciliter la mise en place d'un outil de gestion concertée. Cette démarche n'a pas aboutie.



Portage de travaux d'entretien et de restauration de cours d'eau par les ASA et les EPCI.



Le Parc a joué son rôle dans le portage d'approches territoriales et collectives de la gestion de l'eau : élaboration du SAGE Douve et Taute et structuration d'un programme d'entretien des cours d'eau du Bassin versant de la Sèves

et de la Taute.

La démarche de contrat global sur l'Aure n'a pas abouti, du fait d'une modification des objectifs visés par les élus se tournant vers une réflexion de SAGE restée également sans suite, à ce jour.



- Poursuivre la mise en œuvre du SAGE Douve et Taute
- Se mobiliser dans la mise en œuvre des dispositions du SAGE Vire concernant la Basse-Vire
- Se mobiliser pour la mise en œuvre d'un programme d'entretien et restauration des cours d'eau et milieux aquatiques du bassin versant du Merderet
- Élargir le programme d'entretien et restauration des cours d'eau et milieux aquatiques du bassin versant de la Taute à la Communauté d'Agglo de Saint-Lô ?
- Identifier le rôle du Parc en matière de GEMAPI et mettre en œuvre un EPTB sur le bassin versant de la Douve, de la Taute, de la Vire et de l'Aure.



- Nombre de communes couvertes par le SAGE Douve-Taute : **184 dont 93** sur le Parc.



## Mesure 12 - Préservons la ressource en eau potable

Publics cibles : • Agriculteur • Élu • Collectivité

Mise en œuvre : Réalisé en partie

Avis partagé : Peu satisfaisant



Extrait de la Charte

Les aquifères présents sur le territoire du Parc présentent une ressource en eau potable majeure pour le centre Manche. Selon les secteurs, ces aquifères sont plus ou moins sensibles aux pesticides.

Des travaux de recherche portés par le Parc ont aussi démontré que la pérennité des marais est liée à la gestion quantitative raisonnée de ces nappes.



Réalizations engagées par le Parc

La nécessité de mieux connaître la relation entre les zones humides

et les aquifères utilisées pour la production d'eau potable a conduit le Parc à porter une thèse sur ce sujet :

« **Réponse des processus biochimiques d'une tourbière soumise à des fluctuations du niveau d'eau** » soutenue en février 2012, par Jo De Ridder.

L'objectif était de tester la vulnérabilité de la zone humide à un accroissement de l'extraction en eau potable dans l'aquifère sous-jacent et au changement climatique attendu à l'horizon 2100.

Il en ressort que les flux ascendants dominent les échanges entre la nappe souterraine et le marais, le marais est majoritairement une zone de décharge de la nappe souterraine.

À une large échelle de temps (fin du siècle), le modèle prédit que le changement climatique a un impact plus important qu'une forte augmentation des pompages, sur les niveaux d'eau dans le marais. Toutefois, il ne faut pas sous-estimer l'impact d'un accroissement de la demande en eau souterraine. Les deux contraintes s'additionnent et à court terme (dizaines d'années), l'extraction d'eau souterraine sera le premier processus impactant.

Dans ce champ de la connaissance, nous avons aussi été associés à l'étude réalisée par le BRGM (Bureau de Recherche Géologique et Minière) sur les aquifères de Marchésieux.

Le Parc a aussi participé, avec les autres acteurs, aux comités de pilotage des Bassins d'Alimentation de Captage (BAC) qui définissent les conditions de préservation de la qualité de la ressource en eau localement.



Réalizations engagées par nos partenaires

- Acquisition de connaissances sur les aquifères par

les collectivités • Gestion des BAC.



Synthèse

Le Parc a joué son rôle d'alerte sur des processus peu connus, en portant un travail de recherche sur la relation aquifères-zones humides. Le SAGE Douve et Taute a repris ce questionnement dans une de ses dispositions sur les prélèvements en eau souterraine.

Il a participé aux animations sur les périmètres de captage au travers de l'animateur du SAGE. La place du Parc dans la gestion de l'eau potable est faible en dehors des problématiques liées à la zone humide. Le SAGE Douve et Taute est maintenant l'interlocuteur naturel des gestionnaires de la ressource en eau potable.



Perspectives 2017-2022

- **SAGE Douve-Taute : Disposition 55.** Mener une étude prospective sur l'évolution de

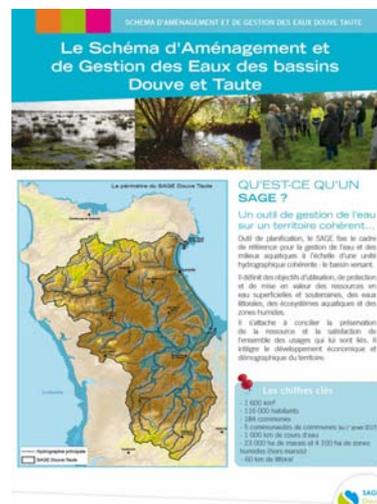
l'état quantitatif des ressources pour l'alimentation en eau potable du SAGE vis-à-vis du changement climatique • **Disposition 56.** Évaluer les ressources globales du SAGE • **Disposition 57.** Optimiser le fonctionnement des réseaux d'eau potable • **Disposition 58.** Développer les économies d'eau et réduire les pertes en eau potable dans les bâtiments publics • **Disposition 59.** Disposer d'un bilan annuel des prélèvements pour l'alimentation en eau potable réalisés sur la masse d'eau « FRHG101 Isthme du Cotentin » • **Disposition 60.** Encadrement de la réalisation de nouveaux prélèvements • **Disposition 61.** Réfléchir à une rationalisation des prélèvements pour l'alimentation en eau potable •

- **SAGE Vire : Disposition n°23.** promouvoir l'agriculture économe en intrants sur les bassins d'alimentation de captages • **Disposition n°24.** améliorer la connaissance des forages existants et des besoins à venir • **Disposition n°26.** détecter et réduire les fuites sur les réseaux d'eau potable • **Disposition n°27.** inciter les usagers à économiser la consommation d'eau potable.



Chiffres clés

- 1 thèse.



## Mesure 13 - Améliorons la qualité des eaux de surface pour préserver les activités économiques

Publics cibles : Agriculteur • Élu • Entreprise • Collectivité

Mise en œuvre : Réalisé en partie  
Avis partagé : Peu satisfaisant



La mauvaise qualité des eaux douces superficielles et du littoral peut être un facteur limitant au développement d'activités économiques. Le champ d'actions est large et les interlocuteurs variés : collectivités, agriculteurs, industriels.



Le Parc a réalisé, entre 2012 et 2014, pour le compte de l'État, l'**élaboration des profils de vulnérabilité des zones de production de coquillages de la Baie des Veys** afin d'identifier les sources potentielles de contamination bactériologique. L'étude a abouti à un plan d'actions visant à améliorer la qualité des eaux conchylicoles de la Baie des Veys et à la définition de mesures de gestion pour prévenir les risques sanitaires.

Les résultats de ces profils ont été intégrés dans les dispositions du **SAGE Douve et Taute et du SAGE Vire**. Suite à cette étude, le réseau de suivi de la qualité des rejets des fleuves côtiers pour les paramètres microbiologiques a été amélioré.

Afin de sensibiliser les communes à la réduction de l'usage des produits phytosanitaires, le Parc a animé et promu la charte d'entretien des espaces publics de la **FREDON**, sur la période 2009-2013, auprès des communes et monté le dossier de financement. 59 communes se sont engagées, essentiellement sur le niveau 1 (traiter mieux).



Signature de la charte d'entretien des espaces publics de la **FREDON** par les communes.



Le Parc a joué le rôle de maître d'ouvrage pour le compte de l'État pour l'élaboration des profils de vulnérabilité des zones de production de coquillages pour le secteur de la Baie des Veys.

Il a aussi relayé un outil de sensibilisation à l'usage des produits phytosanitaires proposé par un partenaire (la charte d'entretien des espaces publics de la FREDON).

Aucune action directe ou en collaboration n'a été réalisée au sujet de la qualité des eaux de surface. Ce sujet est maintenant inscrit dans les dispositions du SAGE Douve et Taute.



Ce sont les perspectives inscrites dans les SAGE Douve et Taute et SAGE Vire qui constituent les orientations de travail sur ce sujet, élaboration en cours. Leur déclinaison se fera avec les collectivités dans le cadre d'une stratégie qui devra intégrer l'interdépendance des SAGE sur la qualité de l'eau dans la Baie des Veys.



• Nombre de communes engagées dans la charte FREDON : **59** • Nombre de profil de vulnérabilité : **1**.



## Vocation 2

# Maintenir et améliorer l'attractivité de notre cadre de vie

### Orientations

**Orientation 3. Agir sur les paysages de demain**

**Orientation 4. Promouvoir des projets de développement durable du territoire**

**Orientation 5. Développer une nouvelle approche de l'habitat**



Extrait de la Charte

Les paysages du Parc constituent un patrimoine remarquable reconnu à l'inventaire des paysages de Basse-Normandie. Leur devenir est fortement lié aux évolutions de l'économie agricole et au développement de l'urbanisation. Les évolutions récentes font de la qualité des paysages et du cadre de vie un enjeu majeur pour les années à venir.

En effet, éloigné des grands pôles de développement, le territoire du Parc conserve des caractéristiques rurales. La vocation agricole du territoire reste prédominante et le maintien, voire le développement de cette activité économique, demeure une priorité. Bien qu'ayant fortement augmentée depuis 2002, la construction de logements reste quantitativement faible. Hormis les zones du littoral où l'attractivité touristique et résidentielle est importante, les enjeux reposent essentiellement sur la qualité de ces nouvelles constructions.

De nouveaux équilibres sont à rechercher entre un contexte économique, des attentes sociétales et la préservation d'un patrimoine naturel remarquable.

La Charte du Parc est un document de référence pour les communes et les EPCI, utile pour établir leur projet de territoire (PLU, carte communale...) et tout type d'aménagement.

Conformément aux textes en vigueur, les documents de projet de territoire doivent être compatibles avec l'ensemble des vocations de la charte, qu'ils soient de portée générale ou localisés sur le plan de Parc.

Les réflexions et les décisions sur l'avenir du territoire s'inscriront dans des dynamiques collectives et intercommunales et dans le développement durable, préconisés dans les procédures du type Agenda 21.

## Mesure 14 - Agissons sur l'évolution de nos paysages

Publics cibles : Collectivité • Élu • Habitant



### Extrait de la Charte

L'attractivité du territoire repose en partie sur les qualités et la diversité des paysages. Des principes de gestion et de préservation des paysages sont proposés aux collectivités locales dans leurs projets. Une connaissance fine et partagée des paysages est nécessaire pour se pré-



### Réalisations engagées par le Parc

Le document de référence sur les paysages du Parc est finalisé depuis 2011, avec l'appui des partenaires et d'un groupe d'élus. Il comporte un état des lieux des unités paysagères, une analyse des enjeux et des évolutions, des orientations et 25 pistes d'actions pour agir en faveur de ces paysages. Plusieurs actions sont déjà engagées (**\$M16, M19, M28, M34**). Un observatoire photographique, réalisé en interne et construit en lien avec les enjeux d'évolution, se compose de 30 points. Six cônes de vue et dix sites aménagés ont fait l'objet d'une analyse paysagère (enjeux, points de vigilance et recommandations). Ces éléments sont intégrés dans les documents d'urbanisme.

Des ateliers participatifs, organisés sur la commune des **Moitiers-en-Bauptois** ont permis de recueillir les perceptions des habitants sur l'avenir de leur territoire. Une animation, s'appuyant sur des lectures de paysage, est proposée à la commune nouvelle de **Montsenelle**, afin de s'approprier ce territoire aux limites élargies (opération 2017).

Le Parc participe activement aux travaux menés dans le cadre du projet d'inscription à **l'UNESCO** et plus récemment, à l'élaboration d'un plan de paysage sur le site d' **UTAH BEACH**.

La publication « **À fleur de paysage** » a été rééditée à l'occasion de la thématique de communication sur l'arbre et les paysages dans la collection « Connaissance ».

Dans le cadre du Contrat de Plan Interrégional de la vallée de Seine, le Parc accueille les différents ateliers organisés par l'École Nationale Supérieure du Paysage de Versailles (ENSP). Les secteurs identifiés au plan de Parc sont intégrés dans les documents d'urbanisme. Des approches particulières ont été menées sur trois secteurs à enjeux spécifiques : le secteur des landes de Lessay ; une partie du littoral avec le plan de paysage **UTAH BEACH**. La démarche d'inventaire du patrimoine bâti sur la vallée de l'Aure est en cours. Les CAUE conseillent et accompagnent le Parc sur cette thématique.



### Réalisations engagées par nos partenaires

- La DREAL réalise un nouvel atlas ré-

Mise en œuvre : Réalisé en continu

Avis partagé : Assez satisfaisant

parer aux évolutions du contexte socio-économique. Le Parc sera plus particulièrement vigilant dans des secteurs à enjeux identifiés au plan de Parc. Le Parc contribuera à la mise en œuvre de l'Opération Grand Site (OGS) Normandie 44 pour les sites du Merderet et d'UTAH BEACH.

gional des paysages • La Région porte le plan de paysage sur UTAH. Les actions seront portées par une structure regroupant les différents partenaires.



### Synthèse

Le Parc dispose d'une véritable analyse de ses paysages. Les objectifs de qualité paysagère, devront être précisés. Plusieurs actions sont d'ores et déjà engagées. Néanmoins, une dizaine de pistes d'actions reste à engager. Les habitants sont mobilisés grâce à différentes animations. L'introduction des approches paysagères dans les projets des collectivités reste peu suivie. Les opportunités offertes par les partenaires : plan de paysage sur UTAH ; ateliers développés avec l'ENSP de Versailles permettent d'avancer plus rapidement sur ces questions. Le secteur à enjeux de l'axe RN 174 n'a pas été investi. Depuis 2015, avec le départ du chargé de mission urbanisme, le temps consacré à cette mesure s'est restreint.



### Perspectives 2017-2022

- Hiérarchiser les actions identifiées dans le document de référence sur les paysages
- Finaliser l'inventaire du patrimoine bâti sur la vallée de l'Aure (**\$M39**)
- Initier une réflexion sur le secteur RN 174
- Poursuivre les démarches d'appropriation et d'élaboration de programmes d'actions
- Contribuer à la mise en œuvre des actions du plan de paysage sur UTAH BEACH
- Valoriser les inventaires réalisés sur le bâti (expo, guide, etc.)
- Apporter des connaissances et des recommandations (guide, charte, conseils pratiques, etc.) et conduire des animations sur des thématiques (liste à définir et à hiérarchiser) : clôtures et transition espace rural/espace urbain ; couleurs ; matériaux ; éco-matériaux ; lotissements/éco-quartiers, centre-bourgs ; formes bâties : enseignes commerciales ; SIL....) pour améliorer la qualité des projets auprès des élus et des habitants
- Préparer la prochaine révision de la charte en définissant des objectifs de qualité paysagère et la deuxième série de clichés de **l'Observatoire Photographique du Paysage (OPP)**.



### Chiffres clés

- Un document de référence sur les paysages du Parc
- **30 sites photographiés** pour suivre l'évolution des paysages
- Trois des cinq secteurs à enjeux du plan de Parc analysés
- Des recommandations paysagères pour **dix sites aménagés et six cônes de vue**.

## Mesure 15 - Construisons des paysages fonctionnels pour l'avenir

Publics cibles : Collectivité • Milieu Institutionnel

Mise en œuvre : Réalisé en partie

Avis partagé : Insatisfaisant



Extrait de la Charte

Le bocage, et plus particulièrement la place de la haie, évolue très rapidement avec les changements de pratiques agricoles mais aussi avec l'urbanisation. Nous devons chercher à construire de nouveaux paysages de qualité en phase avec les activités économiques et les attentes sociétales.



Réalizations engagées par le Parc

Plusieurs actions ont été engagées sur l'arbre et la haie dans nos paysages. Des études, co-construites avec les experts et les acteurs locaux sur la Trame Verte et Bleue (§M9) ont permis de fournir un « Porter à connaissance » (PAC) fin des enjeux sur le devenir des éléments structurants de nos paysages. La réalisation d'une exposition sur l'arbre et la haie (§M41) participe à la sensibilisation des différents publics. La réédition des « *essenc'ielles* » dans la collection « Conseil », propose une liste d'essences à planter.

Les actions d'aide à la plantation et à la structuration de la filière bois énergie (§M34) se sont poursuivies ces dernières années.

Sur la base de ces travaux et des évolutions réglementaires, les élus intègrent ces préoccupations, selon leurs priorités, dans les PLU et PLUI. Ainsi, des mesures d'autorisation d'abattage sont prises dans des secteurs identifiés, ou pour des haies à enjeux hydrauliques et/ou paysagers et pour assurer une meilleure transition entre les zones urbanisées et l'espace agricole. Des recommandations et des prescriptions sur le bocage sont formulées dans les Orientations d'Aménagement Programmées Thématiques.



Réalizations engagées par nos partenaires

• Les Départements et les Chambres d'Agriculture mènent des actions pour inciter les agriculteurs à planter des haies. • Les procédures d'aménagement foncier sont terminées. • Les agriculteurs ont recours aux démarches d'échanges amiables.



Synthèse

• L'ensemble des acteurs a aujourd'hui conscience de l'importance des rôles de la haie. Cependant, les habitants qu'ils soient agriculteurs ou propriétaires de terrains restent peu nombreux à s'engager dans des actions de préservation ou de replantation avec des essences locales • Le maillage de haies s'élargit avec la régression de l'élevage et le développement des cultures selon les secteurs • Les extensions urbaines et les lotissements utilisent peu de végétaux locaux • L'attrait pour la filière bois énergie reste insuffisant.



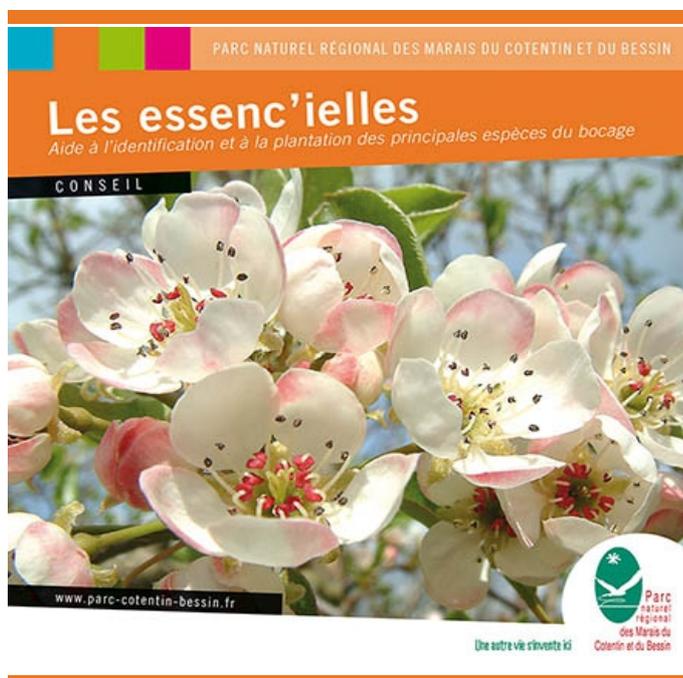
Perspectives 2017-2022

• Promouvoir l'utilisation des végétaux locaux dans les clôtures des zones habitées • Poursuivre les **Plans de Gestion du Bocage** et la structuration de la filière bois énergie • Tester de nouvelles façons d'implanter les arbres dans l'espace agricole • Poursuivre l'intégration de l'existant dans les documents d'urbanisme (**Orientation d'Aménagement Programmée (OAP)**) notamment • Mener des actions de sensibilisation • Assurer une veille sur les essences à planter au regard du changement climatique, avec la préoccupation de l'adaptation • Définir un positionnement sur la question du boisement des parcelles agricoles pour des activités de chasse.



Chiffres clés

• 1 publication de conseils pratiques, les « *essenc'ielles* » • une prise en compte des **trames vertes** dans les documents d'urbanisme.



## Mesure 16 - Améliorons la perception de nos paysages

Publics cibles : Habitant • Visiteur

Mise en œuvre : Réalisé en partie

Avis partagé : Assez satisfaisant



L'offre de découverte du territoire est structurée autour des sites aménagés, des chemins de randonnée et des vélos routes. Les voies vertes, les traversées de marais, certains axes routiers sont également intéressants pour découvrir des paysages ou pour percevoir des ambiances propres à notre territoire. La mise en valeur et la préservation des vues à partir de ces lieux seront recherchées.



Réalizations engagées par le Parc

Le département de la Manche s'investit depuis plusieurs années dans la mise en valeur des voies vertes. Le Parc a contribué au choix des « fenêtres » à ouvrir et à la définition des thématiques et des contenus d'interprétation.

Des panneaux de signalétique ont été posés dans plusieurs traversées de marais. Un nouveau topoguide de randonnée pédestre a été édité (§M29).

Les petites routes propices à la découverte des marais seront inventoriées dans la publication « Où voir les marais », dans la collection « Découverte » parution prévue pour fin 2017.



Réalizations engagées par nos partenaires

Le département de la Manche aménage et met en valeur les voies vertes. En tant que gestionnaire des routes départementales, il intervient sur le patrimoine arboré des traversées de marais.



Synthèse

L'offre de découverte s'est confortée avec les aménagements d'interprétation et les actions d'animation du Parc (§M29, M30). La préservation des vues est assurée dans le cadre des documents d'urbanisme. Cependant, tous les sites n'ont pas été traités.

L'inventaire des axes routiers à enjeux, en terme de perception des paysages n'a pas été fait. Enfin, la question de la gestion du patrimoine arboré des traversées de marais reste à conduire avec le département. La coupe des arbres sur la commune de Carquebut a suscité de nombreuses réactions.



Perspectives 2017-2022

- Identifier les axes routiers à enjeux pour la découverte des paysages en utilisant les travaux d'inventaire réalisés dans les documents d'urbanisme
- Engager un partenariat avec les départements de la Manche et du Calvados pour définir des plans de gestion du patrimoine arboré des traversées de marais.



Chiffres clés

- 22 sites et sentiers rénovés
- 8 sites aménagés
- Des publications pour découvrir le territoire.



# Mesure 17 - Prenons en compte l'impact des infrastructures et des installations

Publics cibles : Collectivité • Milieu Institutionnel • Habitant

Mise en œuvre : Réalisé en continu  
Avis partagé : Ne se prononce pas



L'implantation des infrastructures ou installations classées sera analysée au regard de critères environnementaux, économiques, sociaux et paysagers. Les solutions retenues devront respecter le principe du moindre dommage et intégrer, de façon exemplaire, les orientations du Parc. Notre objectif est de limiter l'impact des infrastructures et des installations sur l'environnement et les paysages.



Le Parc émet des avis dans le cadre de procédures réglementaires : Installations Classées Pour l'Environnement (ICPE), notices d'incidences Natura 2000, avis sur les documents de planification (PLU, PLUi, SCOT, **\$M19**), schémas régionaux.

Sur la période, **44 dossiers** ont été traités se répartissant de la manière suivante : **12 ICPE et 32 notices d'incidences Natura 2000**.

Les avis du Parc mobilisent les analyses croisées de plusieurs compétences au sein de l'équipe. Selon l'importance des dossiers, ils peuvent aussi faire l'objet de discussions dans les assemblées des élus (bureau ou comité syndical).

En 2009, dans le cadre du projet d'aménagement de la **Ligne à Très Haute Tension Cotentin Maine (THT)**, le Parc a émis un avis réservé au regard des fortes interrogations en matière de santé publique, des enjeux environnementaux et dans le souci de préserver la qualité du cadre de vie. Plusieurs mesures d'accompagnement ont été négociées et formalisées dans une convention signée, entre RTE et le Parc, en 2011 pour une durée de dix ans. Les travaux prévus sont, dans leur quasi totalité, réalisés. **7 kms de lignes Haute Tension entre Périers et le Mesnil-Vigot et 15 Kms entre Carentan et Neuilly-la-Forêt sont aujourd'hui effacés. 6 200 ml** de haies sont réhabilités ou replantés autour du poste de raccordement. Un **observatoire photographique**, d'une dizaine de points, permet de suivre l'insertion du poste dans le paysage.



Il s'agit ici d'un des deux domaines, avec la loi publicité, où le Parc dispose d'un rôle particulier dans l'application de la réglementation. Le rôle du Parc est d'être attentif à la qualité des dossiers présentés afin que les impacts soient évités, réduits ou compensés.

Le positionnement sur le projet **THT Cotentin Maine** et le suivi des mesures d'accompagnement ont fortement mobilisé les élus et un agent du Parc. L'effacement de ces lignes contribue à la qualité et à l'attractivité du territoire.



- Poursuite du rôle d'avis
- Initier de nouveaux projets d'effacement de réseau.



- **22 kms** de lignes HT effacés
- **44** dossiers traités pour produire un avis.



# Mesure 18 - Inscrivons le développement durable dans nos projets de territoire

Publics cibles : Collectivité • Habitant • Élu

Mise en œuvre : Réalisé en continu  
Avis partagé : Satisfaisant



L'attractivité d'un territoire repose sur ses caractéristiques géographiques mais aussi sur les dynamiques économiques, sociales, environnementales impulsées et déployées par les acteurs de ce territoire. Les collectivités doivent avoir un rôle de chef d'orchestre dans la construction de projets territoriaux de développement durable. Le Parc, porteur d'un tel projet, incitera et accompagnera les communautés de communes dans ce sens.



Le Parc a impulsé et a accompagné (sensibilisation, montage technico-financier, appui technique pendant l'élaboration) les communautés de communes de Sèves et Taute et de La Haye-du-Puits dans l'élaboration de deux Agendas 21. Ces deux territoires ont été labellisés par le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable en 2013. Des projets se sont mis en place dans différents domaines : PLUI, habitat, sensibilisation des habitants avec le festival « **Bulles de campagne** ». Ces deux territoires ont ensuite répondu avec l'appui technique du Parc aux appels à projet sur la transition énergétique de la Région/ADEME et de L'État (**TEPCV**). Leurs projets comportent des actions sur la mobilité, l'éclairage public, l'isolation des bâtiments, les énergies renouvelables, l'évolution des pratiques agricoles...

Le Parc apporte un soutien technique dans le montage technico - financier des projets inscrits dans ces différentes conventions.

Le Parc bénéficie également d'une convention TEPCV pour un ensemble d'actions, en maîtrise d'ouvrage directe ou porté par des communes.

Au final, le territoire engage des travaux pour un montant de **4,4 M€, subventionné à 80%**.

Le Parc sensibilise régulièrement les élus en intervenant dans les conseils communautaires. Les habitants sont mobilisés dans le cadre du Défi-famille à énergie positive.



• L'État, la Région et l'ADEME ont animé un réseau régional, d'échange et de formation des élus et des agents, sur les démarches d'Agendas 21 • Les Pays du Bessin et du Cotentin appuient les CC dans les démarches de transition énergétique en articulation avec le Parc • L'agglomération de Saint-Lô s'engage dans l'élaboration d'un PCAET, depuis 2016, avec le recrutement d'un agent.



La labellisation en **Agenda 21** a facilité la sélection des deux CC dans différents appels à projets (**AMI revitalisation des**

**centre-bourgs, TEPCV, etc.**). Ces deux territoires sont reconnus au plan régional comme des territoires pilotes sur les questions de développement durable et de transition écologique • Seulement deux CC se sont fortement impliquées dans ces démarches. Les autres CC ne se mobilisent pas malgré les incitations du Parc et des Pays • De nombreuses actions sont engagées depuis trois ans, elles vont permettre de concrétiser ce principe de transition énergétique.



• Accompagner l'élaboration des **PCAET**, obligatoires pour toutes les CC, apporter un appui, de la méthode plus particulièrement sur la démarche, la co-construction ou l'évaluation • Accompagner les collectivités pour répondre aux appels à projets sur la transition énergétique et écologique et le développement durable • Suivre les actions engagées, les déployer dans les CC non impliquées aujourd'hui • Initier des réflexions et des actions sur l'adaptation aux changements climatiques • Poursuivre l'action défi famille à énergie positive auprès des habitants.



• **3 Agendas 21** (Parc et deux CC) • **3 PCAET** (Parc et deux CC) • **3 territoires** en transition énergétique (Parc et deux CC) et **4,4M d'€ de travaux (80 % subventions)**.



# Mesure 19 - Développons un urbanisme intégrant les principes du développement durable

Publics cibles : Habitant • Entreprise • Collectivité • Élu

Mise en œuvre : Réalisé en continu  
Avis partagé : Satisfaisant



Extrait de la Charte

L'attractivité du territoire repose notamment sur la qualité des paysages et de l'environnement. Les choix en matière d'urbanisme sont essentiels pour réussir un développement répondant aux attentes des habitants et aux enjeux du développement durable. L'élaboration de documents d'urbanisme à des échelles intercommunales constitue une priorité dans un territoire essentiellement au RNU (Règlement National d'Urbanisme). Des solutions qualitatives pour les constructions neuves et les nouvelles extensions seront recherchées. Le Parc poursuivra son accompagnement dans l'application de la loi sur la publicité.



Réalisations engagées par le Parc

Sur la période 2009 / 2012, les trois CC les moins couvertes par des documents d'urbanisme se sont engagées dans **l'élaboration d'un PLUI**, sous l'impulsion et avec l'appui du Parc. Le Parc a permis la diffusion des données disponibles et des orientations de la charte de façon pédagogique. Des études spécifiques sur les TVB (§M9) sont réalisées pour alimenter les PLUI. En 2011, une politique d'aide financière a été votée par le Parc. Elle incite les CC à se doter d'un cahier de recommandations architecturales et paysagères et/ou à mener des actions de sensibilisation à l'urbanisme durable auprès des élus. Neuf CC ont bénéficié de cette politique pour un montant global de **75 750 €**. À partir de 2016, l'obligation est donnée aux CC d'élaborer des PLUI. Nous participons, en tant que Personne Publique Associée (PPA), aux différentes réunions de travail et nous avons donné **42 avis consultatifs**.

Trois SCOT ont lancé leur révision. Ces SCOT intégrateurs de l'ensemble de documents supra doivent intégrer les dispositions pertinentes de la charte, sur la base d'un document formalisé par le Parc.

Les démarches d'Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU), initiées en 2005 sur deux projets d'extension se sont finalisées. Le Parc a accompagné les deux communes dans la préparation des consultations et le suivi des prestataires. L'une des études ne s'est pas concrétisée, la deuxième a évolué avec les demandes d'un promoteur.

En partenariat avec le Pnr du Perche, nous avons réalisé un support pédagogique de préconisations pour améliorer la **qualité des extensions urbaines**.

Le Parc accompagne les démarches de revitalisation des centre-bourgs (appui technique pour répondre aux appels à projet). En inter-Parcs, un partenariat avec l'EPF est initié pour rechercher des moyens de remise sur le marché des **logements vacants**. Des études de faisabilité « tests » sont en cours sur Isigny-sur-Mer et Périers.

Neuf communes ont sollicité le Parc pour se mettre en conformité avec la loi sur la publicité. L'axe de Caren-

tan à La Haye-du-Puits est traité. En lien avec les évolutions législatives, le Parc a accompagné deux (Règlement Local de Publicité intercommunal) **RLPI**. Vingt-trois RIS sont implantés ou rénovés. Le Parc a défini et testé une méthode pour mettre en place une Signalétique d'Information Locale (SIL) en milieu rural à la demande de la CC Baie du Cotentin, avec le soutien de Manche développement, de la DDTM 50 et du CD 50



Réalisations engagées par nos partenaires

Le DDTM et les CAUE apportent un appui aux collectivités pour l'élaboration des PLUI. Les CAUE conseillent les collectivités sur les projets d'extension. Sur la publicité, l'État assure son rôle régalien et de police avec les procès verbaux. En application des dernières réglementations, les pré-enseignes ont été déposées sur l'axe RN 13.



Synthèse

Le Parc a rempli ses objectifs en impulsant les premiers PLUI sur son territoire. Les réflexions sont menées à une échelle pertinente. Les orientations et les prescriptions du Parc sont intégrées. Ces premiers PLUI inscrivent les CC dans des démarches de projets de territoire sur le moyen terme. Cependant, de nombreuses questions mériteraient des approfondissements et des positionnements plus ambitieux (couleurs, matériaux, extensions mieux intégrées...).

Plusieurs partenaires institutionnels se mobilisent sur la revitalisation des centre-bourgs. Le rôle du Parc est en discussion.

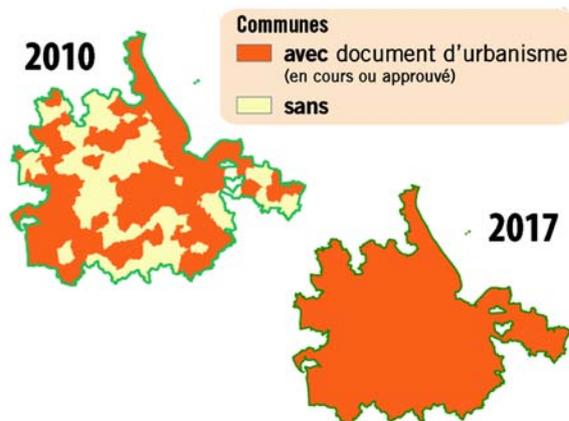
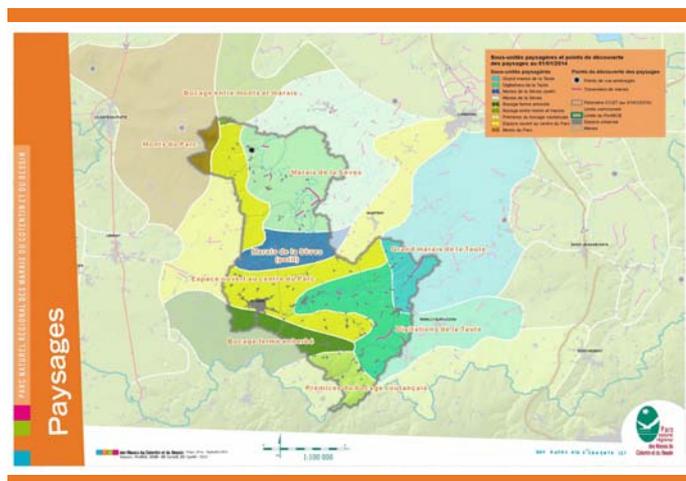
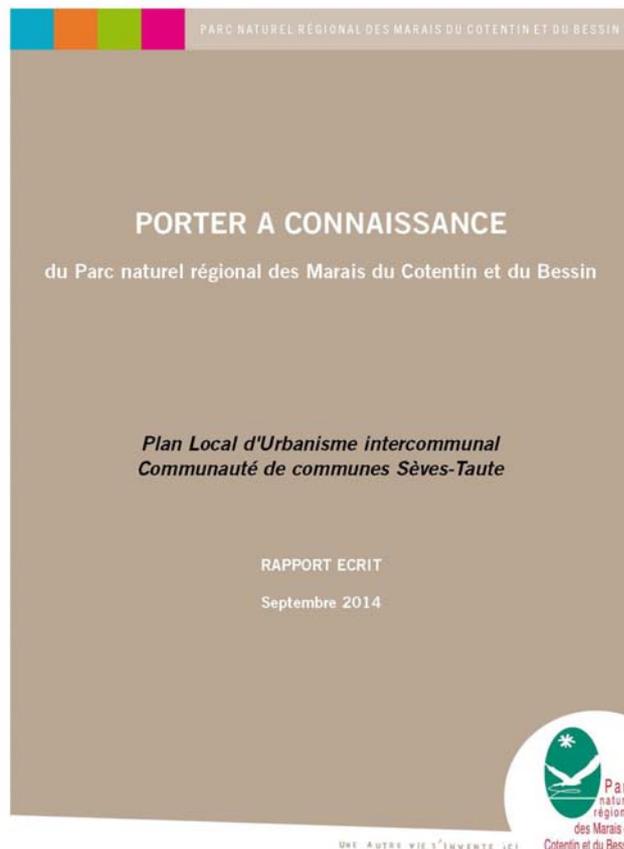
La démarche d'accompagnement à l'effacement de la publicité a un impact bénéfique sur le bâti et sur la qualité de nos paysages. Cette action est visible et appréciée dans les communes rurales.

La nouvelle procédure de RLPI, couplée au PLUI, complexifie et alourdit la démarche. Son aboutissement n'est pas évident, il dépend de nombreux facteurs (temps, bureau d'études, contexte législatif...).

- Poursuivre la participation du Parc, en tant que PPA, aux travaux d'élaboration des PLUI
- Apporter des connaissances et des recommandations (guide, charte, conseils pratiques...) et conduire des animations sur des thématiques (liste à définir et à hiérarchiser) : clôtures et transition espace rural/espace urbain, couleurs, matériaux, éco-matériaux, lotissements/éco-quartiers, centre-bourgs, formes bâties : enseignes commerciales, **SIL**, habitat participatif, etc.) pour améliorer la qualité des projets auprès des élus, des habitants et des promoteurs (**\$M14**)
- Promouvoir les démarches proposées par les acteurs institutionnels pour la réhabilitation des centre-bourg
- Poursuivre la politique d'accompagnement sur l'application de la loi « publicité » RIS, RLPI, effacement de la publicité.

**Chiffres clés**

- **7 PLUI** engagés sur le territoire
- Un territoire couvert à **90%** par des documents d'urbanisme
- **39** panneaux de publicité effacés soit 136 m<sup>2</sup>.



## Mesure 20 - Développons les filières éco-matériaux

**Publics cibles :** Collectivité • Habitant • Entreprise • Milieu Institutionnel

**Mise en œuvre :** Réalisé en continu  
**Avis partagé :** Assez satisfaisant



Extrait de la Charte

L'utilisation des matériaux bio-sourcés et géo-sourcés devient une préoccupation importante pour répondre aux enjeux du réchauffement climatique, mais aussi une opportunité pour développer une économie locale. Sur le territoire du Parc, la terre, une composante encore très répandue dans nos bâtiments, constituera la base des mélanges à tester et à expérimenter dans le cadre de ce projet de création de filières.



Réalisations engagées par le Parc

Le Parc s'est engagé sur trois axes de travail autour d'une filière qui s'appuie sur l'utilisation des **terres locales en mélange avec des végétaux issus de l'entretien des espaces naturels (molinie, jonc, etc.)** ou produits en région (chanvre, paille).

- Connaître et caractériser la ressource constituait la première étape de la démarche. L'inventaire des gisements de terre exploitables dans les carrières de la région est réalisé. Les propriétaires sont sensibilisés à cette opportunité de valorisation. Les végétaux issus des espaces naturels du Parc devant être étudiés sont identifiés
- Tester et expérimenter l'utilisation de certains mélanges dans les chantiers de restauration avec **Enerterre (§M32)** ou en construction neuve dans quelques opérations (bâtiment des collectivités locales) ont permis d'amorcer la demande. Les conditions de mise en production et de diffusion de la matière première, « la terre prête à l'emploi » qui facilitera une utilisation plus large, sont en préparation. Ces projets s'appuient sur une étude de faisabilité technico-économique réalisée par l'ARPE en 2015
- L'architecte du Parc s'est fortement mobilisé pour sensibiliser et former tous les acteurs de la filière. Les formations pour les artisans sont portées par le GRETA, le Parc propose des modules et intervient tous les ans. Les formations se déroulent dans un manoir du XVIème, mis à la disposition du Parc par le département de la Manche. L'ENSAN de Rouen devient un partenaire privilégié pour impliquer les futurs architectes et pour mener des expérimentations.

Plusieurs manifestations en direction du grand public ont été co-organisées au **Pavillon des énergies**, en partenariat avec le département de la Manche et le GRETA (ECOFAB).

Chaque année, un chantier international de jeunes découvre et œuvre à la restauration du site du **Bas-Quesnay**.

Enfin, le Parc a obtenu en juillet 2017 un programme INTERREG de recherche/développement terre et fibres en construction avec de nombreux partenaires.



Réalisations engagées par nos partenaires

L'ARPE, en partenariat avec la Région, anime et co-

ordonne un réseau d'acteurs au plan régional et porte plus particulièrement certaines filières (paille).

Les relations entretenues avec de nombreux partenaires (Université de Plymouth, EBUKI), depuis plusieurs années au niveau international, débouchent sur le dépôt d'un dossier **Interreg COBBAUGE**.



Synthèse

Les différents maillons de la filière éco-matériaux terre/fibres sont posés depuis l'approvisionnement jusqu'à la formation des professionnels et la sensibilisation des habitants. Des éléments de connaissance (mettre en ligne les sources d'approvisionnement, échantillonnage des terres utilisées dans les bâtiments du territoire), la réalisation de tests (caractéristiques des fibres végétales et des mélanges avec la terre, amélioration des procédés de fabrication ou de mise en œuvre...) et la mobilisation des différents acteurs (maîtres d'œuvre, promoteurs...) sont encore nécessaires pour passer véritablement dans une phase de développement. Cependant, certaines pratiques et certains éco-matériaux pourraient déjà faire l'objet d'une communication plus large (§M19) et de conseils plus systématiques auprès des maîtres d'ouvrage public...



Perspectives 2017-2022

- Approfondir la connaissance sur les ressources disponibles et leur valorisation, notamment le réemploi des matériaux
- Tester et développer le procédé de construction en bauge
- Développer et diffuser les filières éco-matériaux utilisant la terre. Mise au point des produits sur la période 2017/2019 et diffusion sur la période 2020/2025
- Mettre en place une structure partenariale (avec les acteurs de la filière) pour produire et conditionner des éco-matériaux prêts à l'emploi
- Poursuivre la formation des artisans, des architectes et l'initier auprès des techniciens des collectivités locales
- Poursuivre la rénovation du site du Bas-Quesnay et définir son utilisation dans le cadre du développement de la filière et du devenir d'Enerterre.



Chiffres clés

- **30 carrières de terre recensées** et 7 intéressées pour fournir de la terre
- 17 formations sur l'utilisation du matériau terre organisées avec le GRETA
- **150 artisans formés**.

## Mesure 21 - Incitons à la restauration du bâti en bauge et à l'utilisation de couvertures en chaume

Publics cibles : Habitant • Entreprise

Mise en œuvre : Réalisé en continu  
Avis partagé : Satisfaisant



La restauration du patrimoine bâti terre, avec les milliers d'édifices qui parsèment le territoire, reste un enjeu important pour l'identité et la qualité des paysages du Parc. Une évolution de la politique du Fonds de Sauvegarde « Terre et Chaume » sera proposée afin de l'inscrire dans une logique plus patrimoniale. Tous les acteurs concernés seront mobilisés dans cette perspective.



Le Parc a fait évoluer, en 2011, les critères d'attribution des aides du Fonds de Sauvegarde Terre et Chaume, en l'ouvrant notamment à l'isolation intérieure dans le respect du bâti ancien et en déplaçant le montant de subvention pour les bâtiments inventoriés pour leur intérêt patrimonial. L'architecte du Parc apporte des conseils aux particuliers mais également aux artisans de façon individualisée.

La création d'un référentiel de formation sur la bauge, réalisé dans le cadre d'un programme Interreg Cordiale et la définition de critères d'évaluation des compétences, à l'échelle européenne, participent à cette reconnaissance d'un savoir-faire nécessaire à la préservation de ce patrimoine. L'architecte du Parc participe activement à la rédaction de ces documents, en tant que référent pour la Bauge au plan national et international.

Les outils pédagogiques, regroupés dans une **malle**, à destination des jeunes publics, programmés dans le cadre du programme **Cordiale**, sont prêts.

Aucune demande sur le chaume n'a été enregistrée.

Une plaquette dans la collection « Conseil » a été éditée sur « Restaurer son bâti en terre ».



L'ASTERRE, à laquelle le Parc adhère et participe activement, porte les démarches de certification des compétences au plan national. L'Université de Plymouth et l'association EBUKI des acteurs de la terre en Angleterre sont également moteurs dans le développement de la restauration du bâti en terre.



La réorientation du Fonds de Sauvegarde a permis d'augmenter les exigences sur la qualité des travaux. La demande des particuliers reste importante. Les 500 façades restaurées contribuent à une meilleure image du territoire et à la qualité de nos paysages • Les compétences des artisans s'améliorent grâce aux conseils individuels apportés par l'architecte du Parc • Le levier financier est insuffisant pour diffuser plus largement les techniques

ou la nécessité de rénover • Le travail sur les règles professionnelles portées par l'ASTERRE doit être poursuivi, des désaccords sont intervenus entre les parties prenantes. Or, ces règles sont indispensables pour garantir les chantiers • Les outils pédagogiques doivent être formalisés pour être plus facilement utilisés • Le recours au chaume est trop coûteux au regard du montant des aides. L'intérêt pour ce matériau reste à confirmer.



• Inciter la DRAC à mettre en ligne les inventaires • Revoir les critères d'attribution des subventions du fonds de sauvegarde terre/chaume pour augmenter les exigences • Abandonner le volet chaume du fonds de sauvegarde • Participer à la rédaction du référentiel national sur la certification des compétences • Diffuser avec les partenaires les référentiels de formation et les règles professionnelles auprès des professionnels • Poursuivre les actions de formation, avec les partenaires sur la bauge et sur la restauration du bâti ancien, en s'appuyant sur les règles professionnelles et sur les guides de bonnes pratiques.



• 400 conseils apportés • 290 subventions accordées • 670 000 € de subvention sur 4 M€ de travaux générés • 500 façades rénovées.



## Mesure 22 - Construisons de manière éco-citoyenne

Publics cibles : Habitant • Entreprise • Collectivité

Mise en œuvre : Réalisé en partie

Avis partagé : Peu satisfaisant



Extrait de la Charte

Le territoire connaît une période de développement des constructions neuves et de rénovation du bâti ancien qui marquent le paysage et dynamisent l'économie locale. La prise en compte d'un ensemble de préoccupations environnementales et économiques dans tous ces projets est un défi à relever et une opportunité pour amener une nouvelle architecture sur le territoire. Des opérations pilotes et démonstratives, éco-conçues, sont indispensables pour mobiliser et convaincre tous les acteurs de s'engager dans ces démarches.



Réalizations engagées par le Parc

Le Parc contribue à la rédaction de guides de bonnes pratiques en cours de formalisation au plan national.

L'**extension de la Maison du Parc** apporte la démonstration de la faisabilité de la construction d'un bâtiment contemporain, en harmonie avec son environnement bâti et naturel. Ce projet architectural créatif et utilisateur de matériaux et de techniques de construction locales permettra de diffuser la démarche. D'ores et déjà, le Parc accueille des groupes d'élus et de professionnels intéressés.

Le Parc a conseillé et soutenu deux autres projets de bâtiments communautaires intégrant la réalisation de murs en terre .

Les actions de sensibilisation conduites auprès du grand public, les chantiers menés avec Enerterre, le projet de **prototype de maison « pavillon local »** avec l'ENSAN récemment décidé grâce aux financements du TEPCV, le programme de recherche développement **Interreg Cobbauge déposé fin 2016** et enfin, l'exposition réalisée sur l'utilisation d'éco-matériaux à la Maison du Parc engagent le Parc dans cette nouvelle étape visant à promouvoir la construction éco-citoyenne.



Réalizations engagées par nos partenaires

Le département de la Manche s'est montré exemplaire avec la construction du Pavillon des énergies et s'implique dans la communication auprès du grand public, sur cette thématique.



Synthèse

La diffusion de ces principes reste encore très limitée. Le Parc peut maintenant s'appuyer sur son expérience pour apporter des conseils. Quelques conseils ont été apportés en dehors du territoire du Parc.



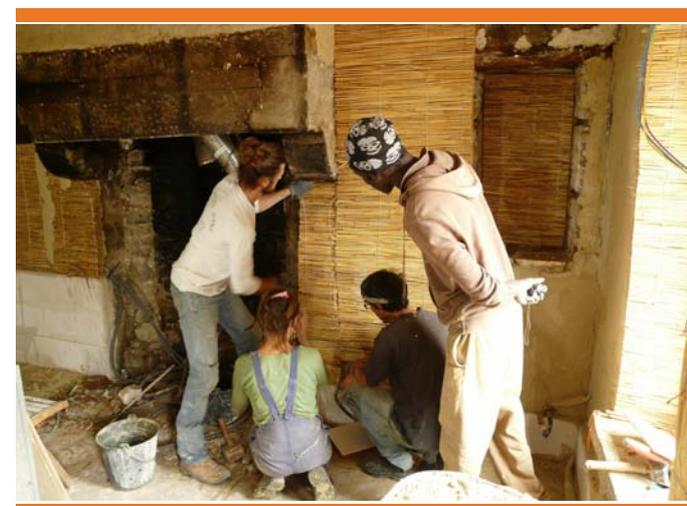
Perspectives 2017-2022

- S'appuyer sur le prototype, réalisé avec le TEPCV, pour mobiliser les architectes, les promoteurs immobiliers et les habitants sur des principes constructifs utilisant des éco-matériaux
- Former les techniciens des collectivités à ces principes
- Réaliser un guide sur les éco-matériaux, comment restaurer son bâti (**terre, pierre, Reconstruction, §M19**)



Chiffres clés

- un bâtiment démonstratif
- 35 logements rénovés avec des éco-matériaux avec le dispositif Enerterre).



## Vocation 3

# Utiliser l'environnement comme atout pour le développement économique

### Orientations

Orientation 6. Stimuler les filières et les initiatives locales

Orientation 7. Développer une stratégie touristique autour des loisirs de nature et de la découverte des patrimoines

Orientation 8. Intégrer la performance environnementale dans les pratiques des acteurs économiques

Orientation 9. Poursuivre le développement des énergies locales renouvelables



Dans un contexte socio-économique fragile, le Parc doit se démarquer par sa capacité volontariste à faire de l'environnement un véritable facteur de développement économique, source de compétitivité, d'attractivité et d'aménagement du territoire.

Grâce à des infrastructures de qualité (route, rail, haut débit...), notre territoire peut attirer demain des entreprises « éco-citoyennes », à la recherche d'un lieu pour développer une activité mais également d'un cadre de vie agréable. Le Parc peut être, dans bien des cas, un facilitateur, un fédérateur d'idées pour les nombreux acteurs du territoire motivés et mobilisés pour créer de nouvelles richesses.

Cet axe de la Charte s'inscrit dans une dynamique d'éco-développement pour laquelle les entreprises seront, demain, les chefs de file d'une nouvelle économie. Au premier rang des priorités, figure l'économie agricole qui va connaître des évolutions importantes dans la prochaine décennie. Par ailleurs, il s'agit de valoriser nos patrimoines à des fins touristiques, d'intégrer la performance environnementale et l'efficacité énergétique dans nos projets et de s'investir dans le développement des énergies renouvelables disponibles sur le territoire.

## Mesure 23 - Accompagnons l'évolution de l'économie agricole

Publics cibles : Agriculteur

Mise en œuvre : Réalisé en partie

Avis partagé : Peu satisfaisant



Extrait de la Charte

L'économie agricole laitière constitue le cœur de l'activité économique du territoire. Point fort ; elle est structurée et offre de l'emploi en valorisant les paysages. En point faible, elle est extrêmement dépendante des aléas macroéconomiques de la filière. Le Parc affiche la volonté de soutenir les systèmes agricoles herbagers, les systèmes utilisateurs des marais, les démarches de qualité et les filières courtes.



Réalisations engagées par le Parc

Le Parc n'est pas intervenu dans l'économie agricole, au sens strict, durant la période. Son action « agricole » se retrouve dans la mise en œuvre des **Mesures Agri Environnement (MAE) (§M3)** le soutien au bocage et à la filière bois, une démarche d'accompagnement auprès d'un groupe d'agriculteurs pour l'évolution des pratiques agricoles, en liaison avec les préoccupations de transition énergétique (§M31), la mise en relation entre producteurs et restauration scolaire (§M25).



Réalisations engagées par nos partenaires

Dans le cadre du SAGE Douve et Taute, une réflexion a été conduite avec la Chambre d'Agriculture de la Manche pour élaborer un programme d'actions sur les zones humides du haut pays.

Les Chambres d'Agriculture Normandie expérimentent des pratiques agricoles innovantes en matière d'usage de l'herbe et de la qualité des produits à la ferme de la Blanche Maison. Ces références sont diffusées par l'intermédiaire des Groupements de Vulgarisation Agricole (GVA) sur le territoire.

Le GRAB et la FRCIVAM mènent également des actions sur ces thèmes.

Le département de la Manche a expérimenté une plateforme destinée à mettre en lien producteurs et consommateurs (collectivités) : démarche Agrilocal (§M25).



Synthèse

Le rôle du Parc, dans une économie agricole très structurée, encore en cours de précision et l'absence de moyens humains dédiés suffisants dans l'équipe, n'ont pas permis d'agir dans ce domaine. La réflexion conduite en 2016 avec les élus du Parc donne un cadre, mais les moyens de mise en œuvre de ces orientations restent à identifier.

En ce qui concerne les **démarches de qualité des produits agricoles**, elles ont leur propre dynamique qui est forte et le territoire est couvert par un ensemble de marques et plus particulièrement, par **l'AOP beurre et crème d'Isigny de renommée internationale**. Le Parc n'a pas développé d'approches permettant de s'y inscrire.

En matière de filières courtes, notre action s'est limitée à participer à une animation destinée à sensibiliser les personnels de la restauration collective dans le cadre de la démarche Agrilocal du département de la Manche (§M25).



Perspectives 2017-2022

Élaborer et mettre en œuvre une stratégie agricole et un programme d'action propre au Parc. • **A définir dans le cadre de la nouvelle commission « économie de proximité ».**



Chiffres clés

• une quinzaine d'agriculteurs participant.



## Mesure 24 - Accompagnons les porteurs de projets à vocation économique

Publics cibles : Collectivité • Entreprise

Mise en œuvre : Réalisé en partie

Avis partagé : Insatisfaisant



Extrait de la Charte

Le développement endogène représente une source importante d'activité et de vitalité pour le tissu rural. Le Parc accueillera et accompagnera les porteurs de projets dans des domaines stratégiques pour le territoire : tourisme et agro-tourisme ; entreprises artisanales et commerciales en éco-construction ; les projets agricoles en filières courtes et les services de proximité.



Réalisations engagées par le Parc

Sur la période, le Parc a accueilli quelques projets (paysan boulanger, plantes médicinales, magasin circuits-courts) en faisant de la mise en réseau, en apportant de la connaissance sur le territoire, en orientant sur des opportunités financières ou en réalisant des mini-études de marché.

Le Parc a accueilli **une dizaine de projets touristiques**, jouant un rôle de coordination et de conseil pour orienter les porteurs de projets vers les acteurs concernés (Départements, Pays, Chambre d'Agriculture...) ou vers les compétences du Parc.

Le Parc joue aussi un rôle de modérateur sur les activités allant à l'encontre des valeurs du Parc, par exemple sur la circulation des véhicules motorisés dans les espaces naturels ou les dérangements d'espèces protégés.

Le Parc donne des avis sur les projets sur le territoire du Parc, accompagnés par les Pays.



Réalisations engagées par nos partenaires

Les chambres consulaires ont des dispositifs d'accompagnement des **porteurs de projets**. Le Pays St-Lois a construit une opération, dans le cadre du Leader, pour accueillir les nouveaux habitants. Les Pays se sont mobilisés sur ce champ en lien avec leurs financements Leader.



Synthèse

La connaissance du territoire permet de mieux contextualiser les projets. Le nombre de contacts a progressivement diminué entre 2008 et 2012.

La plupart du temps, les projets sont atypiques, manquent de maturité et n'aboutissent pas.

Depuis 2012, les moyens humains et financiers du Parc ont été réorientés sur d'autres thèmes.

Les Pays proposent des mesures financées pour accompagner ces initiatives.



Perspectives 2017-2022

• Poursuivre l'accueil des porteurs de projets • Appuyer les projets qui s'inscrivent dans la sphère de l'Économie Sociale et Solidaire • Devenir pro-actif sur cette question en définissant une stratégie et en apportant des moyens d'agir (financiers, techniques...) • **A définir dans le cadre de la nouvelle mission « économie de proximité ».**



Chiffres clés

• 10 projets touristiques • 10 conseils apportés.



## Mesure 25 - Incitons à consommer local

Publics cibles : Habitant

Mise en œuvre : Réalisé en partie

Avis partagé : Peu satisfaisant



Extrait de la Charte

Le Parc souhaite développer de nouveaux comportements de consommation en privilégiant l'utilisation des produits relevant d'une approche éthique de développement durable en ciblant deux catégories d'acteurs : les communes adhérentes et la restauration collective des établissements scolaires.



Réalisations engagées par le Parc

Entre 2011 et 2016, dans un partenariat avec le Pays du Cotentin, le Parc a développé des actions de sensibilisation et de formation à l'utilisation des produits locaux et dans la mise en relation des producteurs avec les restaurations scolaires, sur la base du volontariat. Des animations pédagogiques ont également été proposées aux écoles pour accompagner la démarche menée en cantine. Après un accompagnement individuel sur mesure des restaurations, le Parc a choisi ensuite de relayer la démarche Agrilocal du département de la Manche et a limité son implication à l'organisation de réunions de sensibilisation ouvertes à toutes les restaurations.

Le Parc anime la réflexion autour de la création d'un **réseau local d'alimentation de qualité avec un groupe d'acteurs locaux** mobilisant les habitants. Ce projet comporte la restauration d'un bâtiment avec le réaménagement d'une cuisine pédagogique. Ce lieu permettrait d'accueillir et de mettre en lien les habitants, les scolaires, des personnes en insertion, les restaurateurs et les producteurs. Ce projet est porté par une Communauté de Communes avec des financements du TEPCV. Cette action est lauréate d'un **appel à projet sur l'alimentation (PNA, Programme National pour l'Alimentation)**.



Réalisations engagées par nos partenaires

Le Parc a été partenaire du Pôle d'Excellence Rurale du département de la Manche.

La démarche de plate-forme Agrilocal, portée par le département de la Manche, met en relation l'offre et la demande. Plusieurs partenaires sont associés à ce réseau : Manche Terroir, le Groupement d'Agriculture Biologique...



Synthèse

La mobilisation des petites structures de restauration collectives reste difficile, les besoins sont différents selon les lieux, l'implication est variable et les changements de personnel trop réguliers. La dynamique s'est arrêtée avec la fin des financements Leader et du PCET. Les comportements ont un peu évolué avec l'intégration de certains produits locaux. L'approche globale autour des trois entrées (alimentation/santé/économie) reste intéressante.

Le projet de cuisine pédagogique permettra d'enclencher une réelle dynamique sur ce sujet de l'alimentation, de la santé et de la solidarité.



Perspectives 2017-2022

- Centraliser ou apporter l'information sur les produits locaux dans les sites existants et/ou sur notre site internet, les promouvoir auprès des élus et des habitants
- Inciter à leur utilisation en le mentionnant dans les conventions que nous passons avec les acteurs, les partenaires, etc.
- Développer un partenariat avec le Pavillon des énergies autour de l'animation « du jardin à l'assiette »
- **A définir dans le cadre de la nouvelle commission « économie de proximité ».**



Chiffres clés

- 10 restaurations scolaires accompagnées
- 500 enfants touchés par les animations.



## Mesure 26 - Développons la marque Parc

Publics cibles : Entreprise

Mise en œuvre : Réalisé en partie

Avis partagé : Peu satisfaisant



Extrait de la Charte

La restauration du patrimoine bâti terre, avec les milliers d'édifices qui parsèment le territoire, reste un enjeu important pour l'identité et la qualité des paysages du Parc. Une évolution de la politique du Fonds de Sauvegarde « Terre et Chaume » sera proposée afin de l'inscrire dans une logique plus patrimoniale. Tous les acteurs concernés seront mobilisés dans cette perspective.



Réalizations engagées par le Parc

Le producteur de miel a cessé son activité en 2010. La biscuiterie de Quinéville s'est appuyée sur la marque Parc pour lancer son activité autour d'un produit. Elle n'a pas souhaité travailler plus largement sur les valeurs Parc pour l'ensemble de son activité. Le cahier des charges préparé pour la production ovine ne s'est pas concrétisé, faute de démarche collective réelle de producteurs.

Fin 2009, la marque « **Accueil** » concernent **6 prestations touristiques et 12 hébergements** (par ailleurs labellisés Panda/WWF). En 2010, la promenade fluviale sur la Douve a "perdu" la marque (changement de propriétaire - attribution nominative). La prestataire balades asines à Brucheville a cessé son activité pour raison économique.

L'animation du **réseau Panda** a continué jusqu'en 2012, avec des actions en Inter-Parcs Normands.

Le Parc a décidé de mettre en veille l'utilisation de la marque « Produits » et « Accueil » en 2011 au regard du nombre important de labels existants par ailleurs et de la difficulté à créer un effet réseau par manque de candidats.



Réalizations engagées par nos partenaires

Il existe de nombreux labels sur notre territoire et les acteurs institutionnels sont déjà très présents pour animer leur développement.

À l'automne 2016, le bureau de la Fédération des Parcs a décidé son retrait du programme « Gîte Panda ». Une nouvelle négociation s'est ouverte entre WWF et Gîte de France (GDF) qui a repris le suivi et le déploiement de la marque. Par ailleurs, la Fédération des Parcs a réorienté ses objectifs.

En 2015, la Fédération des Parcs a choisi de relancer la Marque en la rebaptisant « valeurs Parcs » par une étude de positionnement marketing, accompagnée par une communication plus forte.

La Région se mobilise avec tous les acteurs sur un projet de marque « Normandie ».



Synthèse

Les produits agricoles bénéficient déjà d'une reconnaissance forte avec les labels et les marques existantes. La marque Parc

trouve difficilement une place. Sachant que notre territoire ne bénéficie pas d'une forte notoriété « naturelle ». Le terme « Marais » n'est pas porteur dans le domaine de l'alimentation.

À l'échelle du Parc, les antennes départementales Manche et Calvados ne se sont pas appropriées la marque « **Accueil** » et n'ont pas sollicité le Parc pour un travail en partenariat.

Le positionnement de la Fédération des Parcs nous invite à réexaminer notre décision.



Perspectives 2017-2022

- Réflexion sur la marque Parc au regard des dernières évolutions ou valorisation des produits locaux en partenariat avec les réseaux existants
- Accueil et formation des guides nature et des offices de tourisme
- Donner des recommandations, poser des « coups de cœur » sur des prestations répondant à nos valeurs
- **A définir dans le cadre de la nouvelle commission « économie de proximité ».**



Chiffres clés

- 2 hébergements marqués Parc
- 6 prestations touristiques marqués Parc.



## Mesure 27 - Favorisons une économie sociale et solidaire

Publics cibles : Habitant • Entreprise

Mise en œuvre : Réalisé en partie

Avis partagé : Assez satisfaisant



Extrait de la Charte

La prise en compte de la dimension sociale dans les actions portées par le Parc et les collectivités locales est un enjeu important. Le territoire présente des fragilités avec des populations ayant de faibles revenus, la fuite des jeunes, etc. La création d'activités dans des secteurs émergents (éco-matériaux, entretien des espaces naturels...) avec de nouvelles formes d'entreprises est une priorité pour le Parc.



Réalizations engagées par le Parc

Un diagnostic sur le poids de l'économie sociale et solidaire dans le territoire du Parc a été réalisé en 2011.

Le Parc a participé au projet de création d'un **pôle ESS centre Manche** dans un groupe de travail restreint pour mobiliser le monde associatif autour d'un projet de développement commun. Nous avons participé aux Mois de l'ESS par des animations spécifiques. Le Parc suit le **développement du STEVE, de l'ABEC et de Bessin Insertion**.

En lien avec le Plan climat énergie territorial, le Parc a initié une expérimentation visant à accompagner les ménages, en précarité énergétique, dans un projet d'auto-réhabilitation de leur logement. De nombreux bénéficiaires potentiels ne se sont pas mobilisés dans le cadre des **OPAHRR**. Il fallait imaginer un dispositif qui permette de réaliser des travaux à faible coût en intégrant les préoccupations environnementales. Le dispositif **« Enerterre »** initié par le Parc puis transposé dans une association pour le conduire vers l'autonomie, propose un accompagnement depuis le montage technico-financier du projet jusqu'à l'organisation du chantier de rénovation encadré par un artisan. Des bénévoles sont sollicités, dans le cadre d'un **Système d'Échange Local**, pour participer à l'action. Ce dispositif est reconnu au plan national pour son innovation et son caractère social et solidaire. De nombreuses questions se sont posées en termes d'assurabilité, de recherche de bénéficiaires. La Fondation de France est un des principaux partenaires de ce projet.

Le Parc a relayé et a accompagné trois projets **« ELAN »**, portés par la Région, sur les thèmes de la restauration et des produits locaux, de la randonnée à la Cambe et du festival de théâtre des Marais.



Réalizations engagées par nos partenaires

La CRESS mène un ensemble d'actions au plan régional. Elle a initié, avec la Ligue de l'enseignement et des élus locaux, la création d'un pôle ESS à l'échelle du centre Manche. Les demandes de financement pour recruter un agent n'ont pas abouties. La stratégie n'a pas été mise en place.



Synthèse

L'absence de poste dédié pour le pôle

ESS centre Manche n'a pas favorisé un développement des interventions dans ce domaine. De nombreuses entreprises du territoire relèvent de l'ESS. Le Parc n'a pas mobilisé de moyens humains sur ce champ au sens large, mais sur une action en lien avec des préoccupations précises.

Le dispositif proposé par l'association **« Enerterre »** constitue une véritable alternative sociale, solidaire et écologique pour accompagner les habitants dans la réhabilitation de leur logement. Six années auront été nécessaires pour tester ce dispositif. L'association recherche des financements pour déployer ce volet social.



Perspectives 2017-2022

- Accompagner le dispositif Enerterre dans sa phase d'autonomisation
- Structurer de nouvelles activités en lien avec la filière éco-matériaux : production de terre prête à l'emploi, fabrication de panneaux isolants, formation à l'utilisation des éco-matériaux... dans le cadre d'une structure partenariale, impliquant Enerterre
- Sensibiliser à l'ESS et identifier les créneaux à investir (co-working, la réparation...)
- Inciter au réemploi de matériaux issus de la déconstruction des bâtiments dans un dispositif d'insertion
- Rechercher une structure adaptée pour organiser ces différentes activités, porteuses des valeurs de l'ESS
- Poursuivre le partenariat avec la Région sur les programmes « Réussir »
- Privilégier les approches sur l'économie circulaire dans nos démarches (terre, bio-sourcés...)
- **A définir dans le cadre de la nouvelle commission « économie de proximité ».**



Chiffres clés

- **Une centaine de contacts**
- **35** bénéficiaires / logements accompagnés sur 42 chantiers
- **300 000 € de travaux.**



## Mesure 28 - Mettons en œuvre une stratégie concertée de tourisme durable

**Publics cibles :** Habitant • Visiteur • Entreprise • Collectivité • Milieu Institutionnel

**Mise en œuvre :** Réalisé en continu

**Avis partagé :** Satisfaisant



Le Parc joue la carte d'un développement touristique mettant en avant les identités naturelles et culturelles originales de son territoire. Son objectif est de valoriser les offres qui s'inscrivent dans les valeurs définies par la charte.



Après une 1ère adhésion de 2002 à 2007, le Parc s'est à nouveau inscrit dans le cadre de la **Charte Européenne du Tourisme Durable (CETD)** pour définir une stratégie touristique durable visant à trouver le juste équilibre entre activités humaines et milieux naturels (développement éco-viable, mise en commercialisation de produits nature et aide aux porteurs de projets, préservation des ressources, performance environnementale des entreprises du tourisme, développement social et équitable). Il a été reconduit dans sa **labellisation CETD de 2010 à 2014 au titre du Volet 1 (espaces naturels protégés)**. La CETD formalise la mise en œuvre d'une stratégie concertée de tourisme durable dans les espaces protégés, inscrite dans un projet global de territoire.

Le renouvellement de la candidature a été le moyen d'afficher et de partager cette stratégie de tourisme durable par la concertation des acteurs du tourisme. Le Parc s'est doté, avec l'accompagnement d'un cabinet d'études, d'un outil méthodologique pour la rédaction et l'actualisation de la stratégie et du plan d'actions.

Depuis 2015, le Parc continue à porter une stratégie de tourisme durable sans ré-adhésion à la CETD, jugée lourde à mettre en place vis-à-vis des bénéficiaires retirés.

Le partage de cette stratégie passe entre autre par l'organisation de formations et d'informations des partenaires (éducateurs, « terre », « Hiver au marais », « Flore », atelier « oiseaux », journées de présentation « patrimoines », formation « éco-produits », visites de la Maison du Parc, etc.).



Les acteurs touristiques de niveau régional et départemental ne se sont pas armés pour mettre en avant le tourisme durable et jouent plutôt sur la notoriété touristique des lieux de mémoire, du littoral ou des grands sites (Mont-Saint-Michel). Le Parc intervient auprès de ces acteurs pour la mise en œuvre d'un axe « tourisme durable et de nature ».

Les acteurs locaux sont les premiers participants au forum touristique issu de la CETD, mais une importante réorganisation est en cours avec les fusions des Communautés de Communes et la naissance d'Offices de Tourisme Communautaires de plus grandes tailles.



L'adhésion à la Charte Européenne du Tourisme Durable a permis la mise en place d'une méthode de concertation et d'action avec les acteurs touristiques qui reste aujourd'hui valide. La stratégie touristique du Parc est partagée.



- Poursuivre l'esprit de la Charte Européenne du Tourisme Durable, sans labellisation
- Maintenir un forum des acteurs touristiques
- Réécrire une stratégie touristique, en lien avec la nouvelle stratégie de communication, à partager avec nos partenaires après la réorganisation territoriale (Comité Tourisme Parc)
- Intégrer l'offre de découverte du Parc et le tourisme durable aux démarches d'attractivité lancées par les partenaires.



- Nombre de prestataires mobilisés dans la Charte Européenne du Tourisme Durable (phase labellisation en 2009) : **50** personnes
- Nombre participants (éducateurs, (in)formations, divers actions du Forum) : **490** personnes
- Moyens de communications et de promotion mis en œuvre : **17** rencontres organisées pour les professionnels du tourisme (éducateurs, ateliers, (in) formations « Cultivons notre Parc »).



# Mesure 29 - Développons une offre de tourisme fondée sur la valorisation des patrimoines

Publics cibles : Habitant • Visiteur • Élu • Entreprise • Collectivité • Milieu Institutionnel

Mise en œuvre : Réalisé en continu  
Avis partagé : Satisfaisant



Extrait de la Charte

Depuis sa création, le Parc contribue à structurer l'offre de tourisme de découverte grâce à sa politique d'aménagements de sites et de sentiers d'interprétation, à son soutien à la randonnée et plus généralement aux sports et loisirs de pleine nature. La Maison du Parc à Saint-Côme-du-Mont (Ca-

rentan-les-Marais) est l'un des piliers de cette offre.



Réalisations engagées par le Parc

Le Parc accompagne techniquement et financièrement les projets des collectivités locales qui visent à mettre en valeur les **atouts majeurs de son territoire à travers la création de sites et sentiers de découverte du patrimoine**. Après une première phase de couverture de son territoire lors des précédentes Chartes, la priorité a été donnée à la rénovation des équipements existants, les créations restant limitées et conditionnées (couverture du territoire, traitement de sujets majeurs...). Les circuits de randonnées déjà créés ont été réévalués et les parcours réadaptés pour la réalisation du topoguide de la Fédération Française de Randonnée Pédestre (sorti en 2015). Un important travail de sensibilisation à la qualité des itinéraires a été réalisé avec les Communautés de Communes et des formations de balisage ont été organisées afin de maintenir les boucles de randonnée en état. Le Parc accompagne des randonnées extraites du topoguide en partenariat avec les offices de tourisme.

Le site de l'Espace Naturel Sensible des Ponts d'Ouve, accessible depuis la Maison du Parc, est un marais de 100 ha aménagé pour la découverte par le grand public et l'éducation à l'environnement. Un plan de gestion valorisant l'interprétation du patrimoine à été réalisé par des bureaux d'étude en 2015 et 2016.

La **Maison du Parc** propose des expositions pour valoriser les sujets d'intérêt Parc en suivant le choix du thème de communication (**2009-2010 Terre, 2011-2012 Migrateurs, 2013-2014 Eau, 2015 écoconstruction, 2016-2018 Bocage**). Elle accueille plus de 20 000 personnes chaque année. La promotion de ces aménagements touristiques et de l'offre de découverte du Parc, en général, est assurée par des publications annuelles, des publications thématiques, la participation à des salons thématiques, la presse, le site internet du Parc.



Réalisations engagées par nos partenaires

Les EPCI et les Offices de Tourisme œuvrent à la mise en place et l'entretien des sites et sentiers et à leur promotion. Dans le cas des aménagements de site, les collectivités sont les porteuses des projets, le Parc aidant et réalisant les aménagements. Ces projets sont réalisés en concertation afin d'intégrer au mieux les préoccupations locales aux aménagements du Parc. Les partenaires tourisme (Offices, Comités Départe-

mentaux et Régional) intègrent l'offre de découverte du Parc dans leurs supports (brochures et site internet).



Synthèse

Le Parc propose une approche qualitative des aménagements de sites, se basant sur une bonne connaissance de son patrimoine et une technicité dans le suivi des réalisations. L'entretien et le renouvellement des sites vieillissants reste une priorité pour maintenir ce positionnement qualitatif du Parc. Le changement du système de subventionnement direct par la Région pourrait entraîner des changements dans les modalités d'attribution des aides pour les aménagements de sites.



Perspectives 2017-2022

- Établir un projet de site pour la Maison du Parc (positionnement, évolutions)
- Remettre en place une interprétation pour le grand public sur l'ENS des Ponts d'Ouve
- Intégrer les espèces phares (phoques, cigognes, etc.) dans la logique d'attractivité du territoire, tout en respectant les impératifs écologiques
- Questionner le devenir et l'entretien des boucles vélo (anciennes véloroutes / département)
- Remettre en état les sites et sentiers du secteur de la Baie du Cotentin, traiter les sujets majeurs identifiés, développer l'accès au plus grand nombre
- Mettre en place une valorisation numérique des patrimoines.



Chiffres clés

- 8 sites et sentiers aménagés avec les collectivités (neufs)
- 22 rénovés
- 30 sorties pour plus de 500 personnes aux manifestations réalisées aux randonnées pédestres, cyclo, sorties thématique « eau »
- Longueur de circuits rando pédestre labellisés FFRP (issu du topoguide) : 441,7 km dont 371,2 km labellisés FFRP
- 3 brochures annuelles (carte de visite, Maison du Parc et document d'appel)
- 3 publications ponctuelles dans la collection découverte (Où voir la terre, la nature, Where to watch our wildlife), présentoirs siglés Parc
- 1000 points de diffusion des publications
- 153 000 visiteurs de la Maison du Parc
- 15 à 20 000 passagers/an sur les visites fluviales.



**Publics cibles :** Habitant • Visiteur • Entreprise • Collectivité • Milieu Institutionnel

**Mise en œuvre :** Réalisé en continu  
**Avis partagé :** Satisfaisant



Extrait de la Charte

L'objectif est de développer la notoriété touristique et culturelle autour des marais blancs, phénomène exceptionnel et identitaire, et de développer une offre basse saison pour les acteurs locaux et le public. C'est l'action majeure inscrite dans l'animation du « Forum touristique ».



Réalizations engagées par le Parc

Après une campagne radio en 2010, les acteurs ont été mobilisés chaque année au fil des vallées (Douve 2011, vallée Aure 2012, vallée Sèves/Taute 2013, vallée Elle/Vire 2014, marais littoraux côte Est 2015, vallée Douve 2016, vallée Aure 2017). Le but de concentrer les actions du Parc par vallée, et non de les programmer de façon diffuse, est de renforcer le réseau des ambassadeurs d'un même secteur sur ce sujet.

Une fois les acteurs d'une vallée soutenus par le Parc une première année, ils peuvent mener des actions « Hiver au marais » de manière autonome les années suivantes, tout en continuant de profiter du relais de communication du Parc en intégrant la programmation « **Hiver au marais, une saison à ne pas manquer !** ».

Le Parc propose chaque année un **éductour** sur une vallée afin de faire progresser le niveau de compréhension du phénomène de la blanchie des prestataires mobilisés. Des sorties à destination du public local et du public en court séjour sont organisées par le Parc et les partenaires. En plus de la promotion habituelle, une campagne d'affichage « temps fort » est mise en place et des spots radio sont diffusés.



Réalizations engagées par nos partenaires

Les Offices de Tourisme se sont largement impliqués dans la préparation et la mise en place d'animations « **Hiver au marais** » sur leurs territoires respectifs. Les plus concernés par la présence de marais sur leur territoire ont maintenu l'organisation d'animations, sans l'aide directe du Parc, sur les périodes hivernales suivantes. Les prestataires touristiques réussissent à proposer des activités complémentaires sur cette période de basse-saison touristique, mais ne peuvent pas encore envisager d'en faire une activité principale.

La progression de l'activité des partenaires est dépendante de l'existence d'une offre suffisamment abondante et promue permettant une visibilité de l'action.



Synthèse

Cette action nouvelle pour la charte 2010-2022 a reçu un accueil très favorable et répondait à une demande de connaissance et de promotion sur ce phénomène de la **blanchie**.

La gestion hydraulique actuelle des marais permet au Parc et aux partenaires de proposer leurs activités. Seul l'hiver 2016-2017 a été « sec », sans toutefois avoir d'incidences sur les actions estampillées « **Hiver au marais** ».



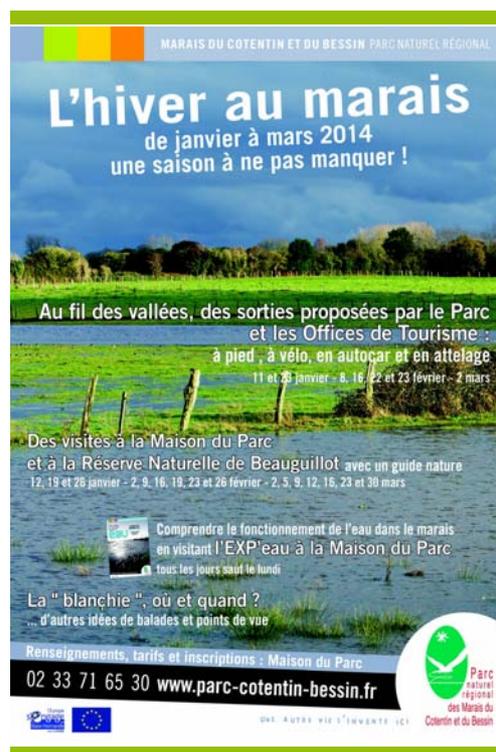
Perspectives 2017-2022

- Intégrer la mesure 30 au sein de la mesure 28 d'animation du Forum touristique en tant que catalyseur pour ce réseau animé par le Parc
- Le Parc ne dispose pas d'outil de commercialisation. Favoriser les circuits de commercialisation « Hiver au marais » en s'appuyant sur les certificats d'immatriculation touristiques donnés aux Offices de Tourisme du territoire et à Latitude Manche
- Conforter une phase de pérennisation où le Parc se positionne en coordinateur et promoteur, en tendant à un équilibre économique sur les activités estampillées.



Chiffres clés

- Nombre de manifestations « Hiver au marais » réalisées : 20 (grand public)
- Nombre de participants aux sorties Hiver au marais (**\$M41**) : 700 personnes (hors éductours professionnels tourisme, hors sorties grand public Maison du Parc et Beauguillot)
- 6 secteurs **Marais Blancs** (5 vallées et marais arrière littoral côte Est) couverts par la programmation
- Plus de 500 personnes ont participé en 2016 (grand public, professionnels du tourisme, sorties Maison du Parc et Beauguillot incluses).



## Mesure 31 - Encourageons les agriculteurs à améliorer leur prise en compte de l'environnement

Publics cibles : Agriculteur

Mise en œuvre : Réalisé en en partie  
Avis partagé : Insatisfaisant



L'amélioration des pratiques environnementales dans les exploitations agricoles répond à un double enjeu d'agriculture économe et responsable. Les dépenses d'énergies notamment, outre les émissions de GES qu'elles génèrent, créent des charges financières. Un conseil global et adapté auprès des agriculteurs permettra d'accompagner ces nécessaires évolutions.



L'ancienne Communauté de Communes Sèves et Taute et le Parc ont impulsé en 2016, dans le cadre du projet de transition énergétique (CF), une démarche d'accompagnement auprès d'un groupe d'agriculteurs. L'animation du groupe a été confiée à la Chambre d'Agriculture de la Manche. Suite au **diagnostic DIATERRE**, les douze exploitations se sont engagées dans la recherche de pratiques alternatives adaptées à leurs systèmes : échanges parcellaires, travail du sol simplifié, optimisation du pâturage, solaire photovoltaïque et méthanisation.

Le groupe initial s'est élargi à des exploitations du territoire de la nouvelle Communauté de Communes.

Dans le cadre d'une convention signée avec le Lycée Saint-Lô Thère, le Parc accompagne les enseignants dans la réalisation d'actions en faveur de la **haie et du bois énergie**.

Les mesures MAE (**\$M03**) participent cependant, par l'accompagnement du Parc, à cette prise en compte de l'environnement.



Les Chambres d'Agricultures se sont engagées dans des approches visant à accompagner les évolutions de pratiques, inscrites dans les programmes de travail avec les Départements. La Chambre de la Manche s'est formée à la réalisation des DIATERRE et se mobilise sur des projets d'agro-écologie. Les FRCI-VAM, le GRAB et Terre de Liens sont également présents sur ces questions d'évolution des pratiques ou de systèmes.



Une dynamique de groupe est engagée, sur quelques thématiques prioritaires pour les agriculteurs. Les perspectives d'évolution de ces systèmes ne sont pas encore identifiées.

Les financements du **TEPCV** ont rendu possible cette action au delà du simple diagnostic.

Ces projets restent difficiles à lancer. Les agriculteurs ont d'autres préoccupations dans le contexte de crise vécu ces dernières années.



- Partir des préoccupations des agriculteurs et de l'entrée énergie pour mener des actions avec les agriculteurs
- Préciser le positionnement du Parc dans le cadre de la stratégie agricole
- Promouvoir les systèmes herbes
- Développer des partenariats avec les prairiales et soutenir les Groupements d'Intérêts Écologiques
- A définir dans le cadre de la nouvelle commission « économie de proximité ».**



- 12** agriculteurs ayant réalisé un diagnostic Diaterre
- 6** réunions d'échanges avec un groupe de **12** agriculteurs.



# Mesure 32 - Favorisons la prise en compte des enjeux environnementaux dans les entreprises artisanales, commerciales, industrielles et touristiques

Publics cibles : Entreprise

Mise en œuvre : Non réalisé, non programmé  
Avis partagé : Insatisfaisant



Les entreprises représentent un potentiel important de source de maîtrise des différents postes de consommation d'énergie et plus largement d'amélioration en terme de management environnemental. Suite à l'expérience menée avec les entreprises touristiques de la côte Est, l'ambition était de déployer cet outil à l'échelle du Parc et de convaincre un maximum d'entreprises de s'investir dans des démarches de management environnemental.



Avec l'appui de la CCI et de l'ADEME, deux réunions ont été organisées pour tenter de mobiliser un club d'entreprises sur Carentan. Le Parc a accompagné l'entreprise Leclerc dans la réalisation d'un diagnostic énergétique et une étude photovoltaïque. Plusieurs petits travaux d'amélioration ont été réalisés.

Le plan de déplacement envisagé pour les entreprises de la zone industrielle a été abandonné en raison des effectifs insuffisants.

Dans le cadre des **OPAH de revitalisation, des Opérations Rurales** pour le Commerce ont été menées sur le Seuil et le Plain Cotentin, opérations pour lesquelles le Parc était vigilant sur l'approche environnementale des investissements, présentés par les entreprises.



Le Syndicat mixte du Cotentin, en partenariat avec la CCI et l'ADEME, a mené un programme de diagnostics énergétiques, accompagné de travaux, auprès d'un groupe d'entreprises, dont quelques une sur le Parc.

Une proposition par la CCI d'une stratégie sur la Communauté de Communes de Sèves et Taute qui ne s'est pas finalisée.



Des difficultés à mobiliser les entreprises qui disposent, parfois, d'ingénierie interne pour traiter certaines questions ou qui n'ont pas d'attentes.

La méthode mise au point et testée par le Parc auprès des entreprises de la Côte Est n'a pas été déployée par la CCI qui avait recruté un agent. Le Parc n'a pas poursuivi, faute de moyens humains.



- S'appuyer sur les démarches des partenaires directs des entreprises pour intégrer des pré-occupations
- Pas de leviers pour agir auprès des entreprises
- Mise en veille dans l'attente d'une opportunité
- **A définir dans le cadre de la nouvelle commission « économie de proximité ».**



- **Action en veille**

# Mesure 33 - Incitons les acteurs publics à adopter de bonnes pratiques environnementales

Publics cibles : Élu • Collectivité

Mise en œuvre : Réalisé en continu  
Avis partagé : Assez satisfaisant



Les structures publiques s'engagent dans des démarches d'éco-responsabilité. Le Parc fera la promotion des outils et des expériences visant à améliorer les pratiques des collectivités.



Dans le cadre de son Plan Climat Énergie, reconnu au plan national et en articulation avec les Pays, le Parc a proposé aux huit Communautés de Communes de s'engager sur un programme d'actions plus ou moins ambitieux, sur la période 2009/2012. Les élus et les agents (y compris des secrétaires de mairie) ont participé à des réunions de sensibilisation aux thèmes de la transition énergétique et plus particulièrement, à l'éco-responsabilité et aux économies d'énergie. Une information pour relayer le dispositif de **l'Agence Manche Energie (AME) et les Certificats d'Économie d'Énergie** a permis de mobiliser plusieurs collectivités.

Le Parc a financé un vacataire pour définir des schémas de déplacements doux dans quatre communes (Isigny-sur-Mer, Pirou, La Haye-du-Puits et Périers). Des travaux ont été engagés dans trois communes.

Cinq communes bénéficient du label « **Village Étoilé** », obtenu avec un appui du Parc pour la préparation du dossier de candidature.

Des collectivités se sont engagées sur l'action **zéro phyto**.

Quelques collectivités ont participé à une démarche sur la restauration collective.

Les communes et communautés de communes bénéficient d'aides financières de l'État, dans le cadre des TEPCV, pour mener des travaux en faveur de la transition énergétique.



Les Pays du Cotentin et du Bessin et les départements ont également réalisé des Plans Climat Énergie. Des conventions ont permis d'articuler les interventions entre le Parc et les Pays. Les Pays ont investi le sujet sur les clauses d'insertion sociale dans les marchés publics. Dès 2011, les collectivités pouvaient faire appel à un Réseau National sur les achats durables.

L'AME et aujourd'hui le SDEM appuient les collectivités sur les champs de l'énergie et notamment, sur les questions **d'éclairage public**.



Les collectivités locales se sont engagées sur un ensemble d'actions concrètes qui participent à la diminution des émissions de Gaz à Effet de Serre. Ces actions permettent une sensibilisation des agents et des élus. Les programmes TEPCV donnent une impulsion qu'il conviendra d'élargir.



- Inciter à diminuer les consommations d'énergie liées à leur patrimoine (**5M21**)
- Renforcer les actions sur l'isolation des bâtiments
- les déplacements doux
- la plate-forme de la rénovation énergétique
- l'éclairage public (lien avec le SDEM)
- Rechercher un territoire pour mettre en place un projet sur l'économie circulaire
- Relancer le travail sur les bonnes pratiques au niveau du Parc



- 7 conventions signées avec les collectivités pour s'engager sur des actions
- **5 communes « Village Étoilé »**
- Des travaux pour un montant de **3,9 M€** dans le cadre des conventions **TEPCV**



## Mesure 34 - Développons la filière bois énergie

**Publics cibles :** Agriculteur • Élu • Collectivité • Milieu associatif

**Mise en œuvre :** Réalisé en continu

**Avis partagé :** Peu satisfaisant



Extrait de la Charte

La filière bois-énergie initiée dès 2001 se structure. Néanmoins, pour répondre aux enjeux climatiques, de maintien du bocage et de la création d'emploi, le développement de cette filière doit être réaffirmé.



Réalizations engagées par le Parc

Le Parc a animé un programme de plantation de haies sur des crédits spécifiques du Conseil Départemental de la Manche jusqu'à l'hiver 2013-2014 : **18 km** ont été replantés sur la période (68 dossiers de plantation).

En parallèle, nous avons réalisé **77 Plans de Gestion du Bocage (PGB)** pour environ 8 000 ha de bocage. Un livret de présentation de cette démarche a été édité. Ces PGB sont aussi demandés par l'association Haieco-bois pour accepter les volumes de bois déchiquetés dans la filière bois énergie. Les Plans de Gestion du Bocage sont réalisés pour les agriculteurs intéressés par l'évaluation de leur potentiel en bois énergie et par la définition d'un programme d'intervention raisonné leur permettant d'approvisionner les plate-formes de stockage du copeau. Plusieurs plate-formes sont réparties sur le territoire.

Un programme de réhabilitation et de plantations, pour un montant de 70 000 € a été négocié et réalisé autour du poste de raccordement électrique aménagé à l'occasion de la création d'une double ligne THT (§ M17).

L'étude sur le potentiel en bois-énergie sur les gisements boisés pauvres n'a pas débouchée. Les sylviculteurs des bois de Limors et d'Etenclin n'ont pas accepté de réaliser les tests proposés pour concrétiser les données.

Des conseils sont apportés à l'installation des chaudières auprès des collectivités et des particuliers. Dans son appui à la structuration de la filière et à la coordination des acteurs, le Parc a mobilisé les acteurs pour adhérer à l'association **Haieco-bois** et participe aux réflexions de l'ADEN.

Le Parc a aussi accompagné une expérimentation d'utilisation du bois déchiqueté en paillage de stabulation avec un suivi sanitaire et l'édition d'un retour d'expérience.

Une convention de partenariat avec le Lycée Saint-Lô Thère cadre des actions communes : appui pédagogique, PGB sur l'exploitation agricole du lycée, expérience de paillage.

Dans la collection « Conseil » le Parc a réédité le guide sur les essences locales : **les essenc'ielles**.



Réalizations engagées par nos partenaires

Les Départements ont des politiques financières d'accompagnement à la plantation. Les Chambres d'Agriculture font du conseil à la plantation. Le Département de la Manche finance les chaudières dans les collèges. La FRCUMA anime et coordonne les acteurs. L'association Haieco-bois fédère les agriculteurs pour le broyage et le stockage des coupes. La Chambre des Métiers forme les artisans.

La FRCUMA expérimente le paillage de stabulation avec des copeaux de haies.



Synthèse

Les maillons de la filière bois énergie sont en place. Cependant, trop peu de chaudières sont installées. Le bois énergie n'est pas suffisamment concurrentiel avec le fioul notamment.

Les agriculteurs/propriétaires de haies poursuivent l'abattage des haies. L'agrandissement des parcelles et la mise en culture modifient le rapport au bocage. L'accompagnement des agriculteurs pour la plantation de haies a cessé en 2014 faute de crédits spécifiques mobilisables. Le Parc a, cependant, poursuivi son conseil technique auprès des exploitants pour l'évaluation du potentiel de production de bois de haie au travers des PGB.



Perspectives 2017-2022

- Poursuivre la réalisation d'une demi douzaine de PGB par an
- Rechercher des crédits spécifiques pour mener une politique de plantation
- Apporter des conseils auprès des particuliers et des collectivités pour installer des chaudières bois.



Chiffres clés

- **77** Plan de Gestion du Bocage
- **18** chaudières individuelles et **4** chaudières collectives installées
- **33 000** tonnes de CO<sup>2</sup> économisées.



## Mesure 35 - Préconisons un développement raisonné de l'éolien

Publics cibles : Élu • Entreprise • Collectivité

Mise en œuvre : Réalisé en continu

Avis partagé : Peu satisfaisant



Extrait de la Charte

Les conditions d'accueil du grand éolien ont été définies avec la réalisation des Zones de Développement de l'éolien à l'échelle des EPCI par le Parc, durant la période 2003/2009.

L'accompagnement des collectivités et des porteurs de projet se poursuit avec l'objectif de favoriser l'investissement local et participatif.



Réalizations engagées par le Parc

Le Parc assure un suivi des mesures d'accompagnement des projets, en particulier celui de Gorges/Gonfreville.

Plusieurs projets en cours ou nouveaux ont été suivis par le Parc : Vaudrimesnil/La Feuillie, Lison, Pont-Hébert, Périers, Pirou, Lessay et Néhou.

Le Parc renseigne les porteurs de projets et conseille les collectivités locales. Les questions environnementales (protection des chauves souris...) sont plus particulièrement regardées. Des échanges sur l'investissement local sont menés pour chaque projet.



Réalizations engagées par nos partenaires

Les collectivités sont encore régulièrement démarchées.



Synthèse

L'impulsion et la phase de développement du grand éolien étaient engagées depuis 2003. Les projets étudiés dans les ZDE n'ont pas tous aboutis. Les oppositions à l'implantation des éoliennes se sont structurées et fortement mobilisées, bloquant ainsi quatre projets.

En 2014, une nouvelle servitude aéronautique est venue gréver tous les projets à l'échelle du territoire.

Avec ses 33,5 MGW déjà installés, le territoire contribue de manière significative à la production d'énergie renouvelable.

La faible rentabilité de la filière du petit éolien restreint son intérêt.

Les projets citoyens n'ont pas émergé malgré les tentatives.



Perspectives 2017-2022

- Assurer une veille sur les projets
- Étudier l'intégration de financements locaux dans les projets ou dans le rachat des parcs existants.



Chiffres clés

- 16 éoliennes installées
- 33,5 Mgw produits
- 12 000 tonnes de CO<sup>2</sup> économisées.



## Mesure 36 - Soutenons la production d'énergies alternatives

**Publics cibles :** Habitant • Agriculteur • Élu • Entreprise  
• Collectivité

**Mise en œuvre :** Réalisé en continu  
**Avis partagé :** Peu satisfaisant



Extrait de la Charte

La raréfaction des énergies fossiles et le besoin de réduire la dépendance énergétique nous invitent à rechercher des solutions alternatives ayant un bilan écologique positif. Le recours à l'énergie solaire, à la méthanisation sont des pistes sur lesquelles le Parc peut mobiliser l'ensemble des acteurs.



Réalisations engagées par le Parc

Plusieurs projets de méthanisation industriels et individuels sont étudiés ou ont été mis en place sur le territoire. Le Parc apporte ses conseils, aux côtés des partenaires, ou fait émerger des projets (§ groupes d'agriculteurs M31) en organisant la sensibilisation (visites de sites). Plusieurs études de faisabilité concernant des toitures photovoltaïques sur des bâtiments publics (Marchésieux, Périers) ou des bâtiments agricoles ont été menées ou sont en cours avec l'appui technique du Parc.

Des actions d'investissement dans des véhicules électriques, dans l'installation de bornes ou de systèmes d'auto-partage sont engagées grâce aux financements obtenus dans le cadre de la convention TEPCV signée avec l'État en 2017.



Réalisations engagées par nos partenaires

La FrCuma accompagne les projets de méthanisation collectifs. Le SDEM assure le déploiement des bornes de recharge électrique.



Synthèse

• Le nombre de projets sur ces énergies alternatives reste limité • Le bilan écologique des projets de méthanisation « industrielle » soulève quelques interrogations en lien avec les plans d'approvisionnement des produits méthanogènes • Pas d'opportunité ou de moyens dédiés pour prospecter sur d'autres énergies alternatives.



Perspectives 2017-2022

• Assurer un suivi des projets de méthanisation • Inciter au développement de projets citoyens pour les installations solaires (projet participatif).



Chiffres clés

• 3 projets de méthanisation • 20 projets photovoltaïques • 25 000 Mwh produits • 550 tonnes de CO<sup>2</sup> évités.

## Vocation 4

# Cultiver notre appartenance au territoire pour être acteurs de notre projet et s'ouvrir aux autres

### Orientations

**Orientation 10. Mieux connaître nos Patrimoines**

**Orientation 11. Développer une politique d'information et d'éducation au territoire**

**Orientation 12. Créer du lien et faciliter l'implication des citoyens**

**Orientation 13. Transférer nos expériences et agir avec d'autres territoires au niveau national et international**



Extrait de la Charte

Depuis sa création, le Parc a conduit de multiples actions en vue d'une revalorisation et d'une réappropriation des richesses patrimoniales naturelles et culturelles liées au territoire. Ce travail encore discret doit se poursuivre, s'étoffer et surtout être mis en lumière. La mise en valeur, sous quelque forme que ce soit, des connaissances acquises est absolument fondamentale dans la stratégie du Parc.

Il mobilisera des chercheurs, des étudiants afin de multiplier ses travaux. Il sollicitera ces réseaux de recherche afin d'insérer ses ambitions dans des programmes de recherches pluridisciplinaires et éventuellement confiera à ces derniers la mise en place et l'accompagnement de nouveaux projets.

Les données, sur le territoire du Parc, dans les domaines de la biodiversité, l'eau, le patrimoine bâti, la culture et le domaine socio-économique seront mises à jour régulièrement.

## Mesure 37 - Complétons l'observatoire de la biodiversité

**Publics cibles :** Habitant • Visiteur • Agriculteur • Gestionnaire d'espace • Élu • Collectivité • Milieu Institutionnel • Milieu associatif • Milieu éducatif • Milieu scientifique

**Mise en œuvre :** Réalisé en continu

**Avis partagé :** Assez satisfaisant



Extrait de la Charte

Le bilan des données capitalisées au moment de l'élaboration de la Charte montre que la connaissance est essentiellement centrée sur l'avifaune et la flore. Il est nécessaire d'élargir les observations à d'autres groupes (chauves-souris, ...). La veille sur l'implantation d'espèces invasives est un enjeu.



Réalizations engagées par le Parc

Le Parc a poursuivi son travail d'acquisition de connaissances et de suivis de la biodiversité. Nous assurons notamment un suivi annuel de l'avifaune nicheuse des marais.

Avec nos partenaires, nous assurons le suivi des canards hivernants des marais et du littoral sur 8 sites de référence, celui des limicoles hivernants en comptages synchronisés tous les 10 jours sur 16 sites.

Le suivi des espèces patrimoniales de plantes (31 espèces) est effectué tous les 5 ans, une convention avec une association permet d'approfondir les connaissances sur certains groupes d'insectes. La cartographie des habitats (végétation) de l'ensemble du site Natura 2000 (30 000 ha) a été engagée en 2016.

Afin de pouvoir analyser les différentes données naturalistes acquises depuis la création du Parc, nous avons structuré une base de données dans un logiciel appelé **SERENA : 100 000** données ont été intégrées.

Un travail important de valorisation a aussi été effectué : publication sur la Baie des Veys, exposition (et livret d'exposition) à la Maison du Parc sur les migrants, publication annuelle de la synthèse des études réalisées sur le Parc par tous les acteurs, « **24H de la biodiversité** » à Fontenay-aux-Roses, de nombreuses sorties et conférences.

### (§M7 Suivis des espèces emblématiques)



Réalizations engagées par nos partenaires

• Participation du SyMEL, du GONm, de la Fédération des chasseurs de la Manche et de l'ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage) au suivi des canards hivernants et limicoles côtiers • Création d'un site de saisie des données en ligne : Faune-Normandie par le GONm en partenariat avec le GMN, le GRECIA, l'OBEHN.



Synthèse

• Le Parc poursuit l'amélioration de ses connaissances sur la biodiversité, synthétise les données sous différentes formes. Il assure aussi, au titre des engagements de l'État au niveau Européen, le suivi et l'évaluation des directives « oiseaux » et « habitats » • Les connais-

sances sont valorisées sur le site internet, au travers de publications ou d'exposition comme celle sur les « **Migrateurs !** ».



Perspectives 2017-2022

• Poursuivre les suivis engagés • Poursuivre l'intégration des données dans SERENA • Développer la valorisation des connaissances auprès du public (et vers des outils Web et Numérique) • Améliorer la connaissance sur les amphibiens hors marais.



Chiffres clés

• Nombre d'études réalisées (Parc et partenaires) : 94 • Nombre de données saisies : 100 000 • Nombre d'espèces répertoriées dans la base SERENA : 2 625 • **Nombre de communes sans données : 3.**



## Mesure 38 - Améliorons notre compréhension du fonctionnement des marais

**Publics cibles :** Habitant • Agriculteur • Gestionnaire d'espace • Élu • Collectivité

**Mise en œuvre :** Réalisé en continu

**Avis partagé :** Assez satisfaisant |



**Extrait de la Charte**

Le Parc a investi, depuis de nombreuses années, dans la connaissance du fonctionnement hydraulique des marais pour aider les syndicats de marais à affiner leur gestion des niveaux d'eau.

Le réseau de mesure du bassin versant de la Douve se place dans cet objectif, il est expérimental et n'a pas vocation à être élargi aux autres bassins.



**Réalizations engagées par le Parc**

Le Parc continue à suivre et entretenir le **réseau de mesure hydrologique de la Douve**. Une rénovation importante a été réalisée en 2014-2015 afin de conserver et remettre à niveau les stations les plus utiles. À cette occasion, il a été ajouté 2 stations de mesures de niveau et un pluviomètre sur le secteur de l'Aure.

En 2016, le réseau se compose au total de **10 stations de mesure de niveau et 5 pluviomètres**. Afin de permettre une diffusion plus large des données, nous avons réalisé un outil de consultation en ligne sur le site internet du Parc. Les informations récoltées sont utilisées par les ASA pour améliorer leur connaissance « **hydrologique des marais** » et affiner leur gestion des niveaux d'eau.

Un autre suivi est réalisé dans les marais. Il s'agit d'un suivi du niveau d'eau dans les sols tourbeux. Une douzaine de piézomètres avec un dispositif de mesure en continu, permet de disposer d'informations sur certains sites particuliers : marais de Gorges et réserve de la Sangsurière. Ce suivi améliore notre compréhension sur le fonctionnement et l'évolution des tourbes sur le long terme.



**Réalizations engagées par nos partenaires**

Les syndicats de marais (Douve, Taute et Aure) utilisent les données du réseau de mesure hydrologique dans leur **gestion des niveaux d'eau**.



**Synthèse**

• Le Parc s'est mobilisé pour maintenir, en état, le réseau de mesure qui est un outil fragile nécessitant une surveillance constante et des interventions régulières. Une première évaluation de la qualité des données au travers d'un stage n'a pas permis de faire d'analyse globale du fonctionnement hydrologique du bassin.

Les données piézométriques permettent, sur les sites équipés, de disposer d'un signal sur les risques encourus par les tourbes.



**Perspectives 2017-2022**

• Optimiser le réseau de mesure au vu du retour d'expérience • Produire une analyse des données disponibles • Poursuivre le suivi piézométrique sur certains sites • Valorisation internet • Bilan hydrologique quantitatif à réaliser.



**Chiffres clés**

• **27** appareils de mesure en place.



## Mesure 39 - Complétons la connaissance de notre patrimoine bâti

**Publics cibles :** Habitant • Visiteur • Élu • Entreprise • Collectivité • Milieu Institutionnel • Milieu associatif • Milieu éducatif • Milieu scientifique

**Mise en œuvre :** Réalisé en continu  
**Avis partagé :** Assez satisfaisant



Extrait de la Charte

L'histoire et la géologie du territoire ont fortement influencé l'architecture locale qui se distingue en trois familles : le bâti en terre, le bâti en pierre et le bâti de la Reconstruction.

L'objectif de la Charte est de compléter les connaissances relatives à ces trois types de construction afin de les valoriser auprès des habitants et des visiteurs.



Réalizations engagées par le Parc

Le Parc travaille sur trois champs d'inventaire : **le bâti en terre, le bâti vernaculaire et le bâti de la Reconstruction.**

Après l'inventaire complet de la Communauté de Commune « Sève-Taute » lors de la charte précédente, une démarche d'inventaire expérimentale plus légère et plus participative a été lancée sur le patrimoine bâti public sur une Communauté de Communes (La Haye-du-Puits). Les résultats ont été plus hétérogènes suivant les communes. Une méthodologie correctrice en a débouché pour pouvoir être plus efficace et aborder l'ensemble du patrimoine vernaculaire et celui de la Reconstruction. Le technicien fait un inventaire du patrimoine et une confrontation des regards a lieu avec les élus en amont et en aval du travail de terrain.

Un important travail de valorisation a été mené avec l'exposition « **Terres de bâtisseurs** », la participation aux publications « La terre crue en Basse-Normandie » avec le CRECET et « Architectures en terre, marais du Cotentin et du Bessin » avec l'inventaire général du patrimoine culturel, deux films « envols » en 2012 (un sur la terre crue, un sur la terre cuite), le 1er « Cultivons notre Parc » en 2012, qui avait pour thème « terre crue-terre cuite ».

L'ensemble des patrimoines bâtis (terre, pierre, Reconstruction) a été intégré dans les pages internet du site du Parc et dans la publication « **À Fleur de paysages** ».

Le Parc a participé à la réalisation d'une exposition des Archives Départementales de la Manche sur le patrimoine de la Reconstruction en 2011. Une exposition « **Cultivons notre Parc** » sur le même sujet a eu lieu à la Maison du Parc, en 2014, pour le 70<sup>e</sup> du débarquement. Cette exposition a ensuite été prêtée à l'Université de Caen et à la Région.



Réalizations engagées par nos partenaires

Un travail a été réalisé avec la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites débouchant sur 5 protections, au titre des monuments historiques de patrimoine bâti en bauge.



Synthèse

L'expertise en interne est reconnue par les partenaires, ce qui entraîne l'habitude que « le Parc fait » et peut diminuer les projets de connaissance qui sortiraient directement du territoire. La plus-value du Parc est importante sur ce sujet très identitaire du territoire.

Suivant les sensibilités des acteurs locaux, les demandes d'inventaires peuvent apparaître sur les territoires, souvent en lien avec une demande de connaissance pour réaliser les documents d'urbanisme.



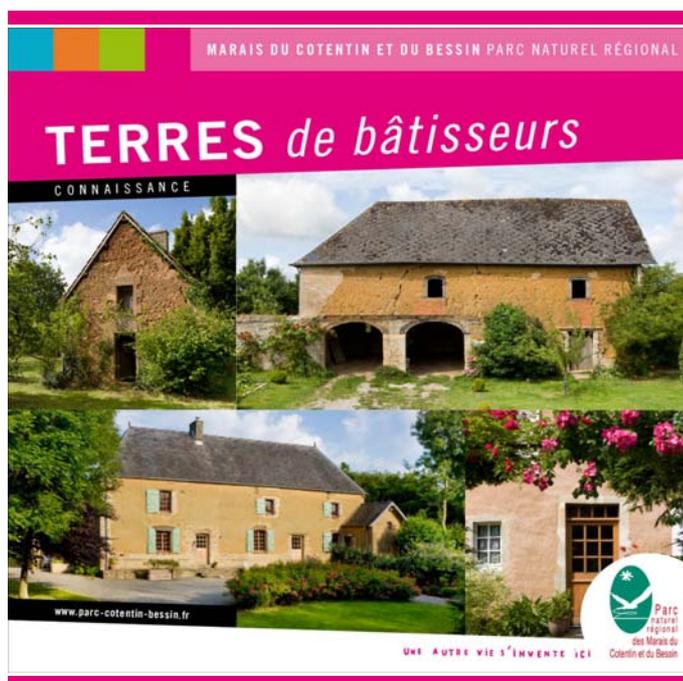
Perspectives 2017-2022

• Inventaire préliminaire du patrimoine bâti du Parc • Secteur de la vallée de l'Aure engagé en 2017, le reste du territoire sera couvert dans la durée de la Charte.



Chiffres clés

• 2 inventaires réalisés • 7 publications réalisées • 15 communications réalisées • 1882 photos réalisées par l'inventaire.



## Mesure 40 - Renforçons nos acquis sur l'identité culturelle du territoire

**Publics cibles :** Habitant • Visiteur • Élu • Collectivité, Milieu Institutionnel • Milieu associatif • Milieu éducatif, Milieu scientifique

**Mise en œuvre :** Réalisé en continu

**Avis partagé :** Assez satisfaisant



Extrait de la Charte

L'objectif est d'exploiter l'histoire des usages et des modes de vie du territoire, comme facteur de dynamique culturelle et d'en faire un facteur d'appropriation positif du territoire par ses habitants.



Réalisations engagées par le Parc

La mise en œuvre de la politique culturelle a été réalisée dès 2009, la réflexion ayant eu lieu pendant la rédaction de la précédente Charte.

3 volets d'aides existent : • **Aides ponctuelles** • **Aides sur projet de 3 ans** (« Festival de théâtre des marais » à Carentan, « Conférences de l'AMPER » à Neuilly-la-Forêt, « Les demoiselles en campagne » à Lessay, « la Maison du Son » à Graignes-Mesnil-Angot • **Appels à projet Parc** (biodiversité en 2011-2012, eau en 2013-2014). Le prochain sera lancé en 2017.

Pour l'appel à projets, le bilan des premières éditions a été mitigé, car intéressant au niveau des contenus, mais souvent descendant avec un manque d'appropriation des partenaires locaux. Une partie des projets déposés avaient pour cible le public scolaire, alors que la cible principale reste les habitants du Parc.

Le Parc soutient les études et les équipements : un inventaire des collections de l'ADAME a été réalisé avec le CRECET (maintenant Fabrique des Patrimoines) débouchant sur une réflexion et évolution du site (encore en cours).

Des études sont réalisées sur le patrimoine du Parc avec des collectes de la ressource orale sur les thèmes de la pêche traditionnelle, la gestion de l'eau dans les marais pendant l'Occupation et les usages de l'arbre et de la haie. Ces études viennent alimenter les expositions du Parc et sont déposées aux archives sonores.

Un étude historique complémentaire sur les portes-à-flot a été menée.

En 2012, dans le cadre des Rendez-vous du Parc (§ **M41**) un temps fort annuel « Cultivons notre Parc », mettant en valeur un thème du patrimoine culturel du territoire, a été créé (Terre crue, terre cuite, cartes anciennes liées à l'eau, architecture de la Reconstruction, ENERTERRE, cartes anciennes liées aux arbres). Les connaissances acquises viennent conforter notre action sur les Paysages et l'observatoire des paysages (§ **M14**).



Réalisations engagées par nos partenaires

Si nous travaillons régulièrement avec des enseignants et des étudiants, il reste encore des difficultés à mobiliser

ces partenaires universitaires de façon régulière et spontanée. Il manque une rencontre « fondatrice » avec le personnel universitaire pour ancrer le Parc dans leurs objets d'étude réguliers.

Il manque aussi un lieu et des temps d'échange avec ces partenaires, par exemple sous la forme de comité scientifique.



Synthèse

Le Parc a de bonnes capacités à répondre aux appels à projets sur les thématiques nous concernant (territoires ruraux, territoires de culture de la DRAC par exemple), ce qui permet de faire profiter le territoire d'opportunités de projets et d'aides.

La commande des études reste limitée par le volet financier, et celles ci sont majoritairement réalisées en régie.

Les aides du Parc sont modestes sur les projets culturels en comparaison à d'autres acteurs culturels institutionnels mais elles permettent souvent aux projets d'émerger et de gagner en crédibilité.

L'État ne participe plus aujourd'hui au comité culturel auquel il est normalement partie prenante.



Perspectives 2017-2022

• Mise en place des appels à projets sur des modalités plus participatives à la fois pour les collectivités accueillant le projet mais aussi pour les habitants (cibles prioritaires des projets) • Maintien du programme de collecte orale (prochain sujet : réchauffement climatique et trait de côte en lien avec **l'exposition de 2019 : « vivre en 2050 »**).



Chiffres clés

• **4** études et recherches réalisées • **17** bénévoles et associations mobilisés bénévoles et 2 associations • **53** porteurs de projets accompagnés par le Parc.



# Mesure 41 - Faisons connaître ce que nous sommes et ce que nous faisons pour le territoire

Publics cibles : Habitant • Visiteur • Élu

Mise en œuvre : Réalisé en continu  
Avis partagé : Assez satisfaisant



Extrait de la Charte

Le Parc a pour ambition de donner aux habitants les clés nécessaires à la compréhension dans la perspective de former des citoyens acteurs. Pour cela, il est nécessaire de mener de concert un travail d'information et d'éducation et une communication et une sensibilisation spécifique.



Réalisations engagées par le Parc

## • Maison du Parc et expositions thématiques •

La Maison du Parc est un outil qui permet de découvrir, connaître et comprendre le territoire grâce aux multiples espaces qui le composent (accueil, salle de projection, expositions thématiques, jardin pédagogique, Espace Naturel Sensible,) et grâce à une équipe d'accueil et d'animation. Cet équipement occupe également une place importante dans l'accueil des jeunes (individuels et groupes). Scolaires et extra-scolaires sont reçus et bénéficient de contenus adaptés dans les domaines de l'éducation à l'environnement, le domaine scientifique, culturel et par des approches ludiques, sensorielles, techniques, naturalistes...

Dans le cadre de thématiques de communication permettant de mettre l'accent sur un axe fort du territoire, la Maison du Parc a accueilli des expositions développées en régie. Les cinq expositions étaient présentées depuis le renouvellement de la Charte : « Terres de bâtisseurs » (2009-2010), « Migrateurs » (2011-2012), « Exp'Eau » (2013-2014), « En cours éco-construction » (2015), « Auprès de nos Arbres » (2016-2018). Une exposition est programmée en 2019-2020 sur le thème « Vivre dans le Parc en 2050 ».

## • Rendez-vous du Parc •

Les Rendez-vous du Parc, précédemment annuels, ont été déclinés par saison permettant une programmation plus réactive et adaptée aux atouts du territoire. Cette saisonnalité a aussi permis une gestion plus fine des quantités de documents diffusés mais également de développer une offre plus orientée vers les habitants.

Ces Rendez-vous proposés à la Maison du Parc ou sur le territoire sont marqués par plusieurs temps forts : **Hiver au marais, Vannerie au jardin, Pique-Nique, Casse-croûte aux lampions, Cultivons notre Parc et Cité-Parc.**

(§M43 Communication vers les habitants et spécifique Communication)



Réalisations engagées par nos partenaires

Nombres d'animations et d'expositions se font avec

les partenaires du Parc (CAUE, PAH, CEN de Normandie, Offices de Tourismes, Agence de l'Eau, ADEME, Communautés de Communes, etc.).

Les Offices de Tourisme sont des relais importants de l'information, de nombreux canaux de communications étant également utilisés (presse, radio, affichage, etc.).



Synthèse

La Maison du Parc est un point d'entrée privilégié pour découvrir le territoire mais aussi permettre son appropriation par les habitants. Dans cette optique, une réflexion sur les modalités d'accès à cet espace a été engagée en 2016. Le groupe de travail proposera ses conclusions au cours de l'année 2017.

La formule des « Rendez-vous » du Parc trouve globalement son public et doit continuer sa logique de présence sur le territoire, en essayant de conserver une logique d'équité.



Perspectives 2017-2022

• Une exposition programmée à la Maison du Parc sur la thématique « **Vivre dans le Parc en 2050** » avec un volet financier issu du TEPCV • Mise en place d'une nouvelle interprétation sur l'ENS des Ponts d'Ouve • Poursuite des Rendez-vous du Parc en veillant à la couverture territoriale •



Chiffres clés

• **153 179** visiteurs à la Maison du Parc (54 084 pour une demande d'infos et 99 095 pour visiter le site, 66 862 individuels • **1 105 RDV** proposés à la Maison du Parc et sur le territoire pour une fréquentation totale de **19 019 personnes** •



## Mesure 42 : Faciliter l'accès aux connaissances naturelles et culturelles

**Publics cibles :** Habitant • Visiteur • Élu • Collectivité • Milieu Institutionnel • Milieu associatif • Milieu éducatif • Milieu scientifique

**Mise en œuvre :** Réalisé en continu

**Avis partagé :** Assez satisfaisant



Extrait de la Charte

L'objectif est d'acquérir, suivre, valoriser et diffuser les connaissances sur le territoire et de le rendre accessible au plus grand nombre.



Réalisations engagées par le Parc

Le Parc structure un outil SIG (Système d'Information Géographique) depuis de nombreuses années au service d'une connaissance plurielle, objectif à très forte transversalité. La connaissance est au service des réalisations opérationnelles du Parc, de la diffusion dans le cadre des « Porter à Connaissance » (PAC) à l'attention de nos collectivités (signalétique, urbanisme, TVB, biodiversité, etc.) et enfin, auprès des partenaires et des publics.

Pour y répondre, plusieurs études en partenariat ont été réalisées pour la réactualisation des données agricoles (CRAN) et socio-économiques (INSEE). Cette dernière a été réalisée conjointement avec les Parcs Bas-Normands (§M48), (les données de l'étude précédentes dataient de années 2000 (RGA et RPG)).

En interne, dans le cadre de stages géomatiques, des études ont été menées sur la constitution et la production de **données jugées essentielles, emblématiques du territoire (référentiel bocage, occupation du sol (orienté TVB), suivi de l'artificialisation)**.

La mise en œuvre obligatoire de la directive « Inspire » sur la valorisation et la diffusion des données, avec la mise en place d'un espace spécifique sur le site internet et de cartes dynamiques (2011), ainsi que les modifications des attentes, en terme d'observatoire (Décret des Parcs de 2012), nous a interrogée sur la constitution et la valorisation de l'**Observatoire du territoire du Parc**. Le choix de constituer une connaissance structurée, de diffuser et de communiquer exclusivement par numérique a été arrêté pour l'ensemble des productions (§M37, 38, 39 et Connaissance).



Réalisations engagées par nos partenaires

Le Parc s'appuie exclusivement sur des outils mis en œuvre, suivis et maintenus par le Conseil Régional et les services de l'État : Carmen (MEDDE / Cartes dynamiques), CIRCE (CRN-État/études), dans un souci d'usage centralisé, de partage des connaissances et des outils de diffusion et d'économie de coût.



Synthèse

Au fil de cette période, le centre de ressources physiques initialement prévu a été abandonné. Le retard du lancement du regroupement à Saint-Côme-du-Mont et les

contraintes de construction (financières et techniques) associés à l'essor des nouvelles technologies et des nouveaux usages, nous ont interrogés sur les nouveaux enjeux et amené à travailler sur la valorisation de la connaissance au travers des outils numériques via notre site internet (visualisation et du téléchargement). L'effort devra porter sur une meilleure diffusion (notamment des études) et valorisation de nos connaissances, avec un cœur de cible vers le grand public.



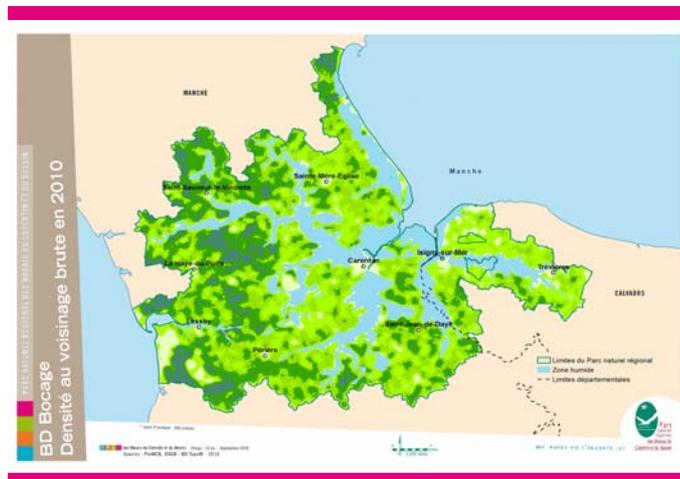
Perspectives 2017-2022

• Diffuser et valoriser l'observatoire du territoire • Finaliser la diffusion des études via le portail CIRCE.



Chiffres clés

• Respect de la **Directive Inspire** • Très faible consultation des pages « Observatoire et des cartes dynamiques » • Aucune demande de données externe.



## Mesure 43 - Développons une communication d'accompagnement de nos actions et de promotion du territoire

**Publics cibles :** Habitant • Visiteur • Agriculteur • Gestionnaire d'espace • Élu • Marqué Parc • Entreprise • Collectivité • Milieu Institutionnel • Milieu associatif • Milieu éducatif • Milieu scientifique

**Mise en œuvre :** Réalisé en continu  
**Avis partagé :** Assez satisfaisant



Extrait de la Charte

Le Parc a pour ambition de valoriser et faire rayonner son territoire par une communication d'accompagnement de ses actions et par la promotion du territoire.



Réalisations engagées par le Parc

Avec la refonte de la charte graphique, de la ligne éditoriale et le lancement d'un nouveau site Internet en 2010, la communication s'est structurée autour de thématiques bis-annuelles et de nouveaux outils.

Le Journal d'Info du Parc présente les actualités et les actions valorisant le Parc ou ses acteurs, un poster au verso est destiné à rester en affichage.

Les brochures de valorisation des connaissances ont dû respecter de nouvelles collections clairement identifiées: « Connaissance, Découverte, Conseil » ou prendre la forme de fiches techniques.

Le site Internet a valorisé la base de données touristiques des prestataires et les actions du Parc. Il met à disposition tous les documents produits.

Des vidéos en co-production ont permis d'offrir une vision dynamique du territoire.

Les communiqués de Presse mensuels pour les animations et ceux produits spécifiquement pour les temps forts de la vie du Parc et les actions permettent une représentation régulière dans la presse régionale (écrite, radio, TV).

La mise en place d'Éductour de terrain en 2015 « le Tour du Parc » permet de se rapprocher des élus par des échanges sur leurs thématiques et la présentation concrètes d'actions.



Réalisations engagées par nos partenaires

Jusqu'en 2015, la Région Basse-Normandie organise le Mois des Parcs, proposant une communication sur les animations proposées par les 3 Parcs Bas-Normands durant le mois de septembre. Cette manifestation n'a pas été renouvelée.



Synthèse

Avec la stratégie de communication opérationnelle en 2010, l'approche est plus claire et opérationnelle. Mais avec l'essor des réseaux sociaux, de la recherche d'expériences,

l'obsolescence des outils de communication est très rapide. La raréfaction des crédits de fonctionnement conduit aussi à réduire les productions papier, en remettant en question l'accessibilité de certains publics à nos documents.



Perspectives 2017-2022

Un nouveau site Internet devrait voir le jour, en 2017-2018, pour mieux répondre aux attentes des internautes.



Chiffres clés

- 5 Éductours
- 20 élus participants en moyenne
- 12 journal du Parc (2/an)
- 15 vidéos coproduites



## Mesure 44 - Agissons pour les jeunes

**Publics cibles :** Habitant • Visiteur • Collectivité • Milieu éducatif • Milieu scientifique

**Mise en œuvre :** Réalisé en continu

**Avis partagé :** Assez satisfaisant |



**Extrait de la Charte**

Le Parc conduira une politique d'éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) vis à vis des scolaires en partenariat avec l'Éducation Nationale, l'enseignement agricole en s'appuyant sur le Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement (CPIE) et le Centre d'Initiation à l'Éco-Citoyenneté (CIEC). Il développera des actions dans le cadre péri et extra-scolaire et s'appuiera aussi sur la Maison du Parc pour élargir son offre.



**Réalisations engagées par le Parc**

Le Parc lance chaque année un appel à projet scolaire pour les 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> degrés où l'on note une augmentation du nombre de demande et de la qualité des projets déposés.

Pour l'enseignement du 1<sup>e</sup> degré, la signature d'une convention de partenariat avec la Direction des Services Académiques du département de la Manche (DSDEN50) a permis d'inscrire des modules Parc dans le plan départemental de formation des enseignants. Le rôle de la Maison du Parc en terme de médiation scientifique est reconnu. L'Inspection Académique sollicite le Parc pour l'enseignement du 2<sup>e</sup> degré au niveau régional.

Une convention de partenariat avec le lycée agricole de St Lô-Thère a été signé pour favoriser la mise en œuvre de projets pédagogiques sur le développement durable. Des actions ponctuelles ont été conduites avec les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) et Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).

Le Parc a su s'adapter à la réforme des rythmes scolaires en organisant la formation des animateurs des Temps d'Activité Périscolaire (TAP) autour de la nature ordinaire à l'école : « le jardin » et « porter un autre regard sur la cour d'école ». Une malle pédagogique a été conçue sur ce dernier sujet sous l'impulsion de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

L'équipement Maison du Parc occupe une place importante dans l'accueil des groupes scolaires.

Depuis 2012 le Rendez-vous « ciné-Parc » permet de rencontrer le public scolaire dans les salles du territoire, moment d'échange autour d'un film en lien avec l'exposition thématique.



**Réalisations engagées par nos partenaires**

L'Éducation Nationale est un partenaire incontournable des actions d'éducation mises en place par le Parc. Le CIEC et le CPIE sont opérateurs pour de nombreux dispositifs en faveur de l'Éducation à l'environnement, partenaires des collectivités, institutions. Ils sont aussi les partenaires privilégiés du Parc sur son territoire. Sur le Champ culturel, le travail est réalisé avec les Pays d'Art et d'Histoire.



**Synthèse**

La mission d'Éducation à l'environnement vers le Développement Durable (EEDD) du Parc à destination des jeunes s'est élargie. Elle s'est adaptée au besoin des collectivités suite à la réforme des rythmes scolaires en proposant formations et outils. L'augmentation du nombre d'interventions des structures CIEC et CPIE dans le cadre des classes-Parc ont limité les actions de ces partenaires sur les champs extra-scolaires.

La concrétisation de partenariats avec l'Éducation nationale et du Lycée de Saint-Lô Thère a permis la mise en œuvre d'actions pérennes malgré un temps de coordination accru.

La Maison du Parc étoffe l'offre pédagogique (exposition « **Quand les enfants racontent le Parc** », « **Fête de la Science** ») et peut permettre d'accueillir les élèves quand le dispositif classes-Parc arrive à saturation.



**Perspectives 2017-2022**

- Le dispositif Classes-Parc en forte progression devra être ajusté
- La convention Parc-DSDEN50 pose le cadre du partenariat avec le 1<sup>e</sup> degré dans la Manche, la déclinaison en actions à l'échelle des circonscriptions reste à organiser
- Maintien du rôle d'organisme ressource en matière pédagogique pour les collectivités
- Une réponse inter-Parc normands aux sollicitations de l'Académie pour fournir des outils répondant aux études de cas des professeurs de collège serait pertinente



**Chiffres clés**

- **313** classes-Parc
- **6 949** élèves
- **8 300** élèves lors des 61 séances ciné-Parc
- **25 550** élèves reçus à la maison du Parc



## Mesure 45 - Agissons en association avec les acteurs

## Mesure 46 - Impliquons les citoyens

Publics cibles : • Habitant • Élu • Collectivité • Milieu associatif

Mise en œuvre : Réalisé en continu  
Avis partagé : Peu satisfaisant



Extrait de la Charte

### Mesures transversales à l'ensemble des Mesures



Réalizations engagées par le Parc

Le Parc a mis en œuvre ces mesures transversales en incluant cette préoccupation lorsque que c'était possible dans ses réalisations sectorielles et/ou thématiques traitées dans les mesures correspondantes. Cependant, deux objectifs particuliers n'ont pas été menés à bien : la réalisation d'un annuaire de l'offre associative et de manière partielle ; le développement de nouveaux outils d'échanges destinés aux habitants.

Le travail auprès des associations et des citoyens est bien une préoccupation du Parc, il se retrouve dans de nombreuses mesures (Politique culturelle et partenariats associatifs, convention Education à l'Environnement et au Développement Durable avec le CIEC et le CPIE, relations avec les associations naturalistes, travail avec l'association Haieco Bois, actions avec la FFRP et les 2 CDRP, convention AMPRE, travail avec Mange Ta Soupe, etc.).



Réalizations engagées par le Parc

L'ADAME des Marais, association ayant pour objet « d'animer le territoire des marais dans le respect de l'humain et de la nature », mobilise les habitants de son secteur autour de thématiques proches de celle du Parc. D'autres associations œuvrent avec les habitants pour l'animation et la valorisation de leur territoire (AMPRE, etc.).

Chaque exposition créée à la maison du Parc voit la participation d'acteurs selon le thème traité.



Synthèse

Si le travail du Parc avec les acteurs et les citoyens est indéniable lors de nombreuses actions, aucun outil de participation spécifique et applicable à l'ensemble du territoire n'a vu le jour.

Afin de proposer aux acteurs et aux citoyens de s'engager dans le projet du Parc, il serait souhaitable de conforter des dispositifs de participation à la manière des chantiers collaboratifs qui ont vu le jour dans le domaine de la terre crue (Enerterre), des consultations qui ont été menés lors des agendas 21 ou des méthodes participatives utilisées lors des résidences.



Perspectives 2017-2022

• Conserver, et/ou renforcer cette préoccupation dans les réalisations du Parc ? • Mettre en place des actions de participation pour les acteurs et des citoyens ? • Le groupe de travail sur la gouvernance est amené à ouvrir des perspectives • Mise en place d'un outil participatif pour l'exposition « **Vivre dans le Parc en 2050** ».



Chiffres clés

• 6 résidences d'artistes et d'architectes accompagnées • 2 « 24h de la biodiversité » accueillis • 2 Agenda 21 accompagnés • 2 ballades participatives organisées • 4 édition de « Bulle de campagne » • **Les indicateurs de mobilisation sont présentés dans les différentes mesures concernées** •



## Mesure 47 : Faisons du Parc un territoire d'études, un laboratoire d'idées

Publics cibles : Milieu Institutionnel • Milieu scientifique

Mise en œuvre : Réalisé en partie  
Avis partagé : Assez satisfaisant / Peu satisfaisant



Extrait de la Charte

Les nombreuses facettes du territoire peuvent faire l'objet d'études potentielles. L'objectif est de mobiliser les acteurs scientifiques et techniques afin d'améliorer la connaissance au bénéfice du territoire.



Réalizations engagées par le Parc

Le Parc accueille tous les ans des stagiaires qui contribuent à l'amélioration des connaissances dans tous les domaines d'action, préparent les éléments pour de nouvelles actions.

Sur la période, 43 stages rémunérés de 2 à 6 mois, 5 services civiques et 71 stages de courte durée ont été accueillis et encadrés par l'équipe.

Nous accueillons aussi chaque année des promotions de MASTER (université de Caen) ou d'écoles d'ingénieurs, le séminaire Architecture Environnement et Culture Constructive de l'École d'Architecture de Rouen pour sensibiliser les étudiants à l'outil PNR.

L'accueil de délégations d'élus ou de techniciens se fait à la demande.

Les agents du Parc participent aux séminaires, groupes techniques de la fédération des Parcs leur permettant ainsi d'avoir une vision élargie de l'action des Parcs naturels au niveau national.

Les relations avec les chercheurs se sont concrétisées sur la période par une thèse sur la relation zone humides-aquifère avec l'Université de Rennes I, un travail sur la valeur fourragère des marais avec l'Université de Caen, des travaux d'étudiants de l'école d'architecture de Rouen sur le bâti en terre... Un projet se prépare avec l'École Supérieur d'Ingénieurs des Travaux de la Construction (l'ESITC) de Caen et l'IUT de St-Lô -Cherbourg pour mettre au point des mélanges terre/végétaux dans les éco-matériaux (panneaux isolants, murs isolants...).

Les Réserves Naturelles Nationales gérées par le Parc entretiennent des relations avec des chercheurs dans le cadre de la mise en œuvre de leurs plans de gestion.



Réalizations engagées par nos partenaires

Accompagnement en continu selon les actions et les projets menés.



Synthèse

Le Parc joue son rôle de formation de jeunes (stages), d'information à la demande de groupes sur différents sujets en relation avec notre action.

Les relations avec le monde de la recherche sont essentiellement centrées sur les « sciences de la nature »

(zones humides et biodiversité) et sur « la terre » (techniques de réhabilitation et de construction).



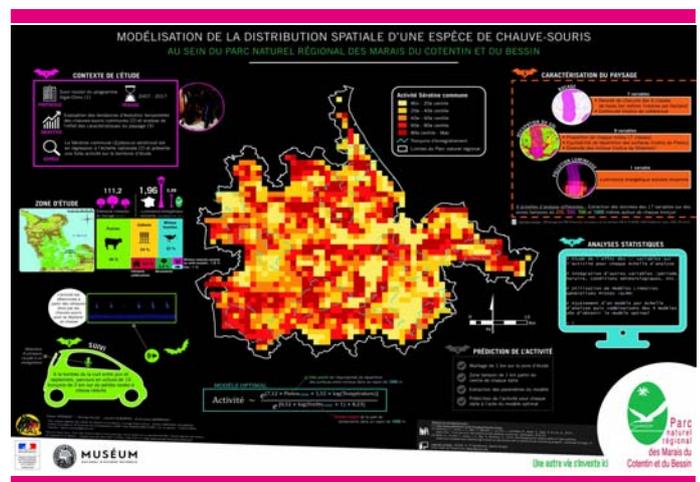
Perspectives 2017-2022

• Réfléchir à l'organisation matérielle de condition d'accueil de chercheurs • Identifier des problématiques à porter auprès de laboratoires de recherche • Créer un moment fondateur créant un lien et une identification avec le monde universitaire (colloque, rencontre, etc.).



Chiffres clés

• 5 services civiques • 43 stages de fin d'étude • 100 stagiaires au total.





### Extrait de la Charte

L'objectif à une échelle de proximité comme la Normandie est d'échanger sur nos pratiques et nos actions et de préparer et mettre en œuvre des actions communes.



### Réalisations engagées par le Parc

Depuis 2010, les échanges interParcs sont Normands (Basse et Haute Normandie). La réforme territoriale avec la création d'une région Normande unique a renforcé l'importance de ces rencontres. Des échanges ont lieu au niveau des directeurs et Présidents pour échanger, mettre en œuvre des actions communes et préparer les stratégies politiques, définir la représentation des PNR dans les Institutions (CESER, IRD2, etc), aborder des réflexions communes (mise en place d'un conseil scientifique, communication Institutionnelle, etc). Au niveau des agents, selon les thématiques et/ou les opportunités, des groupes de travail peuvent se mettre en place (Gestion de l'espace, Quelle économie dans le contexte de renchérissement énergétique, etc.).

4 groupes se réunissent régulièrement et mènent des actions communes :

- **Tourisme** • L'animation du réseau des gîtes Panda s'est faite en Inter parcs Normandie jusqu'en 2012. Elle ne s'est pas avérée légitime par la suite, le WWF ayant confié le suivi du label aux Gîtes de France. (§M26). Sur des zones communes de chalandise, les Parcs normands sont présents une à deux fois par an sur des salons orientés tourisme de nature (Bio Nature à Caen, Natura Bio et Tourissima à Lille, Vivre Autrement et Destination Nature à Paris, Salon des vacances à Bruxelles). En 2010 et 2011, les Parcs normands ont participé à une animation à l'Aire de Vironvay sur l'autoroute A13 (exposition et animation terroir et savoir faire) à la demande du Comité Régional du Tourisme Normandie (CRT). Pour ces représentations, les Parcs normands ont conçu des supports communs de communication (diaporama, visuels thématiques, dépliant « Les 4 natures de la Normandie »). Partenariat engagé avec le CRT, dans le cadre d'une convention opérationnelle prenant en compte les stratégies respectives. À l'échelle d'un inter-Parcs thématique national, le Parc participe au salon British Birdwatching Fair en Grande Bretagne sur un espace dédié depuis 1999 aux Parcs naturels régionaux de France (tourisme nature — ornitho). Dans le même esprit, participation en 2012 et 2013 au Festival de l'Oiseau et du tourisme nature organisé par la LPO à Paimboeuf. Ce festival n'a pas été reconduit. (§M29)

- **Communication** • Des voies de mutualisation ont été recherchées à l'échelle bas-normande puis normande. Un travail commun a été effectué sur les inser-

tions publicitaires pour un impact plus important sur des publications de portée régionale pour un coût partagé. Une newsletter à destination des élus normands reprenant les actions des 4 parcs a été diffusée à deux reprises.

- **Géomatique et Observatoire** • Deux actions mutualisées ont vu le jour entre 2013 et 2016 entre Parcs Bas-Normands. La réalisation d'une étude de diagnostic socio-économique en partenariat avec l'INSEE sur la base d'un cahier des charges commun a permis d'établir pour chacun des trois Pnr Bas-Normands une étude présentant les forces et faiblesses de chaque Parc. Ce travail s'est poursuivi par le lancement d'une prestation commune sur la réalisation d'un référentiel cartographique de suivi et de connaissance du maillage bocager. En 2015, un stage mutualisé a permis de produire des analyses communes et de valoriser le référentiel bocage (§M42).

- **Urbanisme** • En partenariat avec le Pnr du Perche, nous avons mutualisé des moyens techniques et financiers pour produire des recommandations dans les extensions urbaines (§M19). Sur le logement vacant, les trois Parcs Bas-Normands se sont regroupés pour traiter cette question avec l'IRD2 (groupes de stagiaires) et avec l'EPFN sous forme d'une convention (§M19).



### Réalisations engagées par nos partenaires

L'opération le « Mois des Parcs » portée par la Région Bas-Normande valorisait les animations du mois de septembre proposées par les Parcs dans une communication commune. Elle été abandonnée par le Région Normandie.



Le travail d'échanges est un réel atout pour nos équipes. La recherche de mutualisation s'est concrétisée durant cette période par le lancement d'études communes, la poursuite d'actions de promotion de nos territoires.



### Perspectives 2017-2022

- Poursuivre les échanges thématiques • Imaginer de nouvelles mutualisation



### Chiffres clés

- 3 études communes • 1 stagiaire commun et 1 groupes de stagiaires • Près de 50 réunions d'échanges •

# Mesure 49 - Construisons de nouvelles coopérations européennes et internationales

**Publics cibles :** Chercher des coopérations quelque soit le programme

**Mise en œuvre :** Réalisé en partie  
**Avis partagé :** Assez satisfaisant



## Extrait de la Charte

Cette mesure peut se décliner à plusieurs échelles (inter-régionale, transfrontalière, européenne ou internationale). L'objectif est de donner à partager nos expériences et d'enrichir nos points de vue.



## Réalisations engagées par le Parc

Le Parc est engagé, dans le cadre de la politique de coopération décentralisée de la Région, dans un partenariat avec la **Région Atsinanana** à Madagascar. L'objectif est de transférer le concept des PNR et d'appuyer la Région Malgache dans une démarche de création d'un projet similaire mais adapté au contexte du pays. Le travail de partenariat effectué depuis 2012, notamment avec l'université de Tamatave, a permis l'identification du territoire de projet.

Le Parc s'est par ailleurs mobilisé sur le programme Européen INTERREG IV dédié à la coopération entre la France et l'Angleterre. Nous avons été partenaire de deux projets ; CORDIALE sur le thème des paysages (2010-2013) et WOW sur celui des zones humides (2012-2015). Ce dernier s'est appuyé sur nos relations anciennes avec les partenaires des marais du Somerset en Grande-Bretagne. Un troisième projet intitulé COBBAUGE, visant à développer la construction en terre, a été accepté en 2017. Au-delà des financements apportés, ces projets permettent de nombreux échanges entre les partenaires des deux pays.



## Réalisations engagées par nos partenaires

Le CR de Basse-Normandie porte un projet de coopération décentralisée avec différents acteurs bas-normands sur les thèmes liés à l'agriculture, la formation, la culture et l'environnement, etc.



## Synthèse

Les coopérations dans le cadre des programmes Européens nécessitent du temps de préparation sans obligatoirement une acceptation du dossier. L'investissement s'avère cependant intéressant en terme d'ouverture de travail et d'opportunité de financements. La coopération avec **Madagascar** est un processus de long terme soumis au rythme institutionnel. Il vise le transfert de notre expérience et l'enrichissement réciproque.



## Perspectives 2017-2022

• Poursuite de la coopération avec Madagascar  
• Mise en œuvre du Projet INTERREG COBBAUGE en 2017 et 2018.



## Chiffres clés

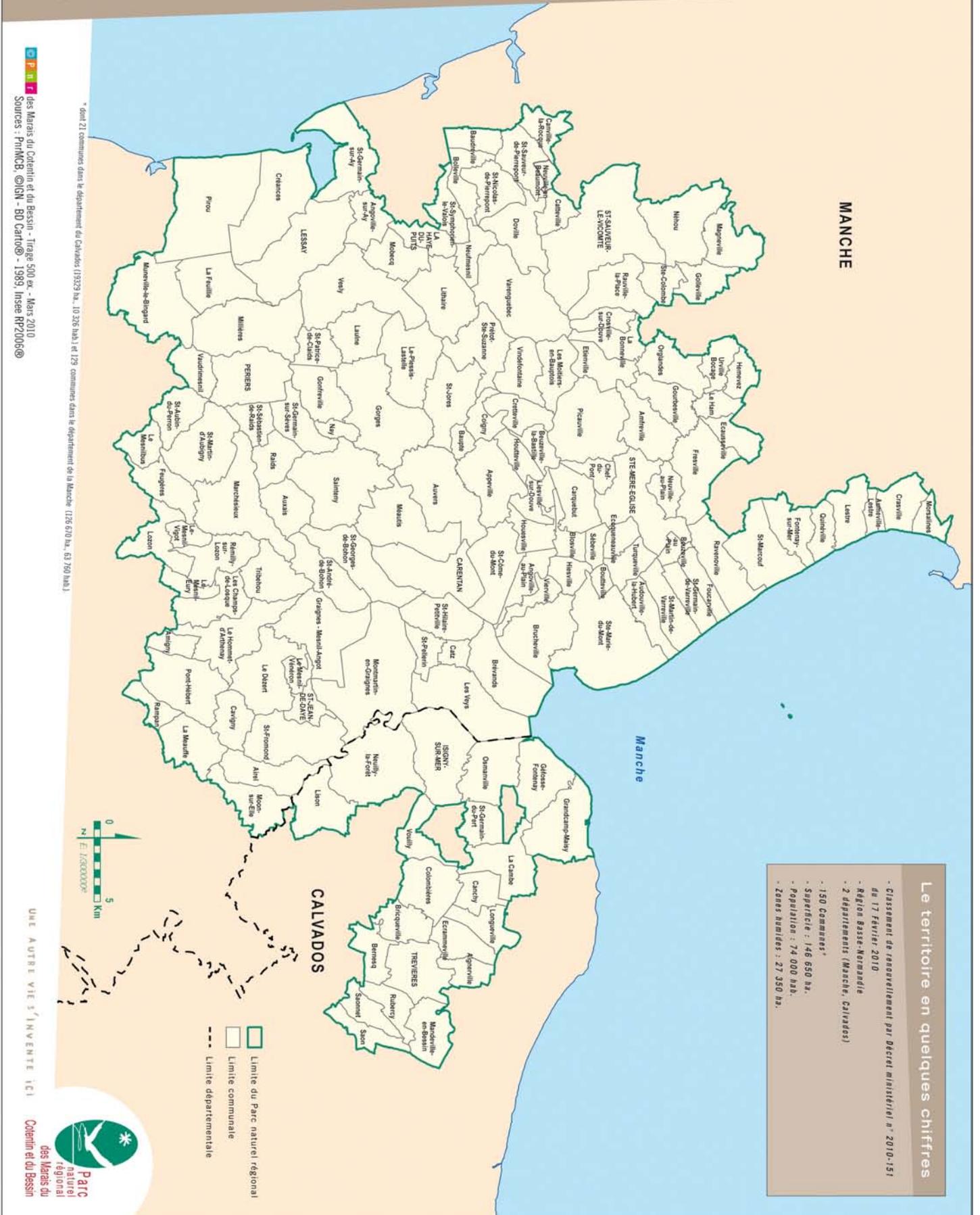
- **Madagascar**, avancement du processus : choix de la zone pilote effectuée
- 2 programmes **INTERREG IV Cordiale (460 K€)** et **WoW (300 K€)**.



# Annexe

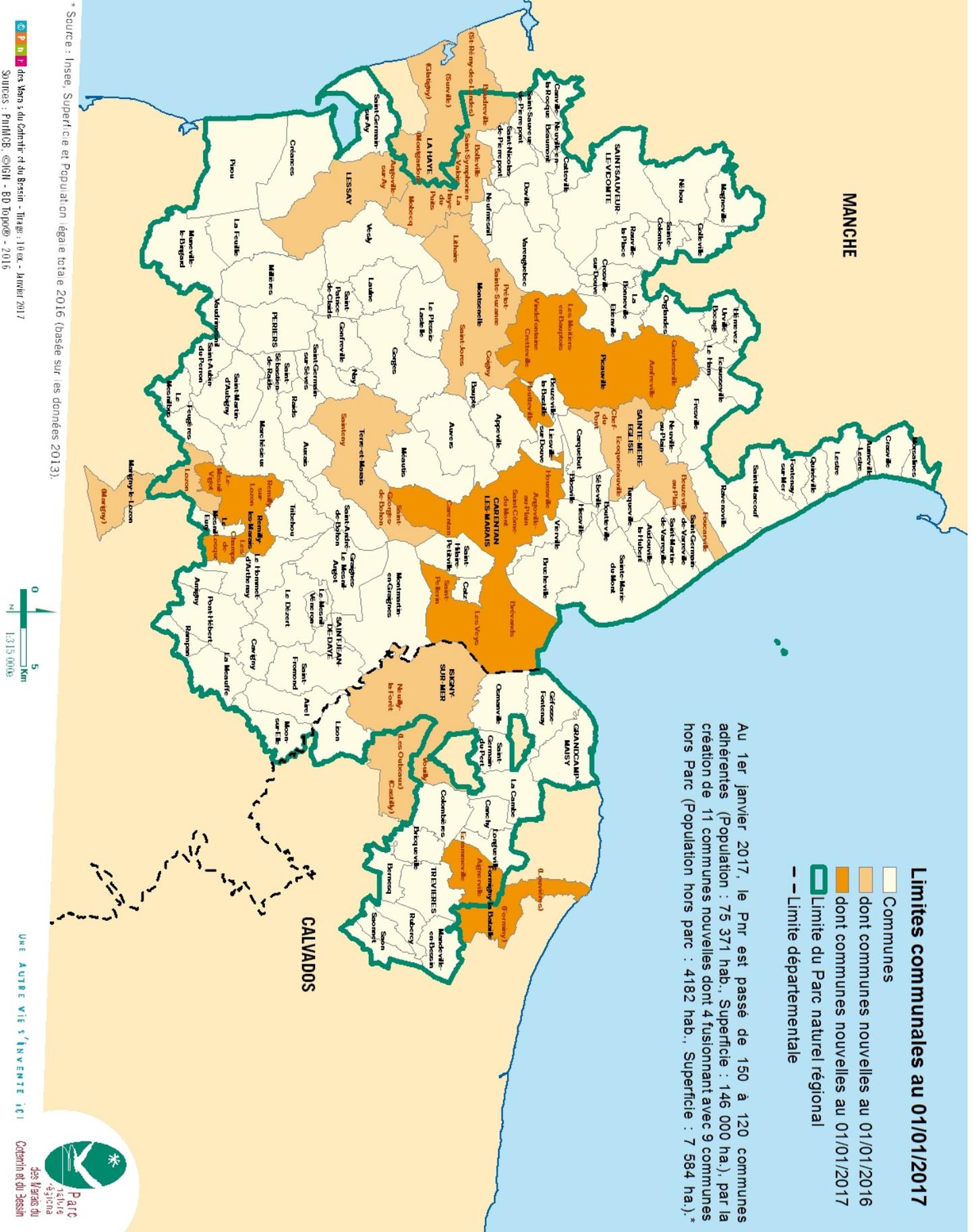
## Cartes territoriales — Situation 2010-2017

# Charte 2010-2022 - Le territoire



# Communes nouvelles

Situation dans le Pnr des Marais du Cotentin et du Bessin au 01/01/2017



\* Source : Insee, Superficie et Population égale totale 2016 (basée sur les données 2013).

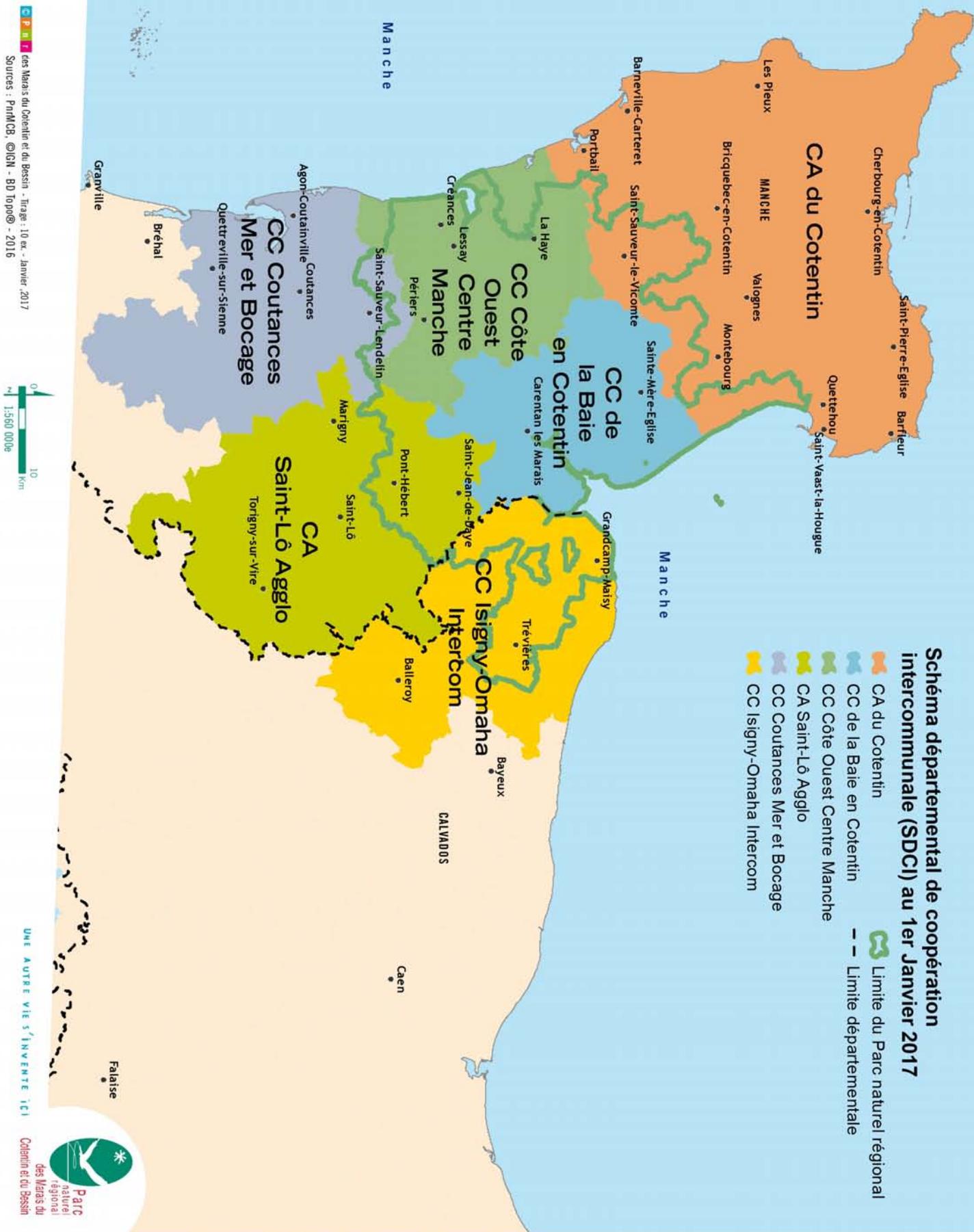
PNR des Marais du Cotentin et du Bessin - Tirage : 10 ex - Janvier 2017  
Sources : PnMNB, ©IGN - BD Topo® - 2016





# Intercommunalité

Situation dans le Pnr des Marais du Cotentin et du Bessin au 01/01/2017



# Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin

## Maison du Parc

3 village Ponts d'Ouve  
Saint-Côme-du-Mont  
50500 CARENTAN-LES-MARAIS

Accueil administratif : **02 33 71 61 90** - [info@parc-cotentin-bessin.fr](mailto:info@parc-cotentin-bessin.fr)

Accueil touristique : **02 33 71 65 30** - [accueil@parc-cotentin-bessin.fr](mailto:accueil@parc-cotentin-bessin.fr)

[www.parc-cotentin-bessin.fr](http://www.parc-cotentin-bessin.fr)

**P n r** des Marais du Cotentin et du Bessin, Septembre 2018. Tirage : 320 ex.

Directeur de publication : Jean MORIN.

Crédit photo : © M. Guérard ; T. Houyel ; F. Levalet ; O. Hesnard (CPIE Collines normandes) ; M. de Rugy (DIGPC - Région Normandie) ; Mairie de Trévières ; N. Lavillonnière, D.Letan, J. Rimbert, F. Streiff, E. Patte, B. Canu, L. Bouyer, C. Fontenelle, G. Hédouin, O. Pierre, S. Mahaux, C. Nalin, J-F. Elder (Pnr MCB).

Cartes issues des fichiers BD TOPO® - © IGN - 2017.

Imprimé sur du papier certifié PEFC avec des encres végétales, par l'imprimerie Le Revérend-Valognes (50).

